Quatre-vingtième année. — N° 136. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 10 Juin 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition **des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-951 du 9 juin 1948 assurant le secret et la liberté du vote lors des élections prud'homales (p. 5602).

Loi n° 48-953 du 9 juin 1948 portant suppression du comité consultatif des arts et manufactures et création d'un comité consultatif des établissements classés (p. 5603).

Loi n° 48-956 du 9 juin 1948 autorisant les avoués postulant près le tribunal de Grasse à conserver les bureaux qu'ils ont ouvert avant le 2 septembre 1939 dans la ville de Cannes (p. 5603).

Loi n° 48-957 du 9 juin 1948 portant majoration des rentes viagères constituées au profit des anciens combattants auprès des caisses autonomes mutualistes (p. 5603).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 1er juin 1948 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'école nationale d'administration (p. 5603).

Arrêté portant mise en disponibilité (Conseil économique) (p. 5603).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-958 du 29 mai 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 (1er alinéa) de la loi n° 47-2407 du 31 décembre 1947 (p. 5603).

Arrêté portant maintien en position de détachement (services extérieurs) (p. 5604).

(1 f.)

Ministère de la justice.

Liste des candidats admis à concourir pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie (p. 5604).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation (affaire Bouchaïb ben Mohamed) (p. 5604).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 48-959 du 7 juin 1948 portant modification du décret du 13 octobre 1947 relatif au stage à l'administration centrale des agents du ministère des affaires étrangères (p. 5605).

Décret n° 48-960 du 7 juin 1948 fixant les traitements de disposition et de disponibilité des agents du ministère des affaires étrangères (p. 5605).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 9 juin 1948 portant dissolution du conseil municipal de la commune d'Upaix (Hautes-Alpes) et institution d'une délégation spéciale (p. 5605).

Décrets du 9 juin 1948 portant élévation de classe de préfets et rectificatif à un décret antérieur (p. 5606).

Arrêtés portant titularisation et détachements (administration centrale et sûreté nationale) (p. 5606).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 5606).

Ministère des forces armées.

Citation à l'ordre de l'armée (p. 5607).

Citation à l'ordre de l'armée aérienne (p. 5607).

Décret du 7 juin 1948 portant promotion à titre définitif d'officiers du service des poudres (p. 5607).

Décret portant nomination (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 5607).

Décret du 9 juin 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5607).

Décret du 9 juin 1948 portant concession de la médaille militaire (p. 5607).

Arrêté du 28 mai 1948 modifiant l'arrêté du 8 février 1948 fixant les attributions de l'officier général chargé d'une mission permanente d'information auprès de la légion étrangère (p. 5609).

Arrêtés portant détachements (personnels civils des services extérieurs) (p. 5609).

Décision portant radiation des contrôles de l'école spéciale militaire (p. 5609).

Décision portant inscription au tableau d'avancement de 1948 des ingénieurs de directions de travaux des constructions navales (p. 5609).

Liste des désignations pour campagnes des officiers mariniers canonniers (p. 5610).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-940 portant fixation du tarif maximum des courtages à percevoir par les agents de change près les bourses de Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Toulouse (rectificatif) (p. 5612).

Arrêté du 24 mai 1948 portant réorganisation de perceptions et maintien de percepteurs (p. 5612).

Arrêtés des 24 et 26 mai 1948 portant remise de débets (p. 5612).

Arrêté du 7 juin 1948 portant désignation du commissaire du Gouvernement auprès de la chambre syndicale des agents de change de Paris et de la chambre des courtiers en valeurs mobilières de Paris (p. 5612).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Arrêté du 8 juin 1948 relatif à l'allocation instituée en faveur des agents de l'Etat victimes d'un accident au cours d'un voyage aérien nécessité par l'accomplissement d'une mission (p. 5612).

Circulaire n° 79-5 B/6 du 8 juin 1948 concernant l'application de l'arrêté du 8 juin 1948 relatif à l'allocation instituée en faveur des agents de l'Etat victimes d'un accident au cours d'un voyage aérien nécessité par l'accomplissement d'une mission (p. 5613).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décrets du 9 juin 1948 portant nomination du directeur général et d'un administrateur des Charbonnages de France (p. 5613).

Arrêté du 5 juin 1948 modifiant l'arrêté du 21 octobre 1947 fixant les caractéristiques des fuel oils (p. 5614).

Arrêté du 5 juin 1948 portant renouvellement partiel du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote (p. 5614).

Arrêtés portant admission à la retraite et détachement (administration centrale et service des mines) (p. 5614).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 48-961 du 7 juin 1948 autorisant à partir de 1949 les candidats non bacheliers titulaires du diplôme d'ingénieur agronome ou d'ingénieur agricole à se présenter au concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires (p. 5614).

Arrêté du 12 mars 1948 relatif à l'organisation administrative du service du contrôle des lois sociales en agriculture (p. 5614).

Arrêtés portant nomination et détachement (école nationale d'agriculture de Grignon et institut national de la recherche agronomique) (p. 5615).

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 5 juin 1948 relatif à la fabrication, à la vente et à la consommation dans les lieux publics de la pâtisserie (p. 5615).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 28 mai 1948 nommant des membres du conseil d'administration du conservatoire national des arts et métiers (p. 5615).

Décret du 7 juin 1948 portant renouvellement du mandat du directeur de l'école française d'Athènes (p. 5615).

Décret n° 48-962 du 9 juin 1948 portant institution de la « licence nationale professionnelle » (p. 5615).

Arrêtés portant réintégration, maintien en position de détachement et détachements:

Enseignement supérieur (p. 5616).
Enseignement du second degré (p. 5616).
Enseignement du premier degré (p. 5616).

Arrêtés portant inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions administratives du second degré:

Proviseurs de lycée (p. 5616).
Censeurs de lycée (p. 5616).
Principaux de collège (p. 5617).
Intendants universitaires (p. 5617).
Surveillants généraux (p. 5618).
Directrices de lycée (p. 5618).
Censeurs (p. 5618).
Directrices de collège (p. 5618).
Intendantes universitaires (p. 5619).
Surveillantes générales (p. 5619).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 7 juin 1948 plaçant en position de mission un professeur de faculté chargé de représenter la France au congrès de médecine tropicale (p. 5619).

Décret du 7 juin 1948 portant reclassement d'un administrateur adjoint des colonies (p. 5619).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 7 juin 1948 portant déclassement du réseau des tramways de Saint-Avold (Moselle) (p. 5619).

Arrêté du 28 mai 1948 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 portant unification des services de la météorologie (p. 5619).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 5619).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 27 avril 1948 portant création d'une commission nationale du statut des travailleurs intellectuels (p. 5620).

Arrêtés du 2 juin 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 5620).

Arrêtés du 2 juin 1948 approuvant les statuts de sociétés mutualistes (p. 5620)

Arrêtés du 4 juin 1948 autorisant le fonctionnement de caisses de retraites (p. 5620).

Arrêté autorisant le transfert de l'actif et du passif d'une caisse autonome mutualiste de retraites (rectificatif) (p. 5620).

Arrêté fixant le barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du caoutchouc, papier, carton (rectificatif) (p. 5620).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 5620).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 7 juin 1948 autorisant la commission administrative de l'hospice de Gardanne (Bouches-du-Rhône) à accepter un legs (p. 5619).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 10 mai 1948 rendant applicables à la ville de Romilly-sur-Seine les dispositions des articles 21 et 22 de l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement (p. 5606).

Arrêtés déclarant l'urgence des travaux nécessaires à la réalisation de projets de reconstruction (p. 5607).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membres de commissions extraparlementaires. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 5620).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5623).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 5624).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Avis relatif au concours d'admission à l'école polytechnique en 1948 (p. 5625).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif aux conseils d'administration des sociétés d'assurances nationalisées (p. 5625).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis relatif aux demandes d'indemnités au titre de l'exploitation irrégulière aux Etats-Unis, pendant la guerre, des brevets d'invention appartenant à des ressortissants français (p. 5625).

Annonces (p. 5626).

DÉBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)
N° 60 A. N.
Assemblée nationale. — Compte rendu in *extenso* des débats du mercredi 9 juin 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3315).
PRIX : 3 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)
N° 28
Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 9 juin 1948 (p. 467).
PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-954 du 9 juin 1948 assurant le secret et la liberté du vote lors des élections prud'homales.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'alinéa 1er de l'article 32 du livre IV du code du travail est complété comme suit:

« Les règles établies par les articles 13, 18 à 25 (§§ 1er et 3), 27 à 29 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale et la loi du 29 juillet 1913, modifiée

par la loi du 31 mars 1914, sur le secret, la liberté et la sincérité du vote s'appliquent aux opérations électorales pour les conseils de prud'hommes ».

(Le reste sans changement.)

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

LOI n° 48-955 du 9 juin 1948 portant suppression du comité consultatif des arts et manufactures et création d'un comité consultatif des établissements classés.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le comité consultatif des arts et manufactures siégeant près le ministère du commerce est supprimé.

Art. 2. — Un comité consultatif des établissements classés est créé près le ministère de l'industrie et du commerce. Il est compétent pour donner son avis dans tous les cas où était exigé, en matière d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes, l'avis du comité consultatif des arts et manufactures, ainsi que pour étudier toutes les questions intéressant ces établissements, notamment les projets de réforme de la législation, la répartition des établissements par classes et leur implantation dans les zones industrielles prévues dans les plans d'aménagement urbains, et pour examiner toutes autres questions connexes sur lesquelles le ministre juge utile de le consulter.

Art. 3. — Un décret réglera la composition de ce comité et les conditions de son fonctionnement.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

LOI n° 48-956 du 9 juin 1948 autorisant les avoués postulant près le tribunal de Grasse à conserver les bureaux qu'ils ont ouverts avant le 2 septembre 1939 dans la ville de Cannes.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Par dérogation aux dispositions de l'article 45 de l'ordonnance n° 45-1418 du 28 juin 1945, les avoués postulant près le tribunal civil de première instance de Grasse sont autorisés, dans l'intérêt public, à tenir un bureau dans la ville de Cannes, à condition que ce bureau ait été ouvert avant le 2 septembre 1939.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

LOI n° 48-957 du 9 juin 1948 portant majoration des rentes viagères constituées au profit des anciens combattants auprès des caisses autonomes mutualistes.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les dispositions de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 sont applicables aux rentes constituées par les caisses autonomes mutualistes au profit des anciens combattants bénéficiaires de la loi du 4 août 1923 et des lois subséquentes.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Rémunération de l'agent comptable de l'école nationale d'administration.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, et notamment ses articles 5 et 6;

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration;

Vu le décret n° 46-216 du 20 février 1946 fixant le fonctionnement administratif et financier de l'école nationale d'administration, et notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 24 juin 1947 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'école nationale d'administration,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité pour rémunération de services allouée à l'agent comptable de l'école nationale d'administration est portée:

A 74.000 F par an, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1947;

A 94.500 F par an, à compter du 1er janvier 1948.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juin 1948.

Le président du conseil des ministres,
Pour le président du conseil et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Conseil économique.

Par arrêté en date du 7 juin 1948, M. Yves Tirel, secrétaire d'administration au conseil économique, est mis en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de trois mois, à compter du 1er juillet 1948.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-958 du 29 mai 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 (1er alinéa) de la loi n° 47-2407 du 31 décembre 1947.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'article 3 de la loi n° 47-2407 du 31 décembre 1947 portant:

1° Reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire

(services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires et civiles) pour l'exercice 1947;

2° Autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics pour l'exercice 1948;

Vu l'avis conforme émis par la commission des finances de l'Assemblée nationale;

Vu l'avis conforme émis par la commission des finances du Conseil de la République;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1947, le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones est autorisé à procéder au recrutement du personnel titulaire, auxiliaire et contractuel nécessaire au fonctionnement de ses services, dans la limite des emplois attribués au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 2. — Le recrutement autorisé par l'article 1er sera réalisé de la façon suivante:

a) Pour le personnel titulaire, il sera pourvu aux vacances conformément à la procédure en vigueur, jusqu'à concurrence des neuf dixièmes desdites vacances, le dernier dixième étant réservé au recrutement éventuel de fonctionnaires licenciés ou mis prématurément à la retraite par application de la loi sur le dégagement des cadres. Aucune nomination ne pourra intervenir sur cette fraction réservée avant que le ministère du travail (centre d'orientation et de réemploi) ait indiqué qu'il n'a pas de candidature à présenter;

b) Pour le personnel non titulaire, la priorité sera réservée aux personnels dégagés des cadres. La nomination des postulants étrangers à l'administration ne pourra être prononcée que dans la mesure où les sections locales du centre de réemploi ne disposeront pas de candidats susceptibles d'être affectés aux emplois vacants.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

JEAN BIONDI.

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 juin 1948, M. Chevalier (Raoul), inspecteur des postes, télégraphes et téléphones, est maintenu à la disposition de la Compagnie des câbles sud-américains, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1947.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liste des candidats admis à concourir pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie.

Par arrêté en date du 3 juin 1948:

Sont admis à concourir pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie:

Centre d'Alger.

MM.
Aktouf Khaled.
Arlandis (Roger).
Azzi Abdelkader.
Baileche Mohamed.
Belfares Mohamed.
Bendjelida Ali.
Benyoucef Abdelkader.
Bensalem Mahmoud.
Bouderghouma Mohamed.
Bouyssou (André).
Bouzar Abdelkader.
Bouzar Abdellatif.
Bouziani Aomar
Cohen Stora (Félix).
Dis Abderrezak.
Fourcade (René).
Gaid Salah.
Gara Salah.
Gerome (Edouard).
Ghalem Smain.
Giacomoni (Fernand).
Habchi Ali.
Lallalen Essaid.
Karabaghli Mohamed.
Keddar Smail.
Kireche Abdelkader.
Lechani Idir.
Lopez (Joseph).
Mammar Youcef.
Mars (Marcel).
Mataoui Mohamed.
Medjaher Djilali.
Michaud (Joseph).
Miloudi Khalled.
Nembli Abderrahmane.
Ouazan (Lucien).
Ouguergouz Mohands.
Oulini Ramdane.
Picavet (Albert).
Sellam Ali.
Simon (Lucien).
Snanedj (Henri).
Zerbib Fredj.

Centre de Clermont-Ferrand.

M. Cucq (Pierre).

Centre de Constantine.

MM.
Adment (Robert).
Ahmed Naceur.
Ait Ouali Salah.
Baali Ahmed.
Bacouche (Georges).
Barbaud (Henri).
Barkat Mohamed.
Berto (Henri).
Bouaicha Ferhat.
Bouderbala Mouloud.
Caritg (François).
Chicheportiche (René).
El Beze Abraham.
Elhattabi Mohamed.
Falzon (Jérôme).
Friedel (Emile).
Halimi (Lucien).
Houma Mahmoud.
Karoubi (Lucien).
Levy (Simon).
Maghmouli Mohamed
Megri Salah.
Mesbah Naceur.
Mingalon (André)
Mora (Robert).
Ouared Mohamed.
Parenti (Roméo).
Podevin (Claude).
Puig (Michel).
Renassia (Armand-David).
Siada Halmi Abbès.

Centre d'Oran

MM.
Allaoua (David).
Angeli (Jacques).
Benalioua Abdelkader.
Ben Borhoum (Salomon).
Benhaim (Joseph).
Chalabi Mohamed.
Chabbat (Albert).
El Baz (Abraham).
El Yebdri Ahmed.
Emsalem (René).
Esteve (Gabriel).
Fachouche Kacem.
Fahim Ali.
Hadida (Moïse).
Hadj Kaddour Ghouti.
Hallouche Ahmed.
Makloufi Mohamed.
Munos (François).
Seror (Alice), épouse Charbit.
Skander Yazid.
Vanniere (Lucien).

Sont admis à concourir sous réserve de produire les justifications utiles avant le 20 juin 1948:

Centre d'Alger.

M. Sanna (Martin).

Centre de Constantine.

MM.
Benchaoui Larbi.
Bessieres (Fernand).
Zatout Mohamed.

Centre de Paris.

M. Forest (Roland).

Cour de cassation.

AFFAIRE BOUCHAIB BEN MOHAMED

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu l'arrêt suivant:

Sur la requête du procureur général près la cour de cassation, d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la revision d'un jugement rendu le 26 mars 1946 par le tribunal militaire de Lyon, qui a condamné le tirailleur Bouchaïb ben Mohamed à une année d'emprisonnement pour menaces et voies de fait envers un supérieur;

La cour:

Vu la lettre du garde des sceaux, ministre de la justice, du 22 décembre 1947;

Vu les réquisitions écrites du procureur général, du 31 décembre 1947;

Vu les articles 443 et suivants du code d'instruction criminelle;

Sur la recevabilité de la demande;

Vu l'article 17 de la loi du 16 avril 1946 portant amnistie qui se réfère à l'article 8 de la loi du 13 juillet 1933, lequel disposa que « l'amnistie ne peut en aucun cas mettre obstacle à l'action en revision devant les juridictions compétentes en vue de faire établir l'innocence du condamné;

Attendu que la cour a été saisie par son procureur général, en vertu d'un ordre exprès du ministre de la justice, après avis de la commission instituée par l'article 444 du code d'instruction criminelle que la demande rentre dans le cas prévu par le paragraphe 4 de l'article 443 du même code; qu'enfin le jugement dont la revision est demandée est passé en force de chose jugée;

Que, dès lors, le pourvoi en revision est recevable;

Sur l'état de la procédure;

Attendu que les pièces produites suffisent pour mettre la cour en état de statuer, et qu'il n'échet d'ordonner ni enquête ni apport de pièces;

Au fond:

Attendu que, par jugement du 26 mars 1946, le tribunal militaire de Lyon a condamné à un an d'emprisonnement pour menaces et voies de fait envers un supérieur le tirailleur marocain Bouchaïb ben Mohamed conduit par erreur devant lui, alors que les faits dont le tribunal était saisi, étaient reprochés au soldat M., que le tribunal, bien qu'il ait reconnu l'identité de Bouchaïb ben Mohamed n'en a pas moins déclaré M... coupable des délits d'outrages et voies de fait à supérieurs, mais a néanmoins prononcé contre Bouchaïb ben Mohamed, présent à l'audience, une condamnation à un an d'emprisonnement pour les faits dont il l'avait déclaré coupable;

Attendu que le 21 juin 1946, M... a comparu devant le même tribunal militaire qui, sans avoir eu à répondre aux questions relatives à la culpabilité, a déclaré l'action publique éteinte, en ce qui le concernait, par application de l'article 12 de la loi du 16 avril 1946, déclarant amnistiées les infractions prévues aux articles 208 et 209 du code de justice militaire visés par la prévention;

Qu'il suit de là que Bouchaïb ben Mohamed amené par erreur devant le tribunal militaire le 26 mars 1946, est innocent des faits à raison desquels une condamnation a été prononcée contre lui ledit jour, qu'il y a donc lieu d'annuler le jugement rendu le 26 mars 1946;

Et, attendu, d'autre part, que l'annulation du jugement à l'égard de Bouchaïb ben Mohamed ne laisse rien subsister qui puisse être à la charge de ce dernier, qualifié crime ou délit, en ce qui concerne le fait pour lequel est intervenue la condamnation et que, conformément au dernier paragraphe de l'article 445 du code d'instruction criminelle, il n'y a lieu de prononcer le renvoi de l'affaire;

Que d'ailleurs les infractions à raison desquelles la condamnation a été prononcée sont amnistiées.

Casse et annule le jugement du tribunal militaire de Lyon du 26 mars 1946 qui a condamné Bouchaib ben Mohamed;

Dit qu'il n'y a lieu à renvoi;

Décharge ledit Bouchaib ben Mohamed de cette condamnation;

Ordonne l'affichage et la publication du présent arrêt, conformément à la loi;

Ordonne que le présent arrêté soit imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du greffe du tribunal militaire de Lyon, et que mention sera faite en marge ou à la suite du jugement annulé.

Ainsi jugé et prononcé par la cour de cassation, chambre criminelle, en son audience publique du 22 avril 1948.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 48-959 du 7 juin 1948 portant modification du décret du 13 octobre 1947 relatif au stage à l'administration centrale des agents du ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret n° 9889 du 13 octobre 1947 relatif au stage à l'administration centrale des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 13 octobre 1947 visé ci-dessus est complété comme suit:

« *Art.* 3 bis. — Par dérogation aux articles 1er, 2 et 3 ci-dessus, les agents du cadre d'Orient et d'Extrême-Orient pourront être dispensés, à titre exceptionnel, des conditions de stage à l'administration centrale par décision de la commission administrative paritaire, prise sur la proposition conjointe du directeur du personnel et du directeur d'Afrique-Levant ou du directeur d'Asie-Océanie, selon le cas.

« Par dérogation aux mêmes articles, les services effectués par les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, dans les services centraux des résidences de Rabat ou de Tunis, ou dans ceux du haut commissariat ou de la délégation générale à Beyrouth avant le 23 mai 1946, ou en Indochine sont assimilés à des services à l'administration centrale jusqu'à concurrence des deux tiers du stage exigé. Il en est de même dans les conditions indiquées ci-dessus pour les services accomplis par ces fonctionnaires auprès des hauts commissaires ou des gouverneurs généraux des territoires d'outre-mer.

« *Art.* 3 ter. — A titre transitoire, les dispositions de l'article 1er ne sont pas applicables aux secrétaires d'administration issus du cadre des commis de chancellerie et comptant plus de vingt-cinq ans de services publics à la date du présent décret ».

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Décret n° 48-960 du 7 juin 1948 fixant les traitements de disposition et de disponibilité des agents du ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret du 15 novembre 1920, modifié par le décret du 30 octobre 1935 réglementant les positions diverses des agents des services extérieurs du ministère des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 14 du décret du 15 novembre 1920 modifié est à nouveau modifié comme suit:

« Les traitements de disposition et de disponibilité ne peuvent excéder les sommes ci-après. Ils ne peuvent être inférieurs à la moitié de ces sommes:

« Ambassadeur	279.000 F.
« Ministre plénipotentiaire de 1re classe	240.000
« Ministre plénipotentiaire de 2e classe	231.000
« Administrateur civil de classe exceptionnelle et conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient de classe exceptionnelle	206.000
« Administrateur civil de 1re classe et premier conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient	178.000
« Administrateur civil de 2e classe et deuxième conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient	136.000
« Administrateur civil de 3e classe et secrétaire d'Orient et d'Extrême-Orient	96.000
« Administrateur civil adjoint et secrétaire adjoint d'Orient et d'Extrême-Orient	76.000
« Assistant administrateur et assistant d'Orient et d'Extrême-Orient	58.000
« Agent supérieur de 1re classe	136.000
« Agent supérieur de 2e classe	96.000
« Agent supérieur de 3e classe	58.000
« Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle	109.000
« Secrétaire d'administration principal	92.000
« Secrétaire d'administration de 1re classe	70.000
« Secrétaire d'administration de 2e classe	53.000 ».

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet au 1er janvier 1948 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 9 juin 1948 portant dissolution du conseil municipal de la commune d'Upaix (Hautes-Alpes) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Vu les articles 11 et 60 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 10 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 6 septembre 1947;

Vu l'article 77 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 9 mars 1936;

Considérant que la commune d'Upaix (Hautes-Alpes) est divisée en deux sections électorales, à savoir la section chef-lieu et la section de Rourebeau;

Qu'antérieurement au 31 mars 1948, date à laquelle ont été arrêtées les listes électorales de ces sections, la section chef-lieu devait élire cinq conseillers, et la section de Rourebeau six conseillers;

Qu'en fait les sections susvisées ont élu respectivement cinq et six conseillers, conformément à la loi;

Que les cinq représentants de la section chef-lieu ont remis leur démission, qui est devenue définitive;

Que dans ces conditions, il ne saurait être procédé valablement à l'élection du maire et des adjoints sans que les conseillers de la section chef-lieu fussent préalablement remplacés par voie d'élections complémentaires;

Que, depuis le 31 mars 1948, la section chef-lieu doit élire six conseillers, à raison du chiffre des électeurs inscrits;

Que dans ces conditions s'il était procédé à des élections complémentaires dans la section chef-lieu, l'effectif total du conseil municipal serait porté à douze alors que le nombre des conseillers municipaux de cette commune est fixé à onze;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Upaix (Hautes-Alpes) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Barnuaud (Louis), Carle (René), Bernard (Kléber).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 9 juin 1948 portant élévation de classe, à titre militaire, d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, et notamment son article 7;

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu la loi du 9 septembre 1947 abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Thomassin (Jean), préfet de la Haute-Saône (3e classe), est élevé à la 2e classe de son grade, à titre militaire, à compter du 1er avril 1948, avec un reliquat de 1 an 3 mois et 10 jours de bonifications d'ancienneté pour services militaires.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Décret du 9 juin 1948 portant élévation de classe, à titre militaire, d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, et notamment son article 7;

Vu la loi du 9 septembre 1947 abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Lecene (Pierre), préfet de 3e classe chargé des fonctions de préfet de l'Ain (2e classe), est élevé à la 2e classe de son grade, à titre militaire, à compter du 1er juin 1948, avec un reliquat de 8 mois de bonifications d'ancienneté pour services militaires, et maintenu à son poste actuel.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Décret du 9 juin 1948 portant élévation de classe, à titre militaire, d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 9 septembre 1947 abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale;

Vu les lois des 1er avril 1923, 17 avril 1924 et 9 décembre 1927;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Castaing (Henri), préfet de la Creuse (3e classe), est élevé à la 2e classe de son grade, à titre militaire, à compter du 1er juin 1948, avec un reliquat de 4 ans 10 mois et 4 jours de bonifications et majorations d'ancienneté pour services militaires.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Décret du 9 juin 1948 portant élévation de classe, à titre militaire, d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 9 septembre 1947 abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale;

Vu les lois des 1er avril 1923, 17 avril 1924 et 9 décembre 1927;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Avril (Henri), préfet des Côtes-du-Nord (2e classe), est élevé, à titre militaire, à la 1re classe de son grade, à compter du 1er juin 1948

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Décret portant élévation de classe d'un préfet.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1948, page 5321, 3e colonne, article 1er, 3e ligne, au lieu de: « délégué dans les fonctions de préfet du Haut-Rhin (hors classe) », lire: « délégué dans les fonctions de préfet du Bas-Rhin (hors classe) ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 mai 1948 pris en application de la loi 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés, M. Jean Hiron a été titularisé en qualité de gardien de bureau de 5e classe.

La date d'effet de cette décision a été fixé au 1er juin 1948.

Par arrêté du 7 juin 1948, M. Gourin (Jean-Claude), agent supérieur de 3e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement afin de lui permettre d'exercer les fonctions de chef de cabinet du préfet de la Lozère.

Par arrêté du 7 juin 1948:

Il est mis fin au détachement de M. Missemer dans les fonctions de chef adjoint du cabinet du préfet du Bas-Rhin.

M. Missemer, agent supérieur de 3e classe, 2e échelon, au ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement afin de lui permettre d'exercer les fonctions de chef de cabinet du préfet de l'Aveyron.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 7 juin 1948, M. l'inspecteur Doublet (Paul), de la police d'Etat de la Gironde, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement, pour une période de trois ans, auprès du haut commissaire de France au Cameroun.

Par arrêté en date du 7 juin 1948:

M. l'inspecteur Dubos (Jean), de la police d'Etat de la Gironde, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement, pour une période de trois ans, auprès du haut commissaire de France au Cameroun.

Ce fonctionnaire subira sur son traitement métropolitain les retenues pour pensions civiles conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du 20 avril 1948, le préfet du Calvados a rattaché à la commune de Bernières-sur-Mer, la parcelle de terrain dénommée « Le Platon », d'une superficie de 7 hectares 60, cadastrée sous les numéros 61, 62, 63 de la section F., et dépendant antérieurement de la commune de Courseulles.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Application à la ville de Romilly-sur-Seine des dispositions des articles 21 et 22 de l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, et notamment les articles 21, 22 et 23 de ce texte;

Vu les avis favorables du préfet de l'Aube et du maire de Romilly-sur-Seine,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 21 et 22 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 sont rendues applicables à la ville de Romilly-sur-Seine.

Art. 2. — Le directeur de l'urbanisme et de l'habitation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le préfet de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

JEAN MARQUET.

Déclaration d'urgence des travaux nécessaires à la réalisation de projets de reconstruction

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, les opérations prévues au projet de reconstruction et d'aménagement des communes suivantes et faisant l'objet de l'application de l'article 10 de la loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941 modifiée notamment par l'ordonnance du 3 septembre 1945 ont été déclarées urgentes:

Angoulême (Charente), arrêté du 21 avril 1948.

Egletons (Corrèze), arrêté du 17 mai 1948.

Niort (Deux-Sèvres), arrêté du 23 avril 1948.

Ajou (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Appeville-Annebault (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Beaumontel (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Epaignes (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Manoir-sur-Seine (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Merey (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Pont-Audemer (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Saint-Maclou (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Verneuil-sur-Avre (Eure), arrêté du 17 mai 1948.

Talais (Gironde), arrêté du 2 avril 1948.

Coiserette (Jura), arrêté du 17 mai 1948.

Coyrière (Jura), arrêté du 17 mai 1948.

Cap-Breton (Landes), arrêté du 23 avril 1948.

Mortain (Manche), arrêté du 17 mai 1948.

Périers (Manche), arrêté du 17 mai 1948.

Roncey (Manche), arrêté du 17 mai 1948.

Saint-Fromond (Manche), arrêté du 17 mai 1948.

Verzy (Marne), arrêté du 17 mai 1948.

Nomeny (Meurthe-et-Moselle), arrêté du 17 mai 1948.

Beurrey-sur-Saulx (Meuse), arrêté du 17 mai 1948.

Marats (Meuse), arrêté du 17 mai 1948.

Noyers-le-Val (Meuse), arrêté du 17 mai 1948.

Ville-sur-Cousances (Meuse), arrêté du 17 mai 1948.

Morbecque (Nord), arrêté du 17 mai 1948.

Saint-Just-en-Chaussée (Oise), arrêté du 17 mai 1948.

Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), arrêté du 23 avril 1948.

Dugny (Seine), arrêté du 17 mai 1948.

Buchy (Seine-Inférieure), arrêté du 17 mai 1948.

Heudebot (Seine-Inférieure), arrêté du 17 mai 1948.

Fransures (Somme), arrêté du 17 mai 1948.

Gapennes (Somme), arrêté du 17 mai 1948.

Corcieux (Vosges), arrêté du 17 mai 1948.

Gerbeval (Vosges), arrêté du 17 mai 1948.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Citation à l'ordre de l'armée.

Par décision en date du 9 juin 1948, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées et du ministre des forces armées, le président du conseil des ministres cite:

A l'ordre de l'armée.

ORADOUR-SUR-GLANE (Haute-Vienne).

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Citation à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision en date du 7 juin 1948,

Sur la proposition du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le président du conseil des ministres cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

(A titre posthume.)

GERARD (Georges-Fernand-Pierre), capitaine, groupe de chasse 1/4 « Dauphiné ».

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 7 juin 1948 portant promotion à titre définitif d'officiers du service des poudres (armée active).

Par décret en date du 7 juin 1948, sont promus à titre définitif les officiers du service des poudres (armée active) dont les noms suivent:

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres.

(Pour prendre rang du 1er avril 1948.)

M. Ploux (Marc-Joseph-Marie-Louis), ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres, en remplacement de M. Robin, nommé directeur à l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce.

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 2e classe des poudres.

(Pour prendre rang du 1er avril 1948.)

M. Nancy (Roger-Louis), ingénieur militaire principal des poudres, en remplacement de M. Paul, mis en service hors cadres auprès du ministère de la France d'outre-mer.

Au grade d'ingénieur militaire principal des poudres.

(Pour rendre rang du 1er avril 1948.)

2e tour (choix). M. Albert (Henri-François-Auguste), ingénieur militaire de 1re classe des poudres, en remplacement de M. Nancy, promu.

Au grade d'ingénieur chimiste de 1re classe du service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er avril 1948.)

2e tour (choix). M. Miaud (Pierre-Marie-Robert), ingénieur chimiste de 2e classe, en remplacement de M. Friederich (Paul), décédé.

Au grade d'adjoint administratif en chef du service des poudres.

(Pour prendre rang du 7 avril 1948.)

M. Boucher (Octave-Joseph), adjoint administratif principal du service des poudres, en remplacement de M. Richard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret portant nomination (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juin 1948: page 5283, 2e colonne, au lieu de: « est nommé dans les réserves du service de l'intendance des troupes coloniales avec son grade... M. l'intendant militaire de 1re classe Biheran (Léon-François-Pierre)... », lire: « est nommé dans les réserves du service de l'intendance des troupes coloniales avec son grade... ».

Décret du 9 juin 1948 portant promotions dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 juin 1948, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour actions de guerre ayant fait l'objet de citations antérieures:

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang à la date du 31 décembre 1947.)

LELEU (Jean-Marcel), commandant. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 août 1944.

PETIT (Henri-Joseph), capitaine. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 mars 1945.

DE BARDON DE SEGONZAC (Adalbert-René-Marie), lieutenant. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1945.

DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC (François-Charles-Henri), sous-lieutenant. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 juin 1945.

Décret du 9 juin 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 9 juin 1948, rendu sur la proposition du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

7e régiment d'infanterie.

VINCENT (Georges-Pierre), sergent, classe 1934, mle 2362 au recrutement de Lyon.

13e régiment d'infanterie.

SUREAU (Ismaël-Rémy-Georges), soldat, classe 1934, mle 1211 au recrutement de Tours.

TAILLANDIER (Maurice-Eugène), soldat, classe 1934, mle 1954 au recrutement de Tours.

VERIGEL (Jean-Elie), soldat, classe 1938, mle 1784 au recrutement de Lyon.

19e régiment d'infanterie.

INGOAT (Pierre-Louis), soldat, classe 1932, mle 172 au recrutement de Guingamp.

JANNIN (Emile), soldat, classe 1932, mle 1085 au recrutement de Guingamp.

25e régiment d'infanterie.

HIBON (Pierre-Jean), soldat, classe 1935, mle 2806 au recrutement de Bordeaux.

31e régiment d'infanterie.

JANNETTA (Jean-Baptiste), soldat, classe 1930, mle 816 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

38e régiment d'infanterie.

JAUDON (Gérard), caporal-chef, classe 1938, mle 2795 au recrutement de Bordeaux.

49e régiment d'infanterie.

LARROQUE (Claude-Georges-Jean), soldat.

50e régiment d'infanterie.

THOMAS (Claude-Marius-André), soldat de 1re classe, classe 1933, mle 3277 au recrutement de Mâcon.

57e régiment d'infanterie.

JIMENEZ (Paul), soldat, classe 1936, mle 663 au recrutement de Pau.

TAILLEUR (Gaston-Louis), soldat, classe 1938, mle 1180 au recrutement de Pau.

TARIS (André), soldat, classe 1932, mle 1418 au recrutement de Mont-de-Marsan.

60e régiment d'infanterie.

DENIZOT (Henri-Emile), soldat de 1re classe, classe 1933, mle 1368 au recrutement de Besançon.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

65e régiment d'infanterie.

JEGO (Paul-Ange), sergent, classe 1931, mle 400 au recrutement de Lorient.

69e régiment d'infanterie.

JENNEPIN (Pierre-Ovide), soldat, classe 1932, mle 541 au recrutement de Mézières.

71e régiment d'infanterie.

DAGORN (René-Célestin), soldat, classe 1938, mle 359 au recrutement de Guingamp.

GEFFROY (Yves), soldat, classe 1938, mle 191 au recrutement de Guingamp.

KERBOETHAU (Louis), soldat, classe 1922, mle 1030 au recrutement de Saint-Brieuc.

KERMAREC (Auguste), soldat, classe 1935, mle 444 au recrutement de Guingamp.

KEROMEN (Pierre), soldat, classe 1933, mle 2284 au recrutement de Guingamp.

71e régiment d'infanterie alpine.

LE MOULLEC (Jean-Henri), soldat, classe 1938, mle 968 au recrutement de Guingamp.

LE NUZ (Pierre), soldat, classe 1938, mle 7259 au recrutement de Brest.

LE QUEMENT (Jean-François), sergent, classe 1936, mle 593 au recrutement de Guingamp.

79e régiment d'infanterie.

VIGIER (Albert), soldat, classe 1926, mle 1126 au recrutement de Périgueux.

92e régiment d'infanterie.

JARLAND (Charles-Antoine), sergent, classe 1932, mle 1900 au recrutement de Clermont-Ferrand.

93e régiment d'infanterie.

VAUGEOLS (Alcine-Auguste-Fernand), soldat, classe 1934, mle 821 au recrutement d'Alençon.

99e régiment d'infanterie alpine.

PONGIN (Edmond), soldat, classe 1944, mle 292 au recrutement de Bourg.

101e régiment d'infanterie.

VIGNAULT (Charles), soldat de 1re classe, classe 1932, mle 209 au recrutement de Poitiers.

104e régiment d'infanterie.

JALLON (Marc-Yves), soldat, classe 1932, mle 1653 au recrutement de Blois.

105e régiment d'infanterie.

JACQUET (Raoul-Jean-Marie), soldat, classe 1933, mle 97 au recrutement de Clermont-Ferrand.

JOLLY (Henri-Maurice), soldat, classe 1933, mle 3040 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

121e régiment d'infanterie.

ITARD (Paul-Marcelin), soldat, classe 1936, mle 53 au recrutement de Cahors.

131e régiment d'infanterie.

VASSORT (Jean-Georges-Louis), caporal, classe 1934, mle 1269 au recrutement d'Orléans.

135e régiment d'infanterie.

JESSELMANN (Maurice), soldat, classe 1929, mle 1776 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

137e régiment d'infanterie.

INQUEL (Jean-Marie), caporal, classe 1933, mle 375 au recrutement de Quimper.

JAFFRE (Louis-Marie), soldat, classe 1934, mle 3150 au recrutement de Lorient.

JAFFRES (Jean), soldat, classe 1934, mle 4379 au recrutement de Brest.

JULIO (Paul-Louis-Marie), soldat, classe 1934, mle 1276 au recrutement de Vannes.

TUAL (Armand-Pierre-Marie), soldat, classe 1934, mle 541 au recrutement de Lorient.

154e régiment d'infanterie.

AMIERE (Raoul-Adrien), soldat, classe 1935, mle 519 au recrutement d'Auxerre.

169e régiment d'infanterie de forteresse.

THIRRION (Alphonse), soldat, classe 1934, mle 3541 au recrutement de Valenciennes.

170e régiment d'infanterie.

JULIEN (Lucien-Maurice), soldat, classe 1936, mle 591 au recrutement du Mans.

264e régiment d'infanterie.

JOLIBOIS (René-Charles-Adolphe), sergent, classe 1926, mle 2026 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

JARNY (Ernest-Emile-Aimé), soldat, classe 1929, mle 689 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

271e régiment d'infanterie.

ISSARD (André-Louis), soldat, classe 1927, mle 4081 au recrutement de la Seine, 4e bureau.

JEZEQUEL (Ernest), soldat, classe 1937, mle 1081 au recrutement de Saint-Brieuc.

341e régiment d'infanterie.

ULYSSE (Louis-Clément), soldat, classe 1931, mle 2066 au recrutement de Marseille.

424e régiment de pionniers.

IMBERT (Joannès), soldat, classe 1933, mle 1069 au recrutement de Saint-Etienne.

436e régiment de pionniers.

JULIEN (Pierre-Marie), soldat, classe 1924, mle 2675 au recrutement de Quimper.

437e régiment de pionniers.

JOSSO (Gustave), soldat, classe 1926, mle 3661 au recrutement de Nantes.

JOUANNO (René-Jean-Baptiste), soldat, classe 1928, mle 450 au recrutement de Lorient.

611e régiment de pionniers.

HERBRETEAU (Aimé-Victor), soldat, classe 1927, mle 315 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

11e bataillon de chasseurs alpins.

VALLET (Julien), sergent, classe 1933, mle 966 au recrutement de Grenoble.

23e régiment de marche de volontaires étrangers.

KLEIN (Louis), soldat, classe 1939, mle LM 3910 au recrutement de la Seine, bureau central.

7e régiment de tirailleurs algériens.

VIDILI (Eugène-Antoine), sergent, classe 1933, mle 396 au recrutement de Tunis.

13e régiment de tirailleurs algériens.

KAHAL (Rabah), caporal, classe 1928, mle LM 098 au recrutement d'Oran.

BOUKROUNA RAMDANE BEN MOHAND, tirailleur, classe 1937, mle RM 1200 au recrutement de Constantine.

18e régiment de tirailleurs algériens.

KHELLOUFI AMER BEN MOHAMED, tirailleur, classe 1935, mle 1115 au recrutement d'Alger.

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

ALEXANDROF (Nicolas), sergent, classe 1943, mle 1189 au recrutement de Tunis.

GRILLET (Pierre-Elie), caporal, classe 1942, mle 322 au recrutement de Tunis.

QUINTAVALLE (Robert-Alexandre), caporal, classe 1938, mle 239 au recrutement de Tunis.

GALLO (Joseph-Edouard), soldat, classe 1942, mle 1342 au recrutement de Tunis.

20e régiment de tirailleurs tunisiens.

RAFFINI (Ignace), sergent-chef, classe 1938, mle 1019 au recrutement d'Ajaccio.

1er régiment de tirailleurs marocains.

KASTLER (Roland-Paul-Raymond), adjudant, classe 1933, mle 1286 au recrutement de Colmar.

4e régiment de tirailleurs marocains.

FERRAND (Pierre), aspirant.

8e régiment de tirailleurs marocains.

AUTEBON (Roland-Pierre), sergent, classe 1943, mle 332 au recrutement d'Alger.

1er bataillon de choc.

MEGGE alias MARTIN (Louis-Roger), sergent, classe 1941, mle 12021 au recrutement de Bordeaux.

PAOLACCI (Martin), chasseur, classe 1943, mle 487 au recrutement d'Ajaccio.

F. F. I. de l'Ile de France.

COLIN (Marceau-Henri).

Groupe de commandos d'Afrique.

ATLAN dit DORMEAU (Paul), sergent, classe 1940, mle 33.

DEGRELLE (Pierre-Emile-Alphonse), soldat, classe 1946, mle 1721.

LEMAIRE (André-René-Robert), soldat, classe 1946.

3e bataillon de chasseurs mitrailleurs.

DEVAUX (Albert), sergent-chef, classe 1933, mle 24 au recrutement de Valenciennes.

14e bataillon de chars de combat.

VESSIER (Pierre-Marie), chasseur, classe 1936, mle 1510 au recrutement de Lorient.

49e bataillon de chars de combat.

MATHIS (Marcel-Lucien), sergent, classe 1934, mle 829 au recrutement de Nancy.

7e régiment de dragons portés.

BISSARDON (Jean-Louis), brigadier, classe 1939, mle 2339 au recrutement de Bordeaux.

TREDEZ (Jean), cavalier, classe 1939, mle 1546 au recrutement de Lille.

VEAUX (Vincent-Joseph), cavalier, classe 1937, mle 53 au recrutement de Périgueux.

11e régiment de dragons portés.

MICHAUD (Marcel-Jean), cavalier, classe 1923, mle 6460 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

4e régiment de cuirassiers.

TANCREZ (Jean-François), cavalier, classe 1933, mle 638 au recrutement d'Arras-Béthune.

12e régiment de cuirassiers.

DESBOIS (Germain), maréchal des logis chef, classe 1938, mle 214 au recrutement de Bourges.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

GIRARD (Camille), aspirant, classe 1944.

3e régiment de spahis algériens de reconnaissance.

DROUOT (Ernest-Edmond-Georges), cavalier, classe 1943, mle 11991 au recrutement de Dijon.

GEANT (Albert), brigadier, classe 1939, au recrutement de Strasbourg.

1e régiment de spahis marocains.

DEPELLEY (Jean), spahi, classe 1944, mle 1866 au recrutement de Limoges.

HOLAY (Roger-Charles), cavalier, classe 1945, mle 816 au recrutement de Rouen-Sud.

6e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

TOUSVERTS (Amédée-Gustave), cavalier de 1re classe, classe 1934, mle 2561 au recrutement de Laon.

50e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

MARCHAL (Emile), cavalier, classe 1921, mle 851 au recrutement de Nancy.

17e escadron du train.

KERSANTE (Joseph-Alexandre), maréchal des logis, classe 1922, mle 602 au recrutement de Saint-Brieuc.

20e escadron du train.

KLEIN (André-Octave-Charles), soldat de 1re classe, classe 1936, mle 700 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

22e escadron du train.

JULIEN (Bernard), soldat, classe 1925, mle 1724 au recrutement de Blois.

4e régiment d'artillerie.

KEROEL (Pierre), canonnier de 1re classe, classe 1937, mle 952 au recrutement de Saint-Etienne.

JOURNET (Pierre), canonnier, classe 1936, mle 513 au recrutement de Moulins.

5e régiment d'artillerie.

JOUIN (Marcel-Jean-Marie), canonnier de 1re classe, classe 1931, mle 1925 au recrutement de Rennes.

13e régiment d'artillerie.

VINCENT (Raoul-Eugène), canonnier, classe 1928, mle 4651 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

53e régiment d'artillerie.

VEYSSIERE (Antoine-Marius), canonnier de 1re classe, classe 1929, mle 201 au recrutement de Clermont-Ferrand.

71e régiment d'artillerie.

JACQUEMIN (Emile-Charles), canonnier, classe 1931, mle 1565 au recrutement de Nancy.

212e régiment d'artillerie.

KOHLER (Roger), canonnier, classe 1932, mle 1678 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

303e régiment d'artillerie légère.

JEAN (Léonce-Louis), brigadier, classe 1929, mle 2792 au recrutement de Toulon.

318e régiment d'artillerie.

JOUAN (Joseph-Marie), canonnier de 1re classe, classe 1923, mle 85 au recrutement de Vannes.

THIMEAU (Roger-Alexis), canonnier, classe 1932, mle 3192 au recrutement de Nantes.

329e régiment d'artillerie.

GREGOIRE (Roger-Louis-Emile), canonnier, classe 1937, mle 911 au recrutement de Caen.

404e régiment d'artillerie de D. C. A.

JOLY (Guy), maréchal des logis, classe 1938, mle 1357 au recrutement de Lille.

406e régiment d'artillerie de D. C. A.

VASSEL (André), canonnier de 1re classe, classe 1931, mle 1708 au recrutement de Cambrai.

17e parc de réparation et d'entretien.

TEULIERES (Louis), brigadier, classe 1919, mle 200 au recrutement de Foix.

4e compagnie de défense aérienne du territoire.

THOILLIEZ (Albert-Florimond), soldat, classe 1919, mle 7107 au recrutement de Lille.

6e régiment du génie.

VIGIER (Maurice), sapeur, classe 1924, mle 1010 au recrutement de Périgueux.

10e régiment du génie.

VADOT (Jean-Pierre), sapeur, classe 1932, mle 1987 au recrutement de Saint-Etienne.

38e régiment du génie.

JOLIVET (Germain), caporal, classe 1933, mle 689 au recrutement de Châteauroux.

Compagnie de transmissions 83/31.

BENABI MAHIEDDINE, télégraphiste, classe 1936, mle 3353 au recrutement d'Oran.

1re légion de gendarmerie.

MECHIN (Louis), gendarme, classe 1925, mle 157 au recrutement de Moulins.

3e légion de gendarmerie.

BLIN (Paul-François-Jean-Baptiste), gendarme, classe 1923, mle 244 au recrutement d'Arras.

Forces françaises de l'intérieur.

BEAUCHET (Henri-Roger), gendarme, classe 1926, mle 1207 au recrutement de Vesoul.

2e régiment d'infanterie coloniale.

JOUAN (Marcel-Omer), soldat, classe 1932, mle 371 au recrutement de Saint-Brieuc.

6e régiment d'infanterie coloniale.

TRAUMANN (Raymond), soldat, classe 1939, mle 4746 au recrutement de Rouen.

21e régiment d'infanterie coloniale.

MARTIN (Dominique), soldat, classe 1943, mle 21032 au recrutement de Lyon.

6e régiment de tirailleurs sénégalais.

RECOLIN (Alfred-Félix), soldat, classe 1944, mle 650 au recrutement de Tunis.

1er régiment de marche du Tchad.

MISSOFFE (Dominique), sergent-chef.

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

CHAMOUARD (Jean-Georges-Emile), sergent, mle 456.

Attributions de l'officier général chargé d'une mission permanente d'information auprès de la Légion étrangère.

Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées chargé du département de la guerre;

Vu la loi du 9 mars 1831 autorisant la formation de la Légion étrangère;

Vu le décret n° 48-251 portant nomination de M. Max Lejeune en qualité de secrétaire d'Etat aux forces armées chargé du département de la guerre;

Vu l'arrêté interministériel du 8 février 1948 fixant les attributions de l'officier général chargé d'une mission permanente d'information de la Légion étrangère,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté interministériel du 8 février 1948 est modifié comme suit:

« *Art.* 2. — M. le général Magrin Vernerey relève du secrétaire d'Etat aux forces armées chargé du département de la guerre, à qui il adresse ses rapports. » (Le reste sans changement).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1948.

Le ministre des forces armées
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées chargé du département de la guerre,
MAX LEJEUNE.

Personnels civils des services extérieurs.

Par arrêté du 7 juin 1948, M. Ouvrard (René-Benjamin), commis administratif du département des forces armées « guerre » est détaché pour la période du 16 décembre 1946 au 1er octobre 1947 dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Seine-et-Marne à Melun (régularisation).

Par arrêté du 7 juin 1948, M. Cezard (Marcel), commis administratif du département des forces armées « guerre » est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle à Nancy (régularisation).

Par arrêté en date du 7 juin 1948, M. Thiery (François), commis administratif principal du département des forces armées « guerre », est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle à Nancy (régularisation).

Par arrêté en date du 7 juin 1948, M. Ravenet (Henri), commis administratif du département des forces armées « guerre », est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle à Nancy (régularisation).

Par arrêté en date du 7 juin 1948, Mlle Colot (Madeline), agent de bureau du cadre complémentaire du département des forces armées « guerre », est détachée pour la période du 1er juillet 1945 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Côte-d'Or à Dijon (régularisation).

Par arrêté en date du 7 juin 1948, M. Bocquenet (Louis), commis administratif du département des forces armées « guerre », est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle à Nancy (régularisation).

Ecole spéciale militaire.

Par décision en date du 3 juin 1948, M. Leleu (Claude), admis à l'école spéciale militaire au titre de la promotion 1944, est, sur sa demande, rayé des contrôles de sa promotion. L'intéressé suivra le sort de sa classe.

Tableau d'avancement de l'année 1948 des ingénieurs des directions de travaux des constructions navales.

Par décision du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 7 mai 1948, ont été inscrits au tableau d'avancement de l'année 1948 les ingénieurs des directions de travaux des constructions navales (cadre latéral) dont les noms suivent en service à l'établissement de Saint-Tropez:

Pour le grade d'ingénieur en chef des directions de travaux.

M. Levasseur (Auguste), ingénieur des directions de travaux principal.

Pour le grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

M. Varagnat (Jean), ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

Pour le grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

M. Robert (Roger), ingénieurs des directions de travaux de 2e classe.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers canonniers (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
1° Maitres principaux.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Le Rhun (Pierre)	124292 2	7 mars 1922.	Batterie du Grognon.	
Py (Ollivier)	383 27 4	9 octobre 1929.	Marine Paris.	
Stephan (Etienne)	3140 B 29	1er juillet 1932.	*Gloire.*	
b Ayant fait campagné.				
Fremont (Roger)	1789 27 4	26 décembre 1930.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Jollin (Camille)	7744 27 1	3 septembre 1934.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Marchand (Jean)	1045 B 30	4 juillet 1935.	*Richelieu.*	
2° Premiers maitres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Alaux (Emile)	2416 T 30	15 avril 1930.	Dépôt de Toulon	
Pestel (Georges)	2428 B 28	21 juin 1930.	Dépôt de Toulon.	
Gentric (Jean)	3358 B 30	22 octobre 1930.	U. M Baie Ponty	T. D.
b) Ayant fait campagne.				
Million (Louis)	62 T 30	10 février 1933.	*Lorraine.*	
Herri (Louis)	968 B 29	15 août 1935.	E. M. Toulon.	
Burlut (Jean)	1188 27 3	17 septembre 1935.	Dépôt Cherbourg.	
Lebeul (Jean)	129888 2	4 juillet 1937.	Dépôt de Brest.	
Richard (Marcel)	3852 B 28	17 août 1938.	Marine Marseille.	
L'Heveder (Joseph)	999 B 28	16 avril 1939.	*Lorraine.*	
Le Roy (Jean)	128282 2	27 juillet 1939.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Lanoe (Joseph)	1438 L 28	29 juin 1940.	*Richelieu.*	
Guillore (Pierre)	508 B 29	10 décembre 1941.	Dépôt de Brest.	
Le Berre (Yves)	3882 B 29	1er janvier 1942.	Dépôt de Brest.	
Bastard (Jean)	3801 B 28	25 février 1942.	C. F. Pont-Réan.	
Julou (Jean)	67986 1	16 juillet 1942.	M. G. Toulon.	
3° Maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Forlcher (Jean)	820 26 2	25 mars 1926.	G. B. R. Toulon.	
Hello (Jean)	4256 26 2	2 novembre 1926.	Front de mer Lorient.	
Buors (Fernand)	4305 26 2	8 novembre 1926.	Dépôt Toulon.	
Guidicelli (Nicolas)	3830 27 5	15 novembre 1927.	Marine Corse.	
Delachaume (Gilbert)	1085 27 2	19 novembre 1927.	A. C. Toulon.	
Le Dore (Eugène)	2349 B 28	15 juin 1928.	C. F. Pont-Réan.	
Guellaen (Marcel)	5476 B 28	30 novembre 1928.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
L'Hostis (Yves)	3260 B 29	25 septembre 1929.	*Georges-Leygues.*	
Moal (Eugène)	4272 B 28	9 janvier 1930.	Dépôt de Brest.	
Perennes (Jean)	894 B 29	12 juillet 1930.	A. C. Toulon.	
Le Berre (Alain)	2490 B 29	19 janvier 1930.	Batterie d'Ars-en-Ré.	Pas Indochine.
Boltemer (René)	18 C 31	8 septembre 1931.	S. P. I. M. Fribourg.	
Vaillant (Jean)	2060 B 31	5 novembre 1931.	C. F. Mimizan.	
Germain (Clément)	2078 C 28	10 juillet 1932.	Dépôt de Cherbourg.	
Amadei (Joseph)	3199 T 33	15 octobre 1933.	D. P. Toulon.	
Alessandri (Sébastien)	1959 T 34	15 avril 1934.	Dépôt de Toulon.	
Andrezet (François)	1755 B. 30	12 juillet 1934.	*Jean-Bart.*	Pas Indochine.
Le Roy (Jean)	2811 B 34	2 octobre 1934.	Solmar Bizerte.	
Le Corre (Lucien)	1145 L 30	28 mars 1935.	*Emile-Bertin.*	
Douce (René)	1818 C 34	1er juillet 1935.	U. M. Marseille.	
Lanusse (Germain)	763 R 34	22 février 1936.	C. F. Mimizan.	
Le Roy (Yves)	2265 B 33	26 mars 1936.	Ecole de canonnage.	
Remeller (Joseph)	1669 T 36	8 juin 1936.	Ecole de canonnage.	
Blanchard (Maurice)	2168 B 33	20 octobre 1936.	*Tunisien.*	
Huet (Albert)	2661 B 31	1er décembre 1936.	*Lorraine.* — Ecole.	
Le Cocq (Jean)	697 B 31	29 septembre 1937.	Dépôt de Brest.	
Kerdevez (Pierre)	2553 B 36	1er mars 1938.	Cours conduite de tir.	
Luizau (Laurent)	1093 B 37	1er février 1939.	*Le Malin.*	
Lorain (Maurice)	499 T 35	7 février 1940.	*Emile-Bertin.*	
Guillou (Jean)	2153 B 33	20 mars 1940.	*Montcalm.*	
Euzen (Albert)	2728 B 33	2 mai 1940.	Ecole navale.	
Durand (Yves)	1118 L 37	1er octobre 1940.	*Richelieu.*	
Saladen (Hervé)	679 B 34	1er juillet 1941.	*Arromanches.*	
Martini (Simon)	3049 T 36	7 juillet 1942.	*Dixmude.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
4° Seconds maîtres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Thépaut (Yves)	3086 25 2	29 octobre 1925.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Borgne (Jean)	386 B 33	24 janvier 1933.	C. F. Pont-Réan.	
Gac (Joseph)	3351 26 2	14 août 1934.	Dépôt de Toulon.	
Corbel (Robert)	939 B 30	1er décembre 1934.	Dépôt de Brest.	Pas Indochine.
Pernot (Placide)	370 T 35	17 juillet 1935.	Tribunal maritime Toulon.	Pas Indochine.
Prunier (René)	2497 B 35	11 mars 1935.	Cours B. S.	T. D.
Bourque (Marcel)	1277 T 36	10 février 1936.	*Coutelas.*	T. D.
Talec (Joseph)	636 B 36	5 mai 1936.	Cours conduite de tir.	T. D.
Mansuy (Pol)	2801 C 33	25 août 1936.	B. M. M. Toulon.	
Balch (Yves)	2517 B 34	18 octobre 1936.	*Terrible.*	Pas Indochine.
Behra (Alphonse)	2229 T 33	16 juin 1937.	*Pique.*	T. D.
Cazoulat (Jean)	119 B 35	4 août 1937.	Cours B. S.	T. D.
Sese (André)	842 R 38	3 mars 1938.	C. F. Mimizan.	
Le Compagnon (Emmanuel)	254 L 37	9 juin 1938.	E. M. Lorient.	Pas Indochine.
Muller (Raymond)	4793 T 39	1er novembre 1939.	Marine Paris.	
Fossati (Jean)	4294 T 37	1er mars 1940.	A. C. Toulon.	
Nena (Yves)	2086 B 35	27 août 1941.	C. F. Pont-Réan.	
Corre (Emile)	837 B 38	1er mai 1945.	*Dermude.*	
b) Ayant fait campagne.				
Peltier (Joseph)	287 C 34	31 décembre 1934.	C. F. Mimizan.	
Baudry (Jules)	1472 C 32	4 février 1935.	Compagnie de garde Cherbourg.	
Talarmin (François)	3471 B 32	20 mai 1936.	*Duquesne.*	T. D.
Roussel (Etienne)	95 T 29	16 septembre 1936.	E. A. M. F. Toulon.	
Conq (Joseph)	901 B 30	22 février 1937.	C. F. Mimizan.	
Weiss (Henri)	1169 T 30	1er mars 1937.	*Arromanches.*	
Arrangeois (François)	484 R 34	4 juillet 1937.	C. F. Mimizan.	
Boudero (Charles)	1389 L 32	26 mars 1938.	C. S. M. Lorient.	
Le Roux (Augustin)	1290 B 32	2 juin 1938.	C. F. Pont-Réan.	
Midy (Jean)	1232 B 31	24 août 1939.	C. F. Pont-Réan.	
Kerdiles (Michel)	382 28 2	2 septembre 1939.	U. M. Bale Ponty.	T. D.
Nury (Charles)	2336 T 34	1er novembre 1939.	Ecole des fourriers.	
Brehier (Pierre)	963 B 34	22 décembre 1939.	*Kléber.*	
Richard (Jean)	5224 C 28	3 janvier 1940.	*Alsacien.*	
Creff (Yves)	4096 B 28	1er août 1940.	*Jean-Bart.*	
Schmitt (Joseph)	2967 T 35	11 septembre 1940.	Dépôt de Toulon.	
Kervella (Louis)	910 B 32	23 janvier 1941.	C. F. Mimizan.	
Nicolas (François)	2707 B 29	11 mars 1941.	*Georges-Leygues.*	
Magueur (François)	2293 B 30	1er juillet 1941.	*Alcyon.*	
Guillemin (François)	1330 B 32	23 août 1941.	A. C Toulon.	
Lourgant (Jean)	1509 L 32	9 septembre 1941.	*Arromanches.*	
Gelebart (Jean)	1972 B 31	13 novembre 1941.	G. B. R. FLO. IH.	
Berthou (Jean)	984 B 32	20 novembre 1941.	*Richelieu.*	
Jouêtre (François)	1742 B 34	30 novembre 1941.	*Marocain.*	
Tanguy (Jean)	1430 B 33	9 décembre 1941.	Cercle et foyer Toulon.	
Largouet (Roland)	2042 C 35	19 décembre 1941.	Compagnie de garde Cherbourg.	
Rouzes (Yves)	288 B 33	16 janvier 1942.	Front de mer Lorient.	
Leconte (Auguste)	1946 C 33	16 janvier 1942.	Compagnie de garde Cherbourg.	
Cottin (Pierre)	2910 C 29	17 janvier 1942.	*Marceau.*	
Augereau (Armand)	542 R 34	21 janvier 1942.	Base dragage la Pallice.	
Le Berre (Pierre)	1384 B 34	1er février 1942.	*Le Terrible.*	
Deleflie (Léon)	273 C 33	2 février 1942.	D. P. Cherbourg.	Pas Indochine.
Jade (Yves)	2310 B 39	5 février 1942.	*Fantasque.*	
Kerleroux (François)	559 27 2	16 février 1942.	*Arromanches.*	
Siviniant (Jean)	4205 27 2	23 mars 1942.	*Hova.*	
Le Gall (Aimé)	797 B 32	25 mars 1942.	Dépôt de Toulon.	
Loy (François)	2963 C 38	31 mars 1942.	Cours conduite de tir.	T. D.
Goarin (Jean)	3247 B 30	26 avril 1942.	Compagnie de garde Toulon.	
Audran (Ollivier)	423 L 28	1er mai 1942.	*Emile-Bertin.*	
Louarn (Jacques)	1351 B 32	1er mai 1942.	*Tigre.*	
Guehennec (Jean)	1467 L 35	15 mai 1942.	B. M. P. Marseille.	
Montreuil (Gustave)	2818 C 37	1er juin 1942.	Marine Paris.	
André (Marc)	1303 R 31	14 août 1942.	*Jean-Bart.*	
Sibois (Eugène)	3645 B 35	27 août 1942.	*Rusé.*	T. D.
Dupont (Louis)	342 L 36	1er septembre 1942.	E. M. Al Méditerranée.	T. D.
Plunian (Jean)	1118 L 30	21 septembre 1942.	*Montcalm.*	
Helies (François)	952 B 34	30 septembre 1942.	*Tigre.*	
Guivarch (Auguste)	960 B 33	20 décembre 1942.	E. M. Tunisie.	T. D.
Falchun (Albert)	3298 B 34	1er janvier 1943.	*Jean-Bart.*	
Mansuy (Maurice)	143 T 30	27 février 1943.	*Lorraine.*	
Haller (François)	1132 C 28	1er mars 1943.	*Somali.*	
Artu (Auguste)	1271 C 32	28 mars 1943.	U. M. Baie Ponty.	T. D.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-940 portant fixation du tarif maximum des courtages à percevoir par les agents de change près les bourses de Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Toulouse.

Rectificatif au *Journal officiel* du samedi 5 juin 1948: page 5449, Nature des négociations, 4° Autres valeurs, 9e ligne, au lieu de: « Actions et obligations dont le cours est supérieur à 500 F », lire: « Actions et obligations dont le cours est supérieur à 500 F, fonds d'Etat étrangers et toutes valeurs non dénommées ci-dessus »; 5° Droits de souscriptions représentés par un coupon, 6e ligne, au lieu de: « Lorsque le cours est supérieur à 1.001 F », lire: « Lorsque le cours est supérieur à 1.000 F ».

Réorganisation de perceptions et maintien de percepteurs.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques en date du 24 mai 1948:

Les perceptions de Romans-sur-Isère et du Grand-Serre (Drôme) ont été réorganisées. Elles continuent d'appartenir respectivement à la hors-classe et à la 3e classe.

M. Duprat, percepteur hors classe à Romans-sur-Isère (Drôme), a été maintenu, en la même qualité, à la perception de Romans-sur-Isère réorganisée.

M. Cros, percepteur de 2e classe, 1er échelon, au Grand-Serre (Drôme), a été maintenu, en la même qualité, à la perception du Grand-Serre réorganisée.

Remise de débets.

Par arrêtés en date du 24 mai 1948, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse:

1° A M. Rouvrais (Julien), de la somme dont il reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 10.250 F qu'il a indûment perçue pour la période du 14 juillet 1942 au 13 décembre 1945 au titre de l'indemnité pour charges de famille n° 16930, rattachée à sa pension militaire de la marine d'ancienneté n° A 9828;

2° Aux héritiers de Gaudin (Louis), de la somme de 39.984,10 F en capital et intérêts, que leur auteur a indûment perçue, pendant la période du 3 mars 1920 au 10 février 1941, au titre des allocations et indemnités allouées aux petits retraités de l'Etat;

3° A Mme Cottour, veuve Le Guen, veuve Becam, de la somme dont elle reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 13.653,90 F qu'elle a indûment perçue pendant la période du 1er janvier 1929 au 15 octobre 1936, au titre de l'allocation complémentaire qui lui a été concédée en application de l'article 76 de la loi du 30 décembre 1928 sous le n° 81481 et qui a été suspendue à compter du 1er janvier 1929 parce qu'elle rémunérait les mêmes services que la pension de reversion servie à l'intéressée par l'établissement des invalides de la marine.

Par arrêté en date du 26 mai 1948, le ministre des finances a fait remise gracieuse aux héritiers appelés à la succession de la dame veuve Franz (Martin), née Fuchs (Anne-Marie), des sommes en capital et intérêts dont ils ont été constitués débiteurs au titre de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

Par arrêté en date du 26 mai 1948, le ministre des finances a fait remise gracieuse aux héritiers appelés aux successions confondues des époux Krafft-Freund, des sommes en capital et intérêts dont ils restent débiteurs envers le Trésor au titre de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

Par arrêté en date du 26 mai 1948, le ministre des finances a fait remise gracieuse aux héritiers appelés à la succession de la dame Gallien, veuve François (Alice), des sommes en capital et intérêts dont ils ont été constitués débiteurs au titre de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

Désignation du commissaire du Gouvernement auprès de la chambre syndicale des agents de change de Paris et de la chambre des courtiers en valeurs mobilières de Paris.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 14 février 1942, validée et complétée par l'ordonnance du 18 octobre 1945, tendant à l'organisation et au fonctionnement des bourses de valeurs, notamment les articles 12 et 15,

Arrête:

Art. 1er. — M. Autissier (Jean) est désigné, en remplacement de M. Lamy (Emmanuel), comme commissaire du Gouvernement pour exercer, auprès de la chambre syndicale des agents de change de Paris et auprès de la chambre des courtiers en valeurs mobilières de Paris, les fonctions définies aux articles 12 et 15 de la loi validée du 14 février 1942.

Art. 2. — Le directeur du Trésor est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DONNEDIEU DE VABRES.

Allocation instituée en faveur des agents de l'Etat victimes d'un accident au cours d'un voyage aérien nécessité par l'accomplissement d'une mission.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 16 de la loi n° 47-1497 du 13 août 1947 portant autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics, fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1947 et relative à diverses dispositions d'ordre financier,

Arrête:

Art. 1er. — L'allocation visée à l'article 16 de la loi n° 47-1497 du 13 août 1947 est accordée aux agents de l'Etat, qu'ils soient ou fonctionnaires titulaires, ou auxiliaires, ou contractuels, s'ils sont atteints d'une invalidité d'un taux, après consolidation des lésions, au moins égale à 70 p. 100, provenant de blessures survenues au cours d'un voyage aérien nécessité par l'accomplissement d'une mission et à la condition qu'ils ne soient pas couverts par le fonds de prévoyance du personnel et l'aéronautique civile.

En cas de décès et si la victime elle-même n'a pas perçu l'allocation, cette dernière est attribuée aux ayants droit dans les conditions déterminées à l'article 3 ci-dessous.

Art. 2. — Est considéré comme survenu au cours d'un voyage aérien tout accident qui s'est produit soit à bord d'un aéronef, soit à la montée ou à la descente, soit encore sur le lieu de départ ou d'arrivée, mais uniquement, dans ce dernier cas, à l'occasion de travaux de manœuvres nécessités par le départ ou l'arrivée, sans qu'il soit d'ailleurs fait de distinction entre les départs et arrêts prévus et ceux qu'imposent les circonstances.

Le décès, déclaré en exécution de l'article 59 de la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne, d'un agent de l'Etat visé à l'article 16 de la loi du 13 août 1947, disparu au cours d'un voyage aérien nécessité par l'accomplissement d'une mission, est considéré comme un décès survenu à la suite d'un accident aérien.

Art. 3. — Le taux de l'allocation est fixé comme suit:

a) En cas d'invalidité:

Pour le fonctionnaire célibataire: 200.000 F.

Pour le fonctionnaire chef de famille: 300.000 francs,

Et, éventuellement, une majoration de 80.000 francs par enfant mineur à charge, s'il est légitime, naturel reconnu ou adopté;

b) En cas de décès:

Pour la veuve: 200.000 F,

Et, éventuellement, une majoration de 80.000 francs par orphelin mineur à charge, s'il est légitime, naturel reconnu ou adopté.

Au cas de décès de la mère ou si celle-ci est ou sans droit, ou inhabile à faire valoir ses droits, l'allocation de la veuve est attribuée aux orphelins mineurs et la majoration de 80.000 F est accordée à partir du deuxième orphelin.

Art. 4. — Le taux d'invalidité est fixé:

1° En ce qui concerne les fonctionnaires titulaires, par le ministre dont dépend ou dépendait la victime, après avis de la commission de réforme prévue au régime des pensions civiles et militaires;

2° En ce qui concerne les auxiliaires contractuels, dans les conditions déterminées par la législation sur les accidents du travail.

Au cas d'accidents successifs, la victime ne peut obtenir une allocation que si les conséquences du dernier accident sont suffisantes à elles seules pour ouvrir ce droit.

Art. 5. — L'allocation est accordée aux demandes formulées dans un délai de six mois à compter du jour de l'accident ou du décès. Elle est concédée par arrêté du ministre dont relève ou relevait l'agent et payée par l'administration intéressée.

Art. 6. — Les allocations et majorations sont incessibles et insaisissables:

1° Dans les conditions prévues au régime des pensions civiles et militaires, pour les bénéficiaires relevant de ce régime;

2° Sauf application des articles 203, 205, 206, 207, 212, 238, 240, 301, 356 et 2.101 du code civil, pour tous les bénéficiaires.

L'incessibilité et l'insaisissabilité sont opposables aux cessionnaires et aux créanciers dont le titre est antérieur à la décision qui attribue l'allocation.

Si le titre est postérieur à ladite décision, l'incessibilité et l'insaisissabilité ne sont opposables aux cessionnaires ou créanciers que jusqu'à concurrence d'une somme égale à 75 p. 100 du montant de l'allocation ou majoration perçue.

Art. 7. — Le directeur du budget du ministère des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1948.

RENÉ MAYER.

Circulaire n° 70-5 B/6 du 8 juin 1948 concernant l'application de l'arrêté du 8 juin 1948 relatif à l'allocation instituée en faveur des agents de l'Etat victimes d'un accident au cours d'un voyage aérien nécessité par l'accomplissement d'une mission.

Le ministre des finances et des affaires économiques à MM. les ministres.

L'article 16 de la loi n° 47-1497 du 13 août 1947 et l'arrêté du 8 juin 1948 ont prévu l'attribution d'allocations et majorations, tant aux agents de l'Etat, titulaires, auxiliaires ou contractuels, qui, à la suite de blessures survenues au cours d'un voyage aérien nécessité par l'accomplissement d'une mission, sont atteints d'une invalidité au moins égale à 70 p. 100, qu'à leurs ayants cause.

La présente instruction a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles seront attribuées lesdites prestations et de déterminer les justifications à produire pour en bénéficier.

I. — *Bénéficiaires éventuels des dispositions de l'article 16 de la loi du 13 août 1947.*

L'article 16 de la loi du 13 août 1947 a fixé les bénéficiaires des avantages qu'il institua, en précisant que seuls peuvent y prétendre les fonctionnaires titulaires ou les auxiliaires et les contractuels ainsi que leurs ayants cause.

Il exclut notamment les militaires, les fonctionnaires civils bénéficiaires du régime des pensions militaires, les ouvriers de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et tous les agents appartenant à des collectivités publiques autres que l'Etat.

Quant aux ayants cause, ce sont:

La veuve, à la condition qu'elle ne soit ni divorcée ni séparée de corps, que le mariage soit antérieur à l'accident qui a entraîné la mort et que le mari n'ait pas lui-même déjà perçu une allocation pour l'accident dont il a été victime;

Les enfants mineurs, à la condition qu'ils soient légitimes, naturels reconnus ou adoptés, et à charge au sens de la législation sur les prestations familiales, c'est-à-dire âgés de moins de quatorze ans, ou bien de moins de dix-sept ans s'ils sont en apprentissage, ou bien de moins de vingt ans s'ils poursuivent leurs études ou s'ils sont infirmes.

II. — *Conditions générales exigées pour l'obtention des allocations et majorations.*

Pour qu'il y ait lieu à application de l'article 16 de la loi du 13 août 1947, il est nécessaire que l'agent accomplisse une mission, c'est-à-dire qu'il soit en service commandé en vertu d'un ordre de son ministre ou d'une autorité dûment qualifiée.

L'accident doit par ailleurs se produire au cours d'un voyage aérien. L'article 2 de l'arrêté considère comme tel, non seulement les accidents survenant en plein vol, mais également ceux qui peuvent survenir à la montée ou à la descente de l'avion, sur le lieu de départ ou sur le lieu d'arrivée; à l'occasion des travaux ou manœuvres nécessités par le départ ou l'arrivée, même lorsqu'il s'agit de départs ou d'arrêts fortuits.

Il y assimile également la disparition de l'avion en se référant à l'article 59 de la loi du 31 mai 1924 qui prévoit que l'appareil est réputé perdu trois mois après la date d'envoi des dernières nouvelles et que le décès des personnes se trouvant à bord peut, après l'expiration de ce délai, être déclaré par jugement dans les conditions actuellement fixées par l'ordonnance du 30 octobre 1945 et la loi du 30 avril 1946.

Enfin, à défaut de dispositions expresses, seuls les accidents qui ont pu survenir depuis le 16 août 1947, date d'application de la loi du 13 août 1947, donnent droit au bénéfice des allocations ainsi instituées.

III. — *Appréciation de l'invalidité.*

L'article 16 de la loi du 13 août 1947 prévoit que l'allocation n'est accordée que lorsque la blessure entraîne une invalidité d'un taux au moins égal à 70 p. 100 après consolidation d'une lésion.

La première remarque qui s'impose est que ce texte ne vise que les blessures et exclut formellement les maladies.

Quant aux taux de l'invalidité, ils seront appréciés de façon différente suivant les catégories d'agents intéressés.

Les auxiliaires et les contractuels étant normalement bénéficiaires de la législation sur les accidents du travail, voient leur taux d'incapacité de travail consécutif à l'accident évalué en application de cette législation.

Par contre, l'invalidité des fonctionnaires titulaires est appréciée d'après les dispositions de leur régime de retraite.

Il pourra être utilement fait état, en l'espèce, du barème indicatif annexé au décret du 21 mai 1939 concernant les victimes d'accidents du travail et les textes qui l'ont modifié.

IV. — *Prestations services.*

1° S'il n'y a pas décès:

Le capital attribué à la victime est fixé:

a) Pour un célibataire, à.....	200.000 F.
b) Pour un chef de famille, à...	300.000

A ce capital s'ajoute, pour chaque enfant mineur à charge, une majoration de 80.000

2° S'il y a décès:

Il est attribué:

a) A la veuve, un capital de....	200.000 F.
auquel s'ajoute, pour chaque enfant mineur à charge, une majoration de	80.000
b) A l'orphelin ou aux orphelins qui viennent en remplacement de la mère décédée, invalide ou sans droits, un capital de.....	200.000
auquel s'ajoute pour chaque orphelin, à partir du deuxième, une majoration de	80.000

Ces allocations ou majorations se cumulent avec les prestations accordées:

a) Aux fonctionnaires, soit par la loi du 19 octobre, soit par le régime des retraites, soit par le régime de sécurité sociale et notamment avec le capital « décès » prévu à l'article 8 du décret du 20 octobre 1947;

b) Aux autres agents, soit par le régime général des assurances sociales, soit par le régime de réparation des accidents du travail.

Par contre, ainsi que l'a prévu la loi elle-même, elles ne sont pas attribuées aux agents qui sont déjà couverts par le fonds de prévoyance de l'aéronautique civile.

V. — *Constitution des dossiers.*

Pour obtenir les avantages institués par l'article 16 de la loi du 13 août 1947, une demande doit être adressée au ministère dont relève ou relevait l'agent, dans les six mois suivant le jour de l'accident lorsqu'il s'agit de la victime elle-même, soit du décès lorsqu'il s'agit des ayants cause.

Ces demandes doivent indiquer:

1° Les noms, prénoms, état civil et domicile des bénéficiaires et, le cas échéant, les noms, prénoms et domicile du représentant légal des bénéficiaires;

2° La date de l'accident.

A l'appui des demandes, il doit également être produit:

A. — Si le bénéficiaire est la victime elle-même:

1° La copie certifiée de l'ordre de mission;

2° Une expédition du procès-verbal d'enquête;

3° Une pièce établissant que la victime n'est pas couverte par le fonds de prévoyance du personnel de l'aéronautique civile;

4° Pour les agents auxiliaires ou contractuels, une expédition de la décision qui a alloué à la victime une rente par application de la législation sur les accidents du travail et, s'il y a lieu, des certificats indiquant que cette décision est définitive.

B. — Si le bénéficiaire est un ayant cause, en plus des pièces visées aux alinéas 1°, 2°, 3° du paragraphe qui précède:

1° Un extrait de l'acte de décès de la victime;

2° Pour la veuve, un extrait de l'acte de mariage délivré moins de quinze jours avant la date de la demande et un certificat de non divorcée ou de non séparation de corps;

3° L'attestation que la victime n'a pas bénéficié elle-même de l'allocation;

4° Pour les orphelins, un extrait de leur acte de naissance portant mention, en ce qui concerne les orphelins naturels, de la date à laquelle ils ont été reconnus par le père.

C. — Si le bénéficiaire est un orphelin dont la mère ne peut prétendre à l'obtention d'une allocation:

1° Par suite de décès, un extrait de l'acte de décès de leur mère;

2° Pour cause de séparation de corps, une expédition ou un extrait de la décision qui a prononcé la séparation, accompagnés de certificats attestant que cette décision est définitive, ainsi qu'un extrait de l'acte de mariage des parents délivré à la date la plus récente;

3° Pour cause de divorce, un extrait de l'acte de mariage des parents contenant mention marginale de la décision qui a prononcé le divorce;

4° Pour cause de mariage contracté postérieurement à l'accident qui ouvre droit à l'allocation, un extrait de l'acte de mariage des parents.

Pour obtenir des majorations au titre des enfants à charge, la victime ou sa veuve, ou le représentant légal des enfants, doivent présenter un extrait de l'acte de naissance desdits enfants, ainsi que les pièces justifiant que ceux-ci sont en apprentissage, en cours d'études, ou infirmes.

Il est en outre rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi n° 48-23 du 6 janvier 1948, relative à certaines dispositions d'ordre fiscal, toutes ces pièces sont désormais exemptes du droit de timbre et peuvent donc être établies sur papier libre.

VI. — *Payement de l'allocation.*

Les allocations et majorations sont concédées par arrêté du ministre dont relève, ou relevait, la victime.

Les dépenses qu'elles entraîneront seront imputées sur le chapitre de « Réparations civiles » du budget du département ministériel intéressé. Si la dotation de ce chapitre s'avérait insuffisante, il vous appartiendrait de me saisir sous le timbre de la direction du budget (2e bureau) d'une demande de crédit supplémentaire, appuyée d'une ampliation de l'arrêté de concession de l'allocation et des majorations.

C'est auprès de chaque département intéressé que doivent être faites toutes oppositions ou autres significations affectant lesdites allocations et majorations.

Les administrations sont invitées à me saisir sous le timbre de la direction du budget (6e bureau) de toutes les difficultés que pourrait soulever l'application de la présente circulaire.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 9 juin 1948 portant nomination du directeur général des Charbonnages de France.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, et notamment son article 21;

Vu le décret n° 47-156 du 16 janvier 1947 portant statuts des Charbonnages de France, modifié par les décrets n° 47-1065 du 12 juin

1947 et n° 48-122 du 23 janvier 1948, et notamment son article 9;

Vu la délibération du conseil d'administration des Charbonnages de France en date du 7 juin 1948;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art 1er. — Est nommé directeur général des Charbonnages de France:

M. Duhameaux (Michel), inspecteur général des mines, en remplacement de M. Guillaume, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ROBERT LACOSTE.

Décret du 9 juin 1948 portant nomination d'un administrateur des Charbonnages de France.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, et notamment son article 21;

Vu le décret n° 47-156 du 16 janvier 1947 portant statuts des Charbonnages de France, modifié par les décrets n° 47-1065 du 12 juin 1947 et n° 48-122 du 23 janvier 1948, et notamment ses articles 5 et 7;

Vu la proposition faite par le conseil national du patronat français au nom des chambres syndicales patronales les plus représentatives des industries intéressées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé membre du conseil d'administration des Charbonnages de France, en qualité de représentant des consommateurs de combustibles minéraux:

M. Marterer, ingénieur des mines, en remplacement de M. Roy, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ROBERT LACOSTE.

Caractéristiques des fuel-oils.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises, modifiée notamment par la loi du 21 juillet 1929 et le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 juin 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905;

Vu l'arrêté du 21 octobre 1947 fixant les caractéristiques des fuel-oils,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 21 octobre 1947 est modifié comme suit pour ce qui concerne le fuel oil domestique:

« Couleur. — Noirâtre.

« Viscosité. — Comprise entre 14 et 17 centistockes à 20° C (2,25 à 2,55 Engler).

« Soufre. — 1,9 p. 100 maximum.

« Distillation. — 50 p. 100 maximum avant 270° C.

« Eau. — 0,10 p. 100 maximum.

« Inflammabilité. — Comprise entre 70 et 110° C.

« Congélation A. S. T. M. — Inférieure ou égale à — 3° C ».

Art. 2. — Le directeur des carburants et le directeur du service des répressions des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions entreront en vigueur dès la publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1948.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Pour le ministre et par délégation:

L'inspecteur général,

PIERRE DREYFUS.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN EHRHARD.

Renouvellement partiel du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 11 avril 1924 portant création de l'office national industriel de l'azote, modifiée par la loi provisoirement applicable du 21 septembre 1941 et par l'ordonnance n° 45-157 du 31 janvier 1945;

Vu les décrets des 30 mai 1925 et 30 juillet 1936 déterminant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote;

Vu les arrêtés des 1er juin et 29 octobre 1945, des 30 avril et 22 juin 1946, des 6 mai et 24 septembre 1947 et du 20 janvier 1948 nommant les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'office,

Arrête:

Article unique. — M. Gardes, membre du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote, en qualité de représentant du personnel ouvrier, est confirmé dans son mandat, à compter du 1er juin 1948.

Fait à Paris, le 5 juin 1948.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PIERRE DREYFUS.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 3 juin 1948, Mme Cordonnier (Aimée), dame sténodactylographe de 2e classe, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er février 1948, en application de l'article 92 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Par arrêté en date du 3 juin 1948, Mme Magot (Henriette), dame sténodactylographe de 1re classe, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 1948.

Service des mines.

Par arrêté du 7 juin 1948:

M. Massenet (Louis), ingénieur en chef des mines, hors classe, est placé dans la position de service détaché, en qualité de commissaire aux corps gras, pour la période du 20 février 1942 au 30 avril 1945.

M. Massenet est détaché en qualité de directeur général auprès de la Société d'études pour la fabrication et l'emploi des engrais chimiques pour la période du 1er mai 1945 au 13 octobre 1947.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 48-961 du 7 juin 1948 autorisant, à partir de 1949, les candidats non bacheliers titulaires du diplôme d'ingénieur agronome ou d'ingénieur agricole à se présenter au concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi provisoirement applicable du 5 juillet 1941 portant organisation de l'enseignement agricole public, modifiée par la loi du 12 juin 1943;

Vu le décret provisoirement applicable du 16 juillet 1943 portant organisation des écoles nationales vétérinaires et notamment l'article 6;

Vu l'instruction du 31 août 1947 fixant les conditions d'admission dans les écoles nationales vétérinaires,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6 du décret provisoirement applicable du 22 juillet 1943 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Tout candidat aux écoles nationales vétérinaires doit être pourvu de l'un des diplômes suivants:

« Baccalauréat de l'enseignement secondaire;

« Brevet supérieur;

« Ingénieur agronome;

« Ingénieur agricole ».

Art. 2. — Les dispositions du présent décret seront appliquées à partir de 1949.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

PIERRE PFLIMLIN.

Organisation administrative du service du contrôle des lois sociales en agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 4 de la loi validée du 5 avril 1941 relative au fonctionnement des lois sociales et familiales en agriculture;

Vu le décret n° 1158 du 22 avril 1943 relatif au service du contrôle des lois sociales en agriculture;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant suppression des préfectures régionales, et organisation des commissariats régionaux de la République;

Vu la loi n° 46-515 du 26 mars 1946 relative à la suppression de certains services régionaux, et notamment des commissaires régionaux de la République;

Sur le rapport du directeur des affaires professionnelles et sociales,

Arrête:

Art. 1er. — Trois emplois de contrôleurs divisionnaires sont rattachés au service central du contrôle des lois sociales en agriculture, institué par l'article 1er (§ b) du décret du 22 avril 1943.

Les titulaires de ces emplois sont chargés d'exercer à l'échelon national, la coordination des opérations du service du contrôle des lois sociales en agriculture, à l'égard des organismes et législations de son ressort.

Art. 2. — Les circonscriptions territoriales du service du contrôle des lois sociales en agriculture, instituées et définies par l'article 1er (§ a) et l'article 2 (1er alinéa) du décret susvisé, sont ramenées de 19 à 16.

Art. 3. — Ces circonscriptions et leurs sièges sont ainsi déterminés:

N° 1 Division de Paris. — Eure-et-Loir, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.

N° 2 Division de Rouen. — Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Inférieure.

N° 3 Division de Lille. — Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.

N° 4 Division de Nancy. — Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.

N° 5 Division de Rennes. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe.

N° 6 Division de Nantes. — Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Vendée.

N° 7 Division d'Orléans. — Cher, Indre, Loiret, Loir-et-Cher, Nièvre.

N° 8 Division de Dijon. — Côte-d'Or, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Yonne, territoire de Belfort.

N° 9 Division de Limoges. — Charente, Charente - Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.

N° 10 Division de Clermont-Ferrand. — Allier, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme.

N° 11 Division de Lyon. — Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.

N° 12 Division de Bordeaux. — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.

N° 13 Division de Toulouse. — Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

N° 14 Division de Montpellier. — Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales.

N° 15 Division de Marseille. — Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse.

N° 16 Division de Strasbourg. — Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Art. 4. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Ecole nationale d'agriculture de Grignon.

Par arrêté en date du 4 juin 1948, M. Morel (Louis), ingénieur agricole, licencié ès sciences, chef de travaux de chimie à l'école nationale d'agriculture de Grignon, a été nommé maître de conférences de chimie agricole dans cet établissement à la suite des résultats du concours sur titres et sur épreuves ouvert le 13 mai 1948.

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 7 juin 1948, M. Sabatie (Armand), assistant du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique, est maintenu, sur sa demande, en service détaché auprès du laboratoire de chimie agricole et industrielle d'Alger, pour une période de 1 an, à compter du 1er décembre 1947.

RAVITAILLEMENT

Fabrication, vente et consommation dans les lieux publics de la pâtisserie.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, par l'effet duquel sont provisoirement maintenus en application les actes dits loi du 17 septembre 1940 relative à la distribution des produits et denrées soumis à des mesures de rationnement et décrets des 30 juillet et 17 septembre 1940 relatifs au rationnement de certaines denrées;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique, ensemble les textes la complétant ou la modifiant;

Vu l'arrêté du 18 mars 1948 relatif à la fabrication, la vente et la consommation dans les lieux publics de la pâtisserie,

Arrête:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa du paragraphe b de l'article 2 de l'arrêté du 18 mars 1948 est remplacé par le texte suivant:

« Toutefois, par dérogation à l'alinéa qui précède, est autorisé l'emploi de la farine de pois chiches et de la farine de pomme de terre, à l'exclusion de la fécule de pomme de terre ».

Art. 2. — Le directeur des programmes et de la consommation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1948.

YVON COUDÉ DU FORESTO.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 28 mai 1948 nommant des membres du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du Conservatoire national des arts et métiers,

Décrète:

Art. 1er. — M. Paul Ramadier, député, ancien président du conseil, et M. Jules Julien, député, ancien ministre, sont nommés membres du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers.

Art. 2 — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 7 juin 1948 portant renouvellement du mandat du directeur de l'école française d'Athènes.

Par décret en date du 7 juin 1948, M. Demangel (Robert), directeur de l'école française d'Athènes, est maintenu en fonctions pour une période de six ans, à compter du 1er janvier 1944

Décret n° 48-962 du 9 juin 1948 portant institution de la licence nationale professionnelle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 25 juillet 1919 relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué un diplôme de qualification dit licence nationale professionnelle

Dans chaque catégorie professionnelle, la licence nationale professionnelle est créée par arrêté des ministres de l'éducation nationale et du travail et du ministre dont relève la profession.

Art. 2. — Les examens de délivrance du diplôme portent sur l'exécution des travaux dans les conditions et les temps normaux de la profession. Ils sont précédés d'une épreuve préliminaire de qualification dont sont dispensés les titulaires du certificat d'aptitude professionnelle.

Art. 3. — Les examens de délivrance du diplôme sont ouverts aux ouvriers titulaires du certificat d'aptitude professionnelle ou âgés de plus de dix-huit ans.

Un délai d'un an est nécessaire pour se représenter après échec.

Art. 4. — Le jury comprend:

Trois représentants des employeurs;

Trois représentants des salariés, cadres ou titulaires de la licence;

Deux représentants de l'enseignement technique public;

Un représentant de l'inspection du travail.

Les représentants des employeurs et des salariés doivent appartenir à la profession. Ils sont tirés au sort sur des listes présentées par les organisations syndicales.

Art. 5. — La licence nationale professionnelle est valable pour une durée de trois ans et renouvelable sur demande, sans examen, si le titulaire justifie avoir exercé effectivement son métier pendant la période de validité.

Art. 6. — Les programmes et règlements d'examen conduisant à la délivrance des diverses licences nationales professionnelles sont déterminées par arrêté signé conjointement par les ministres de l'éducation nationale et du travail et le ministre dont relève la profession.

Art. 7. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 7 juin 1948, M. Legrand (Charles-Camille), assistant à la faculté des sciences de Lyon, est maintenu en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, à l'effet de remplir les fonctions de collaborateur scientifique sur contrat au laboratoire des rayons X (groupe des laboratoires de Bellevue).

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 7 juin 1948, Mme Foneau, née Boche, professeur certifiée de lettres (cadre normal, 2e catégorie, 6e classe), précédemment en exercice au collège de Compiègne en qualité de professeur et actuellement en congé, est réintégrée (pour ordre) dans les cadres de l'enseignement du second degré, à dater du 15 octobre 1947. Elle est détachée auprès du directeur des cours secondaires de Neuilly, à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement audit établissement.

Par arrêté du 7 juin 1948, M. Reffay (Georges), adjoint d'enseignement au collège de la Mure, est mis à la disposition du ministre des forces armées (air) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ces fonctions à l'école des pupilles de l'air à Grenoble.

Par arrêté du 7 juin 1948, Mme Torelli, surveillante générale, est maintenue à la disposition des cours secondaires de Neuilly pour une deuxième période de cinq ans, à compter du 1er août 1946, en vue d'exercer les fonctions de surveillante générale.

Mme Torelli reste rangée dans la 1re classe des surveillantes générales (1er ordre, 2e catégorie).

Par arrêté en date du 7 juin 1948:

M. Caire, sous-intendant universitaire au lycée du Parc, à Lyon, est mis à la disposition du secrétaire aux affaires allemandes pour une période de cinq ans, à compter du 14 avril 1947, en vue d'exercer des fonctions au lycée de Fulpmes.

M. Caire reste rangé dans la 3e classe des sous-intendants.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 7 juin 1949, M. Thuriault (Elie), instituteur de 3e classe du département de l'Eure, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 22 septembre 1947, à la disposition du préfet de la Seine-Inférieure pour exercer ses fonctions, au centre départemental d'orientation professionnelle de la Seine-Inférieure.

Par arrêté en date du 7 juin 1948, Mlle Ideion (Régine), institutrice de 4e classe du département de la Drôme, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du préfet de l'Aube, pour exercer ses fonctions au centre départemental obligatoire d'orientation professionnelle.

Par arrêté en date du 7 juin 1948, Mme Raysseguier, née Avizou, institutrice de 4e classe du département de l'Aveyron, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 octobre 1947, à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, pour exercer les fonctions de professeur d'enseignement général à l'école de rééducation professionnelle de Muret (Haute-Garonne).

Inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions administratives du second degré.

Par arrêtés des 8 et 25 mai 1948 ont été inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions administratives du second degré:

Liste d'aptitude aux fonctions de proviseur de lycée.

MM.

Bardet, censeur, lycée Caen.
Baron, professeur agrégé, lycée Charlemagne
Bazantay, censeur, lycée de Nancy.
Bellan, professeur ff. proviseur, Beyrouth.
Benne, censeur, lycée Thiers, à Marseille.
Benoit, censeur agrégé, lycée d'Annecy.
Benoit-Cattin, censeur agrégé, lycée d'Alès.
Bonnefoi, principal, collège de Sedan.
Boraly, censeur, lycée du Parc, à Lyon (annexe de Saint-Rambert).
Borde, censeur agrégé, lycée de Limoges.
Brodin, professeur Dr. des études, prytanée la Flèche.
Caffort, professeur ff. proviseur, Tunis.
Cazenave, professeur ff. proviseur, Dalat.
Chevallier, censeur agrégé, lycée de Perpignan.
Christmann, directeur agrégé, annexe du Raincy.
Colbeau, censeur agrégé, lycée de Beauvais.
Conte, Professeur agrégé, lycée Michelet.
Couret, principal, collège Saint-Gaudens.
Crumois, censeur, lycée de Béziers.
Dagneaud, censeur agrégé, lycée du Mans.
Dementhon, censeur ff. proviseur, Bucarest.
Euzen, censeur agrégé, lycée de Niort.
Fabre, censeur, lycée Longchamp, à Bordeaux.
Fajadet, professeur, Toulouse.
Ferlin, professeur, Tunis.
Faure-Muret, professeur agrégé, lycée Marcelin-Berthelot.
Geraudelle, censeur, lycée de Sarreguemines.
Hausslein, censeur agrégé, lycée de Nevers.
Lachasse, censeur agrégé, lycée Bugeaud, à Alger.
Lacoue-Labarthe, censeur agrégé, lycée Quimper.
Laude, censeur agrégé, lycée de Pontivy.
Legendarme, principal, collège de Brive.
Letonturier, principal, collège de Châlons-sur-Marne.
Leturque, principal ff. proviseur, à Mayence
Liffermann, professeur, prytanée la Flche.
Mangolte, professeur agrégé au lycée de Lons-le-Saunier.
Mitard, professeur proviseur, Saïgon.
De Montera, censeur directeur, lycée français de Rome.
Motard, censeur licencié au lycée de Clermont-Ferrand.
Mouton, censeur, attaché culturel au Canada.
Ner, professeur inspecteur, Indochine.
Pagis, censeur agrégé, lycée de Bar-le-Duc.
Paillet, professeur agrégé (inspecteur principal des sports à Dijon).
Perucca, professeur agrégé au lycée Condorcet.
Peyre, principal au collège de Lunéville.
Pouget, professeur agrégé au lycée Michelet.
Revil, censeur ff. directeur, lycée français de Bruxelles.
Richard, principal, collège de Melun.
Richard, censeur, Tunis.
Rentchewessky, professeur agrégé, lycée Kleber, à Strasbourg.
Roy, censeur, lycée de Cherbourg.
Sain-Guily, censeur, Casablanca.
Soudan, censeur agrégé, lycée de Saint-Quentin.
Souyris, professeur ex-directeur adjoint de l'instruction publique en Afrique occidentale française.
Sursur, professeur ex-chef du service de l'enseignement dans l'Inde.
Terrenq, principal au collège de Sarlat.
Teychenie, censeur au lycée de Reims.
Thibault-Chambault, censeur ff. proviseur, Fulpmes.
Tison, censeur ff. proviseur, Oudjda.
Vandel, principal du collège de Sidi-bel-Abbès.
Vardeme, préfet des études au collège Chaptal.
Viala, principal du collège de Philippeville.
Wattiez, censeur agrégé au lycée d'Amiens.
Wilt, censeur au lycée de Mâcon.

Liste d'aptitude aux fonctions de censeur des études.

MM.

Arrousez, professeur, lycée de Toulon.
Auger, professeur, ff directeur du collège de Port-Liautey.
Ayasse, professeur agrégé, lycée de Gap.
Baulier, professeur, institut français d'Athènes.
Bernert, professeur, lycée d'Oran.
Bertrand, professeur agrégé, lycée Jacques-Decour.
Bourgeois, professeur, ff censeur, Sarrebruck.
Bousquet, professeur, ff de censeur, lycée d'Alès.
Bussemey, surveillant général, lycée de Vendôme.
Canazzi, surveillant général, lycée de Troyes.
Chapeau, professeur, secrétaire de l'institut français de Stockholm.
Conte, professeur agrégé, lycée Michelet.
Croquelois, professeur, ff de censeur, Le Caire.
Debraye, principal, collège de Louhans.
Dehan, professeur agrégé, lycée de Cahors.
Demarquez, professeur agrégé, lycée Longchamp, à Bordeaux.
Demarquez (Bernard), professeur, lycée de Clermont-Ferrand.
Destrem, surveillant général, lycée de Toulouse.
Dimon, professeur agrégé, lycée d'Albi.
Dorlencourt, principal, collège de Vitré.
Dupont, surveillant général, lycée Hoche.
Dupont (Albert), profeseur ff proviseur, Baden-Baden.
Durand, surveillant général, lycée Condorcet.
Durroux, professeur, lycée de Foix.
Figer, professeur agrégé, lycée de Besançon.
Galeazzini, professeur, lycée de Montluçon.
Galimier, professeur agrégé, lycée de Montauban.
Gauthier (René), professeur, lycée français de Londres.
Gérard, professeur, lycée de Nantes
Girault, professeur, collège J.-B. Say.
Goblot, professeur agrégé, lycée du Parc à Lyon.
Godard, professeur, annexe de Deauville.
Goibas, professeur, lycée de Toulon.
Groussard, principal, collège de Thonon.
Jacquiau, professeur, lycée Bugeaud, à Alger.
Jacquin, professeur, ff proviseur à Pnom-Penh.
Josselin, professeur, lycée d'Oran
Lagarce, professeur ff censeur, Casablanca.

Lechanteur, professeur agrégé, lycée de Coutances.
Lelièvre, professeur, lycée de Belfort.
Lemaire, professeur, lycée de Saint-Omer.
Lepine, professeur, lycée de Charleville.
Lepinoy, professeur agrégé E.P.C.
Limouzin, professeur agrégé, lycée Marcelin-Berthelot.
Lorentz, surveillant général, inspecteur de l'éducation physique.
Lusignan, professeur, lycée d'Aurillac.
Martinie, professeur, lycée de Roanne.
Mazille, principal E.M.P.T., Autun.
Meallares, professeur E.P.A., Grenoble.
Mellion, professeur collège Chaptal.
Meyer, prefesseur, ff censeur, Tananarive.
Mitard, professeur, ff proviseur, Saïgon.
Mossé, professeur E.P.C.
Nahon, surveillant général, lycée de Saint-Brieuc.
Paillet, professeur agrégé, inspecteur principal aux sports, à Dijon.
Paulus, principal, collège de Dieuze.
Pegrot, principal, chef de service de l'enseignement secondaire en Allemagne.
Philipot, professeur agrégé, lycée du Havre.
Pol-Simon, professeur agrégé, Marseille-Veyre.
Pont, professeur agrégé, lycée la Rochelle.
Pouget, professeur agrégé, lycée Michelet.
Pradalie, professeur, lycée d'Albi.
Rannou, professeur, lycée de Saint-Brieuc.
Romieu, principal, collège Sétif.
Roubault, professeur, Prytanée la Flèche.
Rouède, professeur, Baden-Baden.
Roux, professeur, lycée de Gap.
Rouxel, professeur, lycée Jacques-Decour.
Ruault, professeur, lycée d'Ajaccio.
Saint-Girons, professeur, lycée Montaigne, à Bordeaux.
Salaun, professeur, lycée français de Londres.
Sari-Bey, surveillant général, lycée Bugeaud, à Alger.
Schœndorf, professeur agrégé, lycée de Mâcon.
Segalen, professeur agrégé, lycée de Quimper.
Simonin, surveillant général, lycée de Metz.
Sire, surveillant général, lycée Montaigne à Bordeaux.
Tacel, professeur agrégé, lycée Voltaire.
Thouvenin, professeur, collège Arago.
Trouquet, professeur agrégé, lycée Voltaire.
Villemin, professeur, lycée d'Amiens.
Wors, professeur, ff. censeur Rabat.

Liste d'aptitude aux fonctions de principal de collège.

MM.

Ajac, professeur, collège de Chalon-sur-Saône.
Albertini, professeur, collège de Sétif.
Andrieu, professeur, directeur lycée français Téhéran.
Aquilion, professeur chargé de la direction du cours secondaire de Loches.
Auzanneau, censeur, lycée La Rochelle.
Bacquet, professeur, Tunisie.
Bailly-Salins, professeur, collège d'Arbois.
Barbier, professeur, collège de Chinon.
Benoit, professeur, lycée de Montluçon.
Blausque, professeur, collège de Montélimar.
Blondel, professeur, professeur Allemagne.
Boissez, professeur, collège d'Aix-les-Bains.
Bonnet, professeur, collège de Miliana.
Bourgeois, professeur, Allemagne.
Bottalla, professeur, lycée de Sens.
Bourrier, professeur, E. M. P. le Mans.
Brano, professeur agrégé, lycée de Quimper.
Brosse, professeur, collège Saint-Maixent.
Buytet, censeur à la Martinique.
Carcasses, professeur, collège de Nogent-le Rotrou.
Cauty, professeur, collège de Louhans.
Cazès, professeur, collège de Confolens.
Chagnard, professeur, lycée de Lons-le-Saunier.
Chevaleyre, professeur, collège d'Ambert.
Choulet, professeur, collège de Mulhouse.
Chretien, directeur des études, sanatorium de Neufmoutiers.
Cilly, professeur, collège de Rombas.
Compere, professeur, collège de Château-Gontier.
Cornu, professeur, collège de Villeneuve-sur-Lot.
Coussot, professeur, collège Bad-Ems.
Crouzat, professeur, collège de Gaillac.
Cruiziat, professeur, collège de Quimperlé.
Dartus, professeur, collège de Bruay.
Dassie, professeur, collège de Sétif.
Daumas, professeur, centre d'entraînement aux méthodes actives.
Dautriat, professeur, collège de Confolens.
Debons, professeur, collège d'Issoire.
Delpont, professeur, lycée de Valence.
Derouin, professeur, école normale de Chartres.
Devos, professeur, collège de Valence.
Devillard, professeur, collège d'Avignon.
Duclos (Pierre), professeur, collège de Châteaudun.
Duclos (Léon), professeur, collège de Dinan.
Dupire, professeur, collège de Lens.
Dungler, professeur, école industrielle Casablanca.
Eymard, professeur, collège de Béthune.
Force, professeur, lycée de Roanne.
Garrigues, professeur, lycée de Rodez.
Garrisson, profesesur, collège de Saint-Girons.
Georgel, professeur, collège de Gérardmer.
Geysse, professeur, directeur du collège de Mazagan.
Gilet, préfet des études, collège J.-B. Say.
Golfouse, professeur, collège de Mézières.
Gousset, professeur, Maroc.
Guerin, professeur, collège de Ribérac.
Guigue, professeur, collège d'Albi.
Guy, professeur, collège de Lectoure.
Henon, professeur, Sillé-le-Guillaume.
Imhoff, professeur, collège de Saint-Germain.
Jacotin, administration centrale.
Jacquier, collège de Privas.
Jallu, professeur, collège de Bayonne.
Jey, professeur, collège de Roanne.
Josselin, professeur, lycée d'Oran.
Jouglard, professeur, Oudjda.
Jourdan, professeur, Tunisie.
Jullier, censeur, lycée de Valenciennes.
Jullieron, professeur, Tunisie.
Lami, professeur, collège de Saint-Amand.
Lagniel, professeur, directeur lycée franco-arabe, Alep.
Larnaudie, professeur proviseur, lycée Montevideo.
Leforestier, professeur, ff. de principal, collège de Saint-Junien.
Leveau, professeur, Allemagne.
Liaussou, professeur, collège P. Puget à Marseille.
Magis, professeur, lycée de Béziers.
Maillard, professeur à Fez.
Martin, professeur au lycée Sadiki, Tunisie.
Martinenesque, professeur, collège la Réole.
Mas, professeur, collège de Saint-Gaudens.
Massias, professeur, lycée de la Rochelle.
Meline, professeur, collège de Chambéry.
Melou, professeur, collège de Figeac, détaché aux sports.
Meyzaud, professeur, lycée d'Agen.
Minot, professeur, collège de Saint-Dié.
Modange, professeur, collège de Clermont-Ferrand.
Montapagano, professeur, collège de Grasse.
Morin, professeur, collège de Vannes.
Morisson, professeur, collège de Royan.
Mory, professeur, collège de Semur.
Moulin (Paul), professeur, collège technique de Dol-de-Bretagne.
Mouysset, professeur, collège de Villefranche-de-Rouergue.
Oyaux, professeur, collège de Sidi-Bel-Abbès.
Patarin, professeur, collège de Châtellerault.
Pauliac, professeur, collège de Talence.
Perrin, professeur, lycée de Cannes.
Pinsard, professeur, collège technique de Mouchard.
Plumereau, professeur, lycée du Havre.
Portemont, professeur, Allemagne.
Rabot, professeur, collège de Flers.
Racine, professeur, collège de Cosne.
Rigal, professeur, collège de Draguignan.
Riouall, professeur, collège de Béthune.
Robert, professeur, collège de Joigny.
Rocailleux, professeur, collège de Menton.
Sabiani, professeur, lycée d'Ajaccio.
Sauzeau, professeur, école normale d'Avignon.
Schiller, professeur, directeur du C. M. T. Tananarive.
Schmidt, professeur, collège d'Arbois.
Seillier, professeur, collège de Joinville.
Socard, professeur, collège de Saint-Amnad.
Tarabout, professeur, éclaireurs de France.
Taix, professeur, collège de Lunel.
Uriot, professeur, f. f. d'économe, E. N. de Dijon.
Vacher, professeur, directeur de l'E. M. P., Miliana.
Vardeme, préfet des études, collège Chaptal.
Vergin, professeur, lycée de Lille (annexe d'Haubourdin).
Vernet, professeur, lycée d'Arras.
Verrier, professeur, collège de Millau.
Viala, professeur, Allemagne.
Vilhet, professeur, collège de Carpentras.
Vuillaume, professeur, Sarrebruck.
Willems, professeur, collège de Bruay.

Liste d'aptitude aux fonctions d'intendant universitaire.

MM.

Agostini (Antoine), S.-I., Marseille Thiers.
Agostini (Horace), S. I., Marseille Périer.
Alamartine (André), S. I., administration centrale.
Ayraut (Jean, S. I., Rennes.
Bertrand (Eugène), S. I., Constantine.
Biros (Michel), S. I., Montpellier.
Blancon (Jean), S. I., Montaigne.
Bonnet (Roger), S. I., Lyon-Ampère.
Bouillon (Charles), S. I., Lakanal.
Bourdarias (Aimé), S. I., Périgueux.
Bouysset (Emile), S. I., Louis-le-Grand.
Caire (Lucien), S. I., Fulpmes.
Cantais (Jean), économe, Lille C. M.
Casaux (Arnaud), S. I., Pontivy.
Chalendard (Raymond), S. I., Buffon.
Champion (Pierre), S. I., Caen.
Chavanie (Arnaud), S. I., Saint-Louis.
Chesneau (Henri), S. I., J.-Decour.
Debussche (Louis), S. I., Condorcet.
Demure (René), S. I., Clermont.
Durand (Guy), S. I., J.-Decour.
Encrenaz (René), S. I., Nice.
Eychenne (André), S. I., Henri-IV.
Hasselmann (Eugène), économe, Chalon-sur-Saône.
Hang (Frédéric), S. I., Lyon-Parc.
Giacomoni (Antoine), S. I., Pau.
Guerrier (Pierre), S. I., Montluçon.
Gouineau (Raymond), S. I., Tarbes
Jacober (Paul), S. I., Fustel.
Labous (Yves), S. I., Le Mans.
Larcher (Jean), S. I., M.-Berthelot.
Le Beller (Mathurin), S. I., Hoche.
Lerebourg (Georges), S. I., Béziers.
Leuba (Théodore), S. I., Digne.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Madore (Roger), S. I., J.-de-Sailly.
Martin (Gabriel), S. I., Montauban.
Martin (Jean), S. I., Laval.
Maurin (Gaston), S. I., Michelet.
Mejean (René), S. I., Saint-Brieuc.
Monange (Francis), S. I., Saint-Louis.
Pauzat (Ambroise), S. I., Toulouse.
Pellier (René), S. I., Voltaire.
Pinelle (Marcel), S. I., Albi.
Plubel (Georges), S. I., Saint-Louis.
Poiraudeau (Yves), S. I., Angoulême.
Pulicani (Pierre), S. I., Henri-IV.
Ressayre (Jean), S. I., Michelet.
Roger (Jean), S. I., Hoche.
Roulleau (Hubert), S. I., Poitiers.
Testanière (Hervé), S. I., Louis-le-Grand.
Testas (Jean), S. I., Carcassonne.
Teulières (Olivier), S. I., J.-de-Sailly.
Troin (Auguste), S. I., Aix.

Liste d'aptitude aux fonctions de surveillant général.

MM.
Alles, A. E. ff. S. G., Pézenas.
Atrops, A. E., Grenoble.
Bagarry, A. E., Janson-de-Sailly.
Baronnet, P. A., Limoges.
Bartheleiny, P. A., Sète.
Bellan, A. E. Ass., Nice.
Bellemin, A. E. ff. S. G., Nantua.
Ben Berhoun, P. A. ff. S. G., Verneuil-sur-Avre.
Borfini, P. A., Corte.
Bettelani A. E., Bastia (secrétariat).
Beuvry, P. A. ff. S. G., Saint-Pol-sur-Ternoise.
Bonnafous, A. E., Narbonne.
Bonhour, P. A., Issoire.
Boucolon, A. E. Ass., Troyes.
Bourret, professeur, Villeneuve-sur-Lot.
Bresson, A. E., Orléans.
Breuner, A. E., Janson-de-Sailly.
Brisset, P. A., Dieppe.
Bruschini, A. E., Sidi-bel-Abbès.
Bulle, P. A., Nogent-le-Rotrou.
Cantegrel, A. E., Montaigne.
Caput, P. A. ff. S. G., Saint-Dié.
Carnaud, A. E., Sarrebruck.
Cassar, P. A., Pau.
Cazenave, P. A. ff. S. G., Mont-de-Marsan.
Chadourne, Ch. E. ff. S. G., Angers C. M.
Charanton, professeur, Philippeville.
Cilly, professeur, Rombas.
Clement, P. A. ff. S. G., Périgueux C. M.
Cognie, P. A., Condorcet.
Collotte, A. E. Ass., Verdun.
Corboz, A. E., Besançon.
Cornier, A. E. Ass, Nîmes.
Cuillier, A. E. Ass., Auxerre.
David, Ch. E., Dijon C. M.
Debat, A. E. Ass., Bugeaud.
Defert, P. A., Oran (secrétariat).
Deleau, A. E. dél. S. G., Hoche.
Depau, P. A. ff. S. G., Laon.
Dubois, P. A., Tourcoing (annexe), F. F. directeur.
Duchateau, P. A. ff. S. G., Tours.
Dupin, A. E., inspecteur départemental des sports.
Espiet, A. E., E. M. P. T., Tulle.
Fittere, A. E., Séville.
Frantschi, A. E. Ass., Cusset.
Frick, Ch. E. ff. S. G., Lamballe C. M.
Frimigacci, A. E. Ass., Blida.
Gagnol, A. E., Berlin.
Cary, A. E. Ass., Toulouse.
Godard, P. A. ff. S. G., Autun.
Greciet, A. E., la Flèche.
Guillot-Pinque, A. E., Lyon-Ampère.
Henric, P. A., Béziers.
Huiban, A. E. Ass., Saint-Louis (Secrétariat).
Justamon, A. E. Ass., Vienne.
Laurens, Cobientz.
Lautier, A. E., Castres.
Lebreton, A. E. ff. S. G., Caen.
Libossart, P. A. ff. S. G., Maubeuge.
Lieres, professeur, Uzès.
Lombard, A. E., Lakanal.
Longchampt (Charles), A. E. ff. S. G., Lons-le-Saunier.
Luciani, A. E., Abidjan.
Magistry, A. E. Ass. ff. S. G., Châtellerault.
Malafosse, A. E. Ass., Limoges.
Marcou, P. A. ff. S. G., Grenoble.
Maurel, A. E. Ass., Tarbes (Secrétariat).
Mazeres, A. E. Ass., Carnot.
Meuriot, A. E. Ass., Pasteur (Secrétariat).
Millot, P. A. ff. S. G., Montpellier.
Moisset, A. E., Albi.
Moracchini, P. A. ff. S. G., Mendes.
Morignot, P. A. ff. S. G., Chartres.
Mouraux, professeur, Rombas.
Muollo, A. E. Ass., Mostaganem.
Noell, A. E. Ass., Philippeville (Secrétariat).
Palin, A. E. Ass., Châlons-sur-Marne.
Pau, A. E. Ass., Nîmes.
Paul, P. A., Poligny.
Perrier, A. E. ff. S. G., Jacques-Decour.
Petit (Joseph), P. A., Riom.
Petit (Roger), A. E. Ass., Rouen (Secrétariat).
Pierucci, P. A., Constantine.
Pin, A. E. Ass., Issoire.
Piriou, A. E. Ass., Saint Brieuc.
Poli, P. A., Thonon.
Ravel, A. E. Ass., Embrun.
Reffay, A. E. Ass., Grenoble E. P. A.
Robin, P. A., Fontenay-le-Comte.
Rossi, A. E., Henri-IV (Secrétariat).
Roudil, P. A., Roanne.
Rouillon, A. E. Ass., Saint-Gaudens.
Salingue, prof. ff. S. G., Albi C. M.
Salvaing, A. E., Toulouse.
Sauval, A. E. ff. S. G., Compiègne.
Schall, P. A. ff. S. G., Philippeville.
Schneider, P. A. ff. S. G., Belfort.
Silvani, P. A., Ajaccio.
Troger, A. E. Ass. ff. S. G., Fontenay-le-Comte.
Vaurs, professeur, Cahors.
Veysseyre, Ch. E. ff. S. G., Strasbourg C. M.
Villalongue, A. E., Toulouse.
Vincent, A. E., Vitré.
Willems, Prof. ff. S. G., Bruay C. M.

Liste d'aptitude aux fonctions de directrice de lycée.

Mmes
Alata, agrégée, enseignement par correspondance.
Arthemon, directrice, collège d'Orange.
Barberon, agrégée, enseignement par correspondance.
Baudier, agrégée, lycée Marie-Curie.
Bernard, agrégée, annexe de Montgeron.
Bonnet, agrégée, lycée Montaigne.
Collery, agrégée, f.f. de directrice au lycée de Saint-Quentin.
Dejean, agrégée, lycée Camille-Sée.
Fallot, directrice, collège de Sens.
Feydy, agrégée, collège de Soissons.
Gilot, directrice, collège de Verdun.
Grinsard, agrégée, directrice, cours secondaires, Brazzaville.
Lemaire, censeur agrégé, lycée Longchamp, à Bordeaux.
Mercillon, directrice, collège de Chalon-sur-Saône.
Mortessagne, agrégée, lycée Camille-Sée.
Moulier, directrice agrégée, collège de Tourcoing.
Seauve, agrégée, lycée de G. de Nimes.

Liste d'aptitude aux fonctions de censeur.

Mmes
Battistini, directrice agrégée, collège la Baule, Saint-Nazaire.
Bordes, surveillante générale, lycée Victor-Duruy.
Feydy, professeur agrégée, collège de Soissons.
Gardinier, directrice agrégée, collège de Morlaix.
Guyon, professeur agrégée, lycée Saint-Just, à Lyon.
Lafont, professeur agrégée, lycée d'Angers.
Marchal, professeur, collège de Saint-Germain.
Pélissier, professeur agrégée, lycée Fromentin, Alger.
Quilichini, surveillante générale, lycée de Nice.
Rios, professeur agrégée, lycée Hélène-Boucher.
Roure, directrice, collège de Pamiers.
Strubin, professeur, annexe de Montgeron.
Tartinville, directrice de collège faisant fonction de directrice de l'annexe de Vichy au lycée de Moulins.
Tolmer, professeur, collège Octave-Gréard.

Liste d'aptitude aux fonctions de directrice de collège.

Mmes Alguebonne, professeur, lycée de Besançon.
Alata, professeur, agrégée E. P. C.
Andrieu, professeur, agrégée L. de Clermont-Ferrand.
Mlle Andurand, professeur, ff. directrice coll. Oudjda.
Mmes Baladie, professeur, lycée de Nimes.
Baron, professeur, coll. Sophie-Germain.
Benoit-Guy, professeur coll. de Corbies.
Blanchard, professeur, coll. de Bône.
Bublens, professeur, agrégée E. N. d'Alberville.
Cabasson, professeur, collège de Tulle.
Charvet, professeur, collège d'Alger.
Clement, professeur, collège d'Avignon.
Clerget, professeur, collège de Saulieu.
Coste, professeur, collège de Figeac.
Mlle Page, professeur, lycée de Tunisie.
Mmes Darmois, professeur, lycée de Tournon.
Defosse, professeur, collège de Verdun.
Delmaire, professeur, lycée de Saint-Quentin.
Deshayes, professeur, collège de Béthune.
Devignes, professeur, collège de Tulle.
Droin, censeur, collège Sophie-Germain.
Duclos, professeur, collège de Dinan.
Dutot, professeur, collège de Fécamp.
Duval, professeur, collège de Mostaganem.
Fongrenand, professeur, collège de Roanne.
Fourcade, professeur, lycée de Pau.
Gemini professeur, collège de Mascara.
Gérardin, professeur, ex-directrice coll. Millet, Tunis.
Gérardin professeur, collège de Sétif.
Gérard-Varet, professeur, lycée d'Auxerre
Gradel, professeur, lycée d'Angers.
Laaban, professeur, lycée Longchamp, Marseille.
Legrand, professeur, lycée de Troyes.
Liotard, professeur, lycée de Lille.
Mortessage, professeur, agr. L. Camille-Sée.
Mougenel, professeur, ex-directrice, lycée Hanoï.
Naulet, professeur, collège de Rochefort.
Nicolas, professeur d'E. N., collège de Rennes.
Noël, professeur, L. Fromentin, Alger
Novals, professeur, collège d'Albi.
Patry, professeur, collège Saint-Lô.

Mmes Pinkard, professeur, collège de Mayenne.
Portal, professeur, lycée Longchamp, Marseille.
Razimbaud, professeur, lycée de Béziers.
Regard, professeur, collège de Dôle.
Ritouret, professeur, lycée de Poitiers.
Tourret, professeur, E. N. de Montpellier.
Werly, professeur, collège de Die.

Liste d'aptitude aux fonctions d'intendante universitaire.

Mlle Barbon (Laure), S. I., Lyon, E.-Quinet.
Mmes Besson (Jeanne), S. I. f. f. P. A., Montélimar.
Campbell (Juliette), S. I., Hélène-Boucher.
Chandezon (Marguerite), S. I., Clermont.
Mlles Chazot (Marie), S. I., Fénelon.
Combette (M.-Louise), S. I., J.-Ferry.
Mmes Cottereau (Suzanne), S. I., V.-Duruy.
Dassonval (Marcelle), S. I., Versailles.
Mlles Escande (Marguerite), S. I., Carcassonne.
Fontvielle (Lydie), S. I., Alger, Delacroix.
Fromont (Emilie), S. I., Montauban.
Carsault (Madeleine), S. I., J.-Ferry.
Gaultier (Solange), S. I., Douai.
Mme Germa (Madeleine), économe, Perpignan.
Mlle Gire (Jeanne), S. I., Nice.
Mme Hottelet (Henriette), économe, Albi, C. C.
Mlles Lacour-Dumazac (Cécile), S. I., Bordeaux.
Laporte (Marcelle), S. I., Limoges.
Mmes Leduc (Madeleine), S. I., Molière.
Leluyer (Alice), S. I., Baden-Baden.
Mlle Locussol (Aimée), S. I., Camille-Sée.
Mme Malassine (Gabrielle), S. I., Bordeaux, Montaigne.
Mlle Moutet (Marie), S. I., Marseille, Montgrand.
Mme Narcy (Marie-Louise), S. I., Montaigne (Paris).
Mlles Pascal (Yvonne), S. I., Marie-Curie.
Provost (Marie-Anne), économe, Saint-Brieuc.
Mme de Ricou (Paulette), S. I., Racine.
Mlle Robbe (Geneviève), S. I., Poitiers.
Mme Vin (Irène), S. I., Metz.

Liste d'aptitude aux fonctions de surveillante générale.

Mme Alfonsi (Angèle), P. a., Ajaccio.
Mlles Arnaud (Yvonne), P. A., Guéret (secrétariat).
Audinet (Odette), P. A., Casablanca.
Mmes Baisse (M.-Louise), Prof. f. f. S. G., Clermont C. M.
Baradat (Andrée), A. E., Cahors.
Basler (Thérèse), P. A., Strasbourg.
Mlle Biquet (Marie), P. A., Agen.
Mme Bonin (Madeleine), P. A., Buffon.
Mlle Borel (Suzanne), A. E., Cannes.
Mmes Boulan (Renée), Ch. E., Roanne C. M.
Bouquely (M.-Antoinette), P. A., Riom.
de Bruyckere (Colette), P. A. f. f. S. G., Villeneuve-sur-Lot.
Mlle Cabanel (M.-Louise), A. E., Pamiers.
Mme Cognard (M.-Thérèse), P. A., Bourges.
Mlle Delcoustal (Pauline), A. E. Ass. J.-Ferry.
Mmes Desseaux (Suzanne), A. E. Ass., J.-Ferry.
Dupuy (Emilie), A. E. Ass. f. f. S. G., Narbonne.
Mlle Eysseric (Edmée), P. A., Cognac.
Mmes Fargeix (Paule), A. E., Arles.
Fruh (M.-Thérèse), ch. E. f. f. S. G., Mulhouse C. M.
Mlles Gaillard (Josette), P. A., Mâcon.
Gabard (Madeleine), P. A. f. f. S. G., Orange.
Gallice (Odette), Prof. f. f. S. G., Troyes C. M.
Mme Goudard (Denise), A. E., Sète.
Mlles Guillot (Paulette), A. E., Cahors.
Huc (Marie-Louise), A. E., Millau.
Mme Jacques (Jeanne), P. A., Dôle.
Mlle Lalloz (Madeleine), Prof., Grasse.
Mme Laty (Marguerite), Prof., Béziers.
Mlles Lechevallier (Marguerite), Ch. E. f. f. S. G., Rouen C. M.
Leguevel (Victoire), A. E. Ass., Camille-Sée.
Levavasseur (Maria), P. A., Caen, f. f. S. G. Saint-Brieuc.
Mmes Maye (M.-Thérèse), A. E., Béziers.
Michel (Louise), ch. E. f. f. S. G., Roanne C. M.
More-Chevalier (Madeleine), A. E. Ass., Hélène-Boucher.
Mlles Orecchioni (Angéline), P. A. f. f. S. G., Blois.
Patin (Suzanne), P. A., Châlons-sur-Marne.
Mmes Planet (Yvonne), P. A. del S. G., Vesoul.
Picard (M.-Henriette), P. A., Victor-Duruy.
Piquet, née Barthélémy, Prof. f. f. S. G., Rennes C. M.
Plat (Berthe), Ch. E., Lyon-Morel.
Mlle Poulet (Suzanne), P. A. f. f. S. G., le Mans.
Mmes Poulizac (France), P. A., Lyon E.-Quinet.
Rayon (Suzanne), A. E., Grenoble.
Mlles Remond (Anne-Marie), P. A., Baden Baden.
Richard (Madeleine), A. E., Niort.
Raynaud (Marcelle), P. A., Cahors.
Sansane (Jeanne), P. A. f. f. S. G., Compiègne.
Tetar (Marguerite), A. E., Nice.
Mme Vauche (Simone), P. A., Charleville.
Mlle Watelle (Paulette), P. A., Cahors.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 7 juin 1948 portant déclassement du réseau des tramways de Saint-Avold (Moselle).

Par décret en date du 7 juin 1948, est déclassé le réseau des tramways de Saint-Avold.

Conditions d'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 portant unification des services de la météorologie.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires employés et agents des services coloniaux, et notamment les articles 110 et 117;

Vu les articles 8 et 9 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 portant unification des services de la météorologie;

Vu les décrets du 30 avril 1946 fixant les statuts du corps des ingénieurs de la météorologie, du corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques et du cadre métropolitain des adjoints techniques de la météorologie;

Vu le décret du 24 septembre 1946 fixant le statut du cadre colonial des ingénieurs des travaux météorologiques,

Arrêtent:

Article unique. — Les fonctionnaires et agents des cadres métropolitains de la météorologie en service dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer ont droit, en matière d'hospitalisation et, pour le territoire de Saint-Pierre et Miquelon, en matière de chauffage, à tous les avantages consentis aux fonctionnaires coloniaux par le décret du 2 mars 1910 susvisé.

Fait à Paris, le 28 mai 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GEORGES BRIAND.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

CARCASSONNE.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 juin 1948, M. Tourasse (Max), ingénieur ordinaire de 2e classe des ponts et chaussées à Paris, est placé, sur sa demande, dans la position de service détaché auprès de la société d'intérêt général Compagnie nationale du Rhône, pour une période de cinq ans, à compter du 1er février 1948.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 7 juin 1948 plaçant en position de mission un professeur de faculté chargé de représenter la France au congrès de médecine tropicale.

Par décret en date du 7 juin 1948, M. le docteur Galliard, professeur à la faculté de médecine de Paris, est mis en position de mission pour représenter la faculté de médecine de l'Indochine au congrès de médecine tropicale qui doit s'ouvrir le 10 mai prochain à Washington (Etats-Unis d'Amérique).

Décret du 7 juin 1948 portant reclassement d'un administrateur adjoint des colonies.

Par décret en date du 7 juin 1948, M. Massoulard (Georges), administrateur adjoint des colonies, est reclassé à la 1re classe de son grade pour compter du 1er juillet 1946.

Ce reclassement prendra effet à compter du 1er juillet 1946, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 7 juin 1948 autorisant la commission administrative de l'hospice de Gardanne (Bouches-du-Rhône) à accepter un legs.

Par décret en date du 7 juin 1948, la commission administrative de l'hospice de Gardanne (Bouches-du-Rhône) est autorisée à accepter le legs universel fait à cet établissement, à charge de legs particuliers, par le sieur Amalbert (Maurice-Victor-Jules).

Les immeubles seront aliénés.

Les sommes à provenir de cette libéralité seront placées en rentes sur l'Etat et les titres immatriculés au nom de l'établissement légataire.

Est approuvée la délibération de la commission administrative de l'hospice de Gardanne accordant un secours de 750 F par mois à M. Nouveau (Joseph).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Création d'une commission nationale du statut des travailleurs intellectuels.

Par arrêté du 27 avril 1948, une commission nationale du statut des travailleurs intellectuels a été créée auprès de la direction de la main-d'œuvre pour étudier notamment, en liaison avec les administrations et organisations professionnelles intéressées, les questions relatives à l'orientation, au placement et à l'emploi des travailleurs intellectuels.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 2 juin 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Aurore provençale Sainte-Eugénie, n° 13-511, à Marseille (Bouches-du-Rhône), avec la société mutualiste dite La Provence nouvelle, n° 13-354, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 2 juin 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Union pharmaceutique mutualiste de la Loire, n° 42-139, à Saint-Etienne (Loire), avec l'union de sociétés mutualistes Union départementale des sociétés de secours mutuels de la Loire, n° 42-274, à Saint-Etienne (Loire).

Mutualité.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 2 juin 1948, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

BOUCHES-DU-RHÔNE

Mutuelle de la société des chantiers et ateliers de Provence, n° 75-1104, 130, chemin de la Madrague, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

CANTAL

Union départementale des sociétés mutualistes du Cantal, n° 15-58, à Aurillac, hôtel des Postes, rue du Rieu.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 4 juin 1948, la caisse des retraites du personnel de la caisse d'épargne d'Uzès (Gard), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 4 juin 1948, la caisse de retraites des employés de la caisse d'épargne de Boulogne-sur-Mer, 5, rue Saint-Nicolas, à Boulogne-sur-Mer, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Transfert de l'actif et du passif d'une caisse autonome mutualiste de retraites.

Rectificatif au *Journal officiel* du jeudi 29 avril 1948, page 4167, 2e colonne:

MUTUALITÉ

Seine.

Au lieu de:

« Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 avril 1948, a été autorisé le transfert de l'actif et du passif de la société mutualiste dite Société fédérative de secours mutuels, n° 75-3401, à Paris, à la caisse autonome mutualiste de retraites de la fédération d'unions de sociétés mutualistes dite Fédération nationale de la mutualité française, n° 75-1621, à Paris »,

Lire:

« Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 avril 1948, a été autorisé le transfert de l'actif et du passif de la caisse autonome mutualiste de retraites de la société mutualiste dite Société fédérative de secours mutuels, n° 75-3401, à Paris, à la caisse autonome mutualiste de retraites de la fédération d'unions de sociétés mutualistes dite Fédération nationale de la mutualité française, n° 75-1621, à Paris ».

Barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du caoutchouc, papier, carton.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1948: page 5161, 1re colonne du barème, 15e ligne, au lieu de: « 37.51, lire: « 37.51 (1) »; 22e ligne, au lieu de: « 48.61 (1", lire: « 48.61 (1) ».

Administration centrale.

Par arrêté du 7 juin 1948, M. Andrez (Robert), administrateur civil de 3e classe au ministère du travail et de la sécurité sociale, est détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes en qualité d'administrateur de 4e classe, 1er échelon, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er avril 1947.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 10 juin 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi relatif à l'engagement des dépenses de l'exercice 1948. (Nos 4175, 4184. — M. Charles Barangé, rapporteur.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 4380, 4183. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi portant ouverture de crédits en vue de la préparation et de la tenue à Paris de la troisième session de l'organisation des Nations unies. (Nos 4332, 4198. — M. Jacques Duclos, rapporteur.)

4. — Débat sur la demande de discussion d'urgence des propositions de résolution: 1° de M. Joseph Denais, tendant à inviter le Gouvernement à reviser le montant des allocations attribuées aux économiquement faibles; 2° de Mme Ginollin et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à porter le taux de l'allocation temporaire versée aux économiquement faibles à 1.600 francs par mois. (Nos 4005, 4143, 4194. — M. Ramette, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi de M. Anxionnaz, tendant à faire étendre le bénéfice de la sécurité sociale à tous les militaires en activité de service ou non ainsi qu'à leur famille. (Nos 3852, 4296, 4188. — M. Billat, rapporteur.)

6. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi plaçant la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation sous un statut provisoire en vue de la réorganisation. (N°4120.)

7. — Suite de la discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions de la loi n° 48-424 du 12 mars 1948 apportant certains aménagements aux lois n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation et n° 48-31 du 7 janvier 1948 autorisant l'émission d'un emprunt. (Nos 4110, 4257, 4303. — M. Eugène Rigal, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Blocquaux et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux assujettis au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation qui n'ont pas souscrit dans les délais prescrits aux deux premières tranches de se libérer par une souscription unique supérieure de 10 p. 100 au montant de leur imposition. (Nos 4104, 4261, 4304. — M. Eugène Rigal, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Débat sur la demande de discussion d'urgence de: 1° la proposition de loi de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer toute subvention déguisée à l'enseignement confessionnel; 2° la proposition de loi de M. Thamier et plusieurs de ses collègues tendant à abroger le décret n° 48-855 du 22 mai 1948 relatif aux attributions de l'union nationale et des unions départementales ou locales des associations familiales. (Nos 4352, 4355, 4492. — M. Deixonne, rapporteur.)

Séances du jeudi 10 juin 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis Mlle Lamblin, jusques et y compris M. Lavergne.

Tribunes. — Depuis M. Caron, jusques et y compris M. Cermolacce.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 10 juin 1948.

N° 4184. — Projet de loi relatif aux établissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles du caractère ou du comportement, délinquants ou en danger (renvoyé à la commission de la famille).

N° 4379. — Proposition de résolution de M. Livry-Level tendant à prendre des mesures en faveur de certains porteurs de billets de 5.000 F qui ont omis de déposer ces billets (renvoyée à la commission des finances).

N° 4391. — Projet de loi simplifiant la gestion de la dette de la Société nationale des chemins de fer français et du Crédit foncier de France (renvoyé à la commission des finances).

N° 4160. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à modifier la composition du conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4169. — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute relative à la liberté de vente du charbon pour les usages domestiques (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 4411. — Proposition de résolution de M. Bartolini tendant à la refonte de la loi de retraite du 21 mars 1928 des ouvriers et ouvrières des établissements industriels de l'Etat (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4412. — Proposition de résolution de M. Barel tendant à favoriser l'exploitation des brevets français d'invention (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 4417. — Proposition de loi de M. Delachenal relative au régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4419. — Projet de loi instituant un fonds de garantie au profit des victimes d'accidents causés par les véhicules automobiles (renvoyé à la commission des finances).

N° 4421. — Projet de loi tendant à fixer pour une nouvelle période de cinq années, à compter du 1er juin 1948, les contingents de décorations sans traitement attribués aux administrations publiques (renvoyé à la commission de la justice).

N° 4422. — Projet de loi relatif aux droits des membres participants des sociétés mutualistes, mobilisés, prisonniers de guerre, déportés politiques, résistants, travailleurs non volontaires, réfractaires au service du travail obligatoire et anciens combattants (renvoyé à la commission du travail).

N° 4425. — Proposition de résolution de Mme Ginollin relative aux colonies de vacances (renvoyée à la commission de la famille).

N° 4428. — Projet de loi tendant au relèvement du taux de la majoration spéciale prévue par l'article 20 *bis* de la loi du 14 juillet 1905 relative à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (renvoyé à la commission du travail).

N° 4446. — Rapport par M. Touchard au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi tendant à faire bénéficier les combattants de la guerre 1939-1945 et leurs ayants cause des dispositions de la loi du 4 août 1923 sur les caisses de retraites mutualistes.

N° 4448. — Rapport par M. Schaff, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi de M. Hocquard, conseiller de la République, relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

N° 4457. — Rapport par M. Poumadère au nom de la commission des moyens de communication sur la proposition de résolution tendant à décoordonner la ligne Foix-Saint-Girons en la dotant d'autorails permettant l'utilisation du gaz de Saint-Marcet.

N° 4463. — Proposition de résolution de M. Genest tendant à accorder un supplément d'un quart de litre de lait cru aux vieillards (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 4492. — Rapport par M. Deixonne au nom de la commission de l'éducation nationale sur les propositions de loi tendant à supprimer toute subvention déguisée à l'enseignement confessionnel et tendant à abroger le décret du 22 mai 1948 relatif aux attributions de l'union nationale et des unions départementales ou locales des associations familiales.

N° 4494. — Rapport par M. Ramette au nom de la commission des finances sur les propositions de résolution relatives au montant des allocations attribuées aux économiquement faibles.

N° 4495. — Avis de M. Paumier au nom de la commission des finances sur la proposition de loi tendant à rétablir l'article 13 du code du vin relatif aux déclarations de récolte.

Nomination de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du 9 juin 1948, la commission de l'agriculture a nommé MM. Guille et Montagnier en vue de la représenter au sein du conseil supérieur des alcools.

Dans sa séance du 9 juin 1948, la commission de l'intérieur a nommé M. Fernand Chevalier, en vue de la représenter au sein du conseil supérieur des alcools.

Dans sa séance du 9 juin 1948, la commission de l'intérieur a nommé M. Dreyfus-Schmidt, en vue de la représenter au sein de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mardi 8 juin 1948.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Beauquier, Binot, Jaquet, Louvel, Marin (Louis), Métayer, Raymond-Laurent, Tony Révillon, Serre.

Excusé. — M. Maurice Violette.

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. de Barral, Paul Benoit, Yvon Gouet, Emile Kahn, Jean-Albert Sorel.

Excusés. — Mme Lucie Aubrac, M. Viala.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Cerclier, Chambeiron, Chausson, Christiaens, Mme Degrond, MM. Denis (André) (Dordogne), Doyen, Duforest, Errecart, Gazier, Girardot, Greffier, Joubert, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Mauroux, Michel, Palewski, Poimbœuf, Ribeyre (Paul), Ricou, Solinhac, Villard.

Excusés. — MM. Chaze, Maurice Guérin, Jules Julien, Krieger, Mme Nédelec, MM. Ramonet, Albert Rigal.

Commission des affaires étrangères.

1re séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Aragon (d'), Aumeran (Général), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Boysson (de), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Cayeux (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Cudenet, Delbos (Yvon), Dhers, Fajon (Etienne), Fonlupt-Esperaber, Gorse, Grenier (Fernand), Hervé (Pierre), Hutin-Desgrées, Jouve (Géraud), Lapie (Pierre-Olivier), Le Ball, Letourneau, Marin (Louis), Moustier (de), Mutter (André), Philipp (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Roclore, Rosenblatt, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Terrenoire, Mme Vaillant-Couturier, M. Vendroux.

Suppléants. — MM. Cadi (Abdelkader) (de M. Benchennouf); Bouret (de M. Teitgen [Henri] [Gironde]).

2e séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Aragon (d'), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Boysson (de), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel) Cayeux (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Cudenet, Delbos (Yvon), Dhers, Fonlupt-Esperaber, Gorse, Grenier (Fernand), Hutin-Desgrées, Jouve (Géraud), Letourneau, Marin (Louis), Moustier (de), Mutter (André), Philip (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Roclore, Rosenblatt, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Terrenoire, Mme Vaillant-Couturier, M. Vendroux.

Suppléants. — MM. Bouret (de M. Teitgen [Henri] [Gironde]); Arthaud (de M. Fajon [Etienne]); Chambeyron (de M. Hervé [Pierre]); Leenhardt (de M. Rivet); Barrachin (de M. Aumeran); Just Evrard (de M. Lapie [Pierre-Olivier]).

Commission de l'agriculture.

1re séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Bas, Blanchet, Bocquet, Castera, Charpentier, Farinez, Garavel, Gros, Guille, Lalle, Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Mousseu, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Prigent (Tanguy) (Finistère), Roffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Valay, Vée, Vuillaume.

Suppléants. — Mlle Archimède (de M. Lambert Lucien), M. Ricou (de M. Baurens).

2e séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Bas, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Charpentier, Farinez, Garavel, Guille, Lalle, Lamarque-Cando, Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Moussu, Olmi, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Roffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Valay, Vée.

Suppléants. — MM. Ricou (de M. Baurens), Roulon (de M. Legendre).

Commission de la défense nationale.

1re séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bartolini, Bas, Billat, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Capdeville, Caron, Clostermann, Dassonville, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Evrard, Forcinal, Gresa (Jacques), Jacquinot, Jeanmot, Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Michelet, Monjaret, Montell (André) (Finistère), Montel (Pierre), Pierre Villon.

2e séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bartolini, Bas, Bouvier-O'Cottereau, Capdeville, Dassonville, Girardot, Gresa (Jacques), Jacquinot, Maurellet.

Excusés. — MM. Bougrain, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Arthaud, Barbier, Bissol, Bouxom, Chassaing, Cordonnier, Dubois (René-Emile), Fauvel, Mme François, MM. Gulbert, Maillocheau, Mazuez, Jean Meunier (Indre-et-Loire), Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Savard, Segelle, Thamier, Vergès, Mlle Weber, N.

Excusés. — Mme Douteau, M. Dixmier.

Suppléants. — MM. Xavier Bouvier (de M. Frédet); Paul Gosset (de M. Jean Cayeux).

Commission des finances.

1re séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bétolaud, Blocquaux, Buron, Cadi (Abdelkader), David (Marcel), Dupuy (Marc), Mme Duvernois, MM. Faure (Edgar), Gabelle, Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Mendès-France, Menthon (de), Pinay, Ramette, Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Excusés. — MM. Rigal, Burlot, Meunier (Pierre), Pleven (René), Ramadier.

Suppléants. — Mme Lempereur (de M. Ramadier).

2e séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bétolaud, Blocquaux, Burlot, Cadi (Abdelkader), Daladier (Edouard), David (Marcel), Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Dupuy (Marc), Mme Duvernois, MM. Gabelle, Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Menthon (de), Meunier (Pierre), Paumier, Pinay, Pleven (René), Pronteau, Ramadier, Ramette, Taillade, Tinguy (de), Truffaut, Viollette (Maurice).

Excusés. — MM. Rigal, Faure (Edgar).

Suppléants. — Mme Nédelec (de M. Tourlaud), MM. Ballanger (Robert) (de M. Cogniot), Pierre Villon (de M. Garcia).

Assistait en outre à la séance. — M. Anxionnaz, président de la commission de la défense nationale.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — Mlle Archimède, MM. Berger, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, Damas, Defos du Rau, Delahoutre, Desjardins, Dominjon, Garet, Grimaud, Kriegel-Valrimont, Llante, Mabrut, Marcellin, Médecin, Minjoz, Mondon, Montillot, Péron (Yves), Rollin (Louis), Mme Schell, MM. Tinaud (Jean-Louis), Wasmer.

Excusé. — M. Sissoko.

Suppléants. — Mme Rabaté (de M. Bourbon), MM. Bonnet (de M. Gallet), Gabelle (de M. Roques).

Commission des moyens de communication.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Barbier, Barthélémy, Beauquier, Bianchini, Billat, Bour, Bouret (Henri), Couston, Dutard, Geoffre (de), Hulin, Livry-Level, Martel (Louis), Midol, Mouquet, Penoy, Poumadère, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin).

Excusés. — MM. Babet (Raphaël), Bougrain.

Commission des finances.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Darou, Mme Darras, MM. Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Forcinal, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Mallez, Mekki, Mouton, Pierre-Grouès, Poirot (Maurice), Récy (de), Rosenblatt, Touchard, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Aubry, Devemy, Elain, Mme Péri.

Commission de production industrielle.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Bessac, Boccagny, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Charlot (Jean), Cousion, Degoutte, Denis (André) (Dordogne), Fievez, Finet, Furaud, Krieger (Alfred), Le Sciellour, Lespès, Loustau, Louvel, Mallez, Peyrat, Peytel, Poulain, Sauder, Mme Schell, MM. Sion, Védrines.

Excusés. — MM. Deixonne, Elain.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Brillouet, Coudray, Crouzier, Darou, Garet, Gernez, Gouge, Guiguen, Guitton, Hennequelle, Kuehn (René), Lareppe, Le Coutaller, Lenormand, Midol, Poirot (Maurice), Prot, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Thiriet, Yvon

Excusés. — MM. Devemy, Fouyet, Halbout, Levindrey, Livry-Level, Nisse, Claudius-Petit.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Amiot (Octave), Besset, Beugniez, Bonnet, Boutavant, Chassaing, Delachenal, Duquesne, Joubert, Mme Lefèbvre (Francine) (Seine), Levindrey, Mazier, Meck, Musmeaux, Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prevert, MM. Renard, Sion, Viatte.

Excusés. — MM. Béranger, Degoutte, Petit (dit Claudius), rapporteur pour avis de la commission de l'éducation nationale.

Suppléants. — MM. André Denis (de M. Moisan), Albert Masson (de M. Croizat).

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le jeudi 10 juin 1948, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Rapport de M. Grésa sur le projet de loi (n° 4420) portant statut provisoire de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

II. — Suite du rapport de M. Pierre Montel sur les crédits du budget militaire afférents à l'armée de mer.

La commission des finances se réunira le jeudi 10 juin 1948, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 3027), L. R. (n° 3657), collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948:

Travaux publics et transports:

Section II. — Marine marchande (M. R. Pleven, rapporteur).

Finances et affaires économiques:

II. — Affaires économiques (M. G. Gozard, rapporteur).

Reconstruction et urbanisme (M. J. Laniel, rapporteur).

II. — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi (n° 1033) (rapport n° 3639) relatif au payement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes. — M. André Burlot, rapporteur pour avis.

III. — Rapport fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur le projet de loi (n° 4310) instituant une caisse de compensation des charges exceptionnelles résultant de l'emploi de travailleurs frontaliers domiciliés en Belgique et au Luxembourg. — M. Arthur Ramette, rapporteur.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 10 juin 1948, à quinze heures (local de la commission n° 250):

I. — Désignation de deux candidats aux fonctions de membres titulaires de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice en remplacement de MM. Villard et Toujas.

II. — Désignation d'un candidat aux fonctions de membre suppléant de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice en remplacement de M. Roucaute.

III. — Suite de l'examen des amendements au rapport (n° 1996) de M. Grimaud et de la lettre rectificative (n° 4256) au projet de loi relatif aux loyers des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

La commission d'enquête sur le vin se réunira le vendredi 11 juin 1948, à dix heures (local de la commission n° 232):

I. — Audition de M. Montel, ancien chef de cabinet de M. Félix Gouin.

II. — Questions diverses.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 4308) se réunira le vendredi 11 juin 1948, à onze heures trente (local n° 254, 2e étage):

Examen de la demande en autorisation de poursuites et nomination du rapporteur.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la marine marchande et des pêches le jeudi 10 juin 1948, à dix heures (local de la commission n° 211):

Examen d'une communication de M. Pleneau, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, relative aux tarifs de transport sur les lignes maritimes de Corse.

Convocation rectificative.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 10 juin 1948 à quatorze heures trente au lieu de quinze heures (local de la commission n° 207):

Même ordre du jour.

Convocation de bureau.

Le 5e bureau se réunira le vendredi 11 juin 1948, à quatorze heures trente (local du 5e bureau):

Validation des pouvoirs de Mme Nautre, élue député de la Marne, en remplacement de M. Angeletti, démissionnaire.

Réunions des commissions du jeudi 10 juin 1948.

Commission chargée d'examiner des demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée (nos 3521, 3513, 3925, 3926, 3927), à quatorze heures trente. — Local du 2e bureau.

Commission de la comptabilité, à quatorze heures. — Local n° 221.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission d'enquête sur les événements de 1933 à 1945, à dix heures. — Local n° 263.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à quatorze heures trente. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quinze heures. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 211.

Commission de la presse, à neuf heures trente. — Local n° 230

Commission du ravitaillement, à dix heures trente. — Local n° 232.

Commission de la réforme administrative, à quatorze heures trente. — Local n° 263.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures trente. — Local n° 219.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 10 juin 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 5 de la loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales. (N° 486, année 1948. — M. Caspary, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la stabilisation des prix des baux à ferme. (Nos 393 et 478, année 1948. — M. Primet, rapporteur; et n° 498, année 1948. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminele et commerciale. — M. Laurenti, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation du marché du sel de l'Ouest. (Nos 355 et 439, année 1948. — M. Betton, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association, en ce qui concerne le rachat des cotisations. (Nos 281, année 1947, 241 et 460, année 1948. — M. Carles, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Paul Duclercq et les membres du groupe du Mouvement républicain populaire tendant à inviter le Gouvernement à soumettre d'urgence au Parlement le projet de loi établissant le statut de l'artisanat. (Nos 105 et 412, année 1948. — M. Gargominy, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Caspary, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme du cadre principal des agents des télécommunications relevant du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones. (Nos 417 et 469, année 1948. — M. Bocher, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation de céder à la Manufacture des produits chimiques du Nord, établissements Kuhlmann, un terrain industriel de 90 ares 54 centiares dépendant de l'usine de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) et appartenant à l'Etat. (Nos 292 et 487, année 1948. — M. Dujardin, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 4 du décret du 10 septembre 1926 relatif à l'organisation de l'administration préfectorale. (Nos 361 et 481, année 1948. — M. Marrane, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 18 avril 1926 autorisant le département de la Seine à percevoir une taxe pour dépôt de corps à l'Institut médico-légal et fixant le taux de cette taxe. (Nos 362 et 480, année 1948. — M. Marrane, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 20 de la loi du 24 octobre 1946, potrant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole. (Nos 296 et 463, année 1948. — M. Caspary, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Devaud tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence aux étudiants le bénéfice de certaines prestations prévues par la législation de sécurité sociale. (Nos 172 et 475, année 1948. — Mme Devaud, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Max Boyer, jusques et y compris M. Caspary.

Tribunes. — Depuis M. Frédéric Cayrou, jusques et y compris M. Duchet.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 10 juin 1948.

N° 459. — Rapport de M. Gargominy sur la proposition de résolution tendant à déterminer, pour les produits alimentaires, la marge globale du bénéfice licite.

N° 461. — Rapport de M. Philippe Gerber sur la proposition de loi tendant à compléter la loi relative aux associations syndicales de remembrement et de reconstruction.

N° 463. — Rapport de M. Caspary sur la proposition de loi tendant à modifier la loi portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale.

N° 470. — Rapport de Mme Pican sur la proposition de résolution relative aux femmes seules chargées d'enfant.

N° 475 (1). — Rapport de Mme Devaud sur la proposition de résolution tendant à accorder aux étudiants le bénéfice de certaines prestations prévues par la législation de sécurité sociale.

N° 477. — Proposition de résolution de M. Jarrié tendant à améliorer la politique céréalière.

N° 488. — Demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République.

(1) Nota. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les Conseillers de la République le 9 juin 1948.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Aguesse, Brizard, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Buard, Carcassonne, Gasser, Gilson, Salomon Grumbach, Helleu, Ott, Paul-Boncour, Petit (Général), Ernest Pezet, Pinton, Sérot (Robert), Zyromski.

Excusés. — MM. Charles Cros, Jacques Destrée, Mme Patenôtre.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Bellon, Boyer (Jules), Brettes, Brune (Charles), Cardin (René), Chochoy, Dadu, David (Léon), Dulin, Félice (de), Gravier (Robert), Henry, Laurenti, Le Coent, Le Goff, Le Terrier, Le Sassier Boisauné, Montalembert (de), Primet, Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tognard, Mme Vigier.

Délégués. — MM. Sempé (par M. Sayr), Gravier (par M. Morel), Roudel (par M. Lemoine), Henry (par M. Champeix).

Suppléants. — M. Minvielle (par M. Bène (Jean).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Alric, Barré (Henri), Cherrier (René), Delmas (général), Le Sassier-Boisauné, Mercier (François), Petit (général), Pialoux, Poirault (Emile), Prévost, Rogier, Rosset, Southon, Tubert (général), Vanrullen, Voyant, Westphal.

Suppléant. — M. Boivin-Champeaux (de M. Serrure).

Délégués. — M. Voyant (par M. Marc Gerber), Général Delmas (par M. Amiot).

Excusé. — M. Clairefond.

Commission des finances

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baron, Boudet, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Duchet, Gerber (Marc), Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Hocquard, Ignacio-Pinto (Louis), Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Landry, Marrane, Merle (Faustin), Minvielle, Monnet, Pauly, Peschaud, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Victoor, Vieljeux.

Suppléant. — M. Alric (de M. Ignacio-Pinto).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Boyer, Général Delmas (au titre de la commission de la défense nationale); MM. Armengaud, Rouel, Molinié (au titre de la sous-commission des entreprises nationalisées).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Brunhes (Julien), Brunot, Clairaux, Colardeau, David (Léon), Djamah (Ali), Durand-Réville, Flory, Franceschi, Grassard, Guirriec, Gustave, Merle (Toussaint), Moutet (Marius), Okala (Charles), Rucart (Marc), Serrure, Verdeille.

Excusés ou en congé — MM. Jayr, Guisson, Poisson.

Suppléants. — MM. Djaument (de M. Maïga), Touré (de M. Diop), Cozzano (de M. Lafleur).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Berthelot (Jean-Marie), Boivin-Champeaux, Carcassonne, Chaumel, Cherrier (René), Félice (de), Fournier, Fourré, Mme Girault, MM. Laurenti, Maire (Georges), Mammonat, Minvielle, Molle (Marcel), Georges Pernot, Pialoux, Simard (René).

Délégués. — MM. Berthelot (par M. Courrière), Carcassonne (par M. Hauriou), Chaumel (par M. Rausch), Fournier (par M. Carles), Fourré (par M. Colardeau), Laurenti (par M. Sablé), Mammonat (par M. Willard), Minvielle (par M. Charlet), Simard (par M. Aussel), Vittori (par Mme Girault).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthelot (Jean-Marie), Caspary, Delforfrie, Gustave, Mercier (François), Novat, Patrault, Rouel, Slaut.

Excusés. — MM. Chambriard, Gautier, Longchambon.

Suppléant. — M. Dubois (de M. Mauvais).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Chochoy, Dervers, Dupic, Gerber (Philippe), Gravier (Robert), Jaouen (Yves), Lazare, Paumelle, Poirault (Emile), Westphal.

Excusés. — MM. Clairefond, Duclercq (Paul), Racault.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Abel-Durand, Caspary, Dassaud, Delrance, Mme Devaud, MM. Ferrier, Jarrié, Naimie, Pujol, Renaison, Rosset, Satonnet.

Excusés. — MM. Baret, Martel, Siabas, Walker.

Commission de six membres chargés d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 11, année 1948).

(Nommée le 26 janvier 1948.)

Séance du mardi 8 juin 1948.

Présents. — MM. Le Sassier-Boisaume, Vanrullen, Willard.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le vendredi 11 juin 1948, à neuf heures quarante-cinq (local n° 221):

I. — Audition de M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques, relative au projet de loi (n° 485, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 4 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

II. — Audition éventuelle des représentants des différentes fédérations de fonctionnaires.

Rectificatif.

La réunion de la commission du ravitaillement prévue pour le mercredi 9 juin 1948 à quatorze heures est reportée au jeudi 10 juin 1948, à quatorze heures (local n° 214):

Même ordre du jour.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 300, année 1948) se réunira le vendredi 11 juin 1948, à quinze heures (local n° 217):

Audition du rapporteur de la commission d'enquête.

Réunion du jeudi 10 juin 1948.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à neuf heures trente. — Local n° 274.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à dix heures. — Local n° 202.

Commission des moyens de communication et des transports, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 213.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression), à dix heures. — Local n° 217.

Commission du ravitaillement, à quatorze heures. — Local n° 214.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 10 juin 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Suite de la discussion:

a) de la propostion de MM. Max André, Thémia et des membres du groupe du mouvement républicain populaire invitant le Gouvernement à soumettre à l'assemblée de l'Union française, pour avis, préalablement à toute discussion devant le Parlement, tous projets et propositions visant expressément les nouveaux départements d'outre-mer (N° 176 et 254. — M. Juge, rapporteur);

b) de la proposition de MM. Barbe, d'Arboussier et des membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la Constitution en ce qui concerne les attributions de l'assemblée de l'Union française (N° 218 et 268. — M. Mitterand, rapporteur).

2. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de résolution présentée par MM. Nintine, Defferre, Emmanuel Very, Valentino, Sylvandre et les membres du groupe socialiste, députés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence en vue de fournir aux producteurs agricoles de la Réunion, du maïs de semence.

3. — Discussion des conclusions du rapport de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'assemblée de l'Union française (N° 174 et 255, année 1948. — M. Begarra, rapporteur).

4. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à rendre applicables au Togo et dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française et Madagascar, les dispositions de l'ordonnance du 27 octobre 1945 réprimant les évasions des détenus transférés dans les établissements sanitaires et hospitaliers (N° 205 et 259, année 1948. — M. Vauthier, rapporteur).

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant modification et complétant le décret du 25 novembre 1930 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire en Afrique occidentale française (N° 65, 262 et 263, année 1948. — M. Antonini, rapporteur).

6. — Discussion de la proposition de M. Ta Doumbia et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. tendant à inviter le Gouvernement et l'Assemblée nationale à organiser la justice civile en Afrique noire (N° 28 et 199, année 1948. — M. Jousselin, rapporteur, et N° 200, année 1948. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 10 juin 1948.

N° 264. — Rapport de M. Donnat, sur la proposition de résolution n° 188, année 1948, de M. Coulibaly, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi abrogeant le décret du 20 mars 1937 et amnistiant toutes les peines prononcées en application de ce décret.

N° 265. — Rapport de M. Schmitt sur la proposition de résolution n° 209, année 1948, tendant à faire représenter les intérêts de l'Union française au sein du conseil supérieur de la marine marchande.

N° 267. — Rapport de M. Comiti sur les proposition de résolution et proposition n° 88, année 1948, de M. Cianfarani, tendant à la suppresion du monopole du pavillon dans les relations maritimes entre la métropole et l'Algérie et, en attendant l'abrogation de la législation en la matière, à la suspension par voie de décret dudit monopole ou, à défaut de cette mesure, à l'introduction d'urgence d'aménagements équitables dans le monopole d'exploitation des transports maritimes entre les deux pays.

Commission de défense de l'Union française.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Belabed, Bour, Delmas, Duqueroix, Esnault, Hazoume, Joannin, Lévy, Savary, Schleiter, Schmitt, Vivier.

Excusés. — Mme Autissier, MM. Bichon, Chevance-Bertin, Coubèche Saïd Ali, Damongo dit Dadet, Denis, Ibrahim Babikir, Schock.

Suppléants. — MM. Duqueroix (de M. Arnault), Laurent Eynac (de M. Aubert), Joannin (de M. Coulibaly Mamadou), Delmas (de M. Guyard), Esnault (de M. Jacobson), Savary (de Mme Emilienne Moreau), Lévy (de M. Ya Doumbia).

Commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Séance du mercredi 9 juin 1948.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Boisix-Basset, Alfred Bour, Camprasse, Curabet, Giard, Juge, Mme Lafon, MM. Mademba Racine, Merigiler, Michard-Pellissier, Thévenin, Toure (Momo), Vauthier.

Excusés. — MM. Belabed, Bourgarel, Cortinchi, Diop Babakar, Fourcade, Griaule, Jousselin, Pierl, Savi de Tove, Chevance-Bertin.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Ahmed Kotoko), Thévenin (de M. d'Arboussier), Curabet (de M. Lombardo), Mme Lafon (de M. Bory).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le 15 juin 1948, à quinze heures (local n° 217):

I. — Proposition n° 213 tendant à inviter le Gouvernement à conserver le bénéfice des prestations familiales, telles qu'elles ont été instituées par la loi du 22 août 1946 à toutes les personnes françaises d'origine métropolitaine ou assimilée résidant dans les pays de protectorat français ou dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et qui en bénéficieraient, si elles étaient restées en France, présentée par M. Périer. — Rapporteur provisoire pour avis: M. Corval.

II. — Examen de la proposition n° 220 tendant à inviter le Gouvernement à déposer sans délai un projet de loi organisant les services de la présidence et du haut conseil de l'Union française. — Rapporteur provisoire: M. Savary.

III. — Examen de la proposition n° 251 tendant à désigner par le titre de « délégation de l'Union française à l'organisation des nations unies » notre représentation à l'O. N. U., présentée par Mme Lefaucheux et M. Max André. — Nomination d'un rapporteur provisoire.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts, le 11 juin 1948, à quatorze heures trente (local n° 217):

II. — Examen de la demande d'avis (n° 261, année 1948) transmise par l'Assemblée nationale sur la proposition de loi, formulée par MM. Lero, Sable, Adrien Baret, Colardeau et les membres du groupe communiste et apparentés, conseillers de la République, tendant à appliquer aux départements d'outre-mer la loi du 13 avril 1946 relative au statut du fermage et du métayage et les textes qu'elle a modifiés, et de la demande d'avis transmise par l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de Mlle Archimède et de plusieurs de ses collègues, tendant à appliquer aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion, la législation métropolitaine relative au fermage et au métayage.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des forces armées.

Avis relatif au concours d'admission à l'école polytechnique en 1948.

Examens oraux.

Les examens oraux des premier et second degrés auront lieu à l'école polytechnique, à Paris, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

La lettre initiale tirée au sort pendant le concours de 1947 pour déterminer l'ordre d'appel des candidats des départements de la Seine et de Seine-et-Oise pour le concours de 1948 est la lettre O.

Une liste alphabétique unique des trois premières séries, comprenant à la fois les candidats français du concours normal et les candidats étrangers, sera établie pour Paris et Versailles et pour chacune des séries formées par les candidats du concours normal de province.

Les établissements de province seront appelés dans l'ordre ci-après:

Quatrième série. — Alger, Casablanca, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, La Flèche, Lyon, Rouen.

Les candidats du concours spécial (Paris et province) passeront les examens oraux avec les candidats de la quatrième série.

Cinquième série. — Clermont-Ferrand, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse.

Sixième série. — Douai, Lille, Nancy, Orléans, Poitiers, Rennes, Tours.

Examens du premier degré.

Les examens du premier degré (admissibilité) commenceront le lundi 21 juin 1948, à sept heures.

Les listes comprenant les trois premières séries de candidats, déclarés sous-admissibles (candidats de Paris et de Versailles), seront affichées successivement, à seize heures, les samedis 19, 26 juin et 3 juillet 1948, à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. En même temps, sera affichée la liste des candidats admissibles antérieurement, ainsi que la liste des candidats déclarés admissibles pour avoir obtenu aux six compositions écrites comptant pour la sous-admissibilité, prises avec leurs coefficients, un total fixé d'après les résultats de l'écrit par le directeur des études, après consultation du jury d'admissibilité.

Première série. — M. Olivier à M. Besson.

Deuxième série. — M. Bethoux à M. Girou.

Troisième série. — M. Giscard d'Estaing à M. Nony.

Les candidats étrangers figureront dans ces séries à leur rang alphabétique.

Un appel des candidats sera fait pour chaque série le premier jour des examens, à sept heures.

Examens du second degré.

Les examens du second degré (admission) commenceront le jeudi 24 juin 1948, à sept heures.

Les listes des trois séries comprenant les candidats au concours normal de Paris et de Versailles admissibles antérieurement, savoir:

Première série. — M. Pagnard à M. Adenot;

Deuxième série. — M. Cohen à M. Gerbier;

Troisième série. — M. Guetschel à M. Michon,

plus les admissibles sans examens oraux du premier degré et les nouveaux admissibles des listes correspondantes du premier degré, seront affichées à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, successivement, les mercredis 23 et 30 juin et 7 juillet 1948.

Les listes des séries complémentaires comprenant les autres nouveaux admissibles seront affichées les samedis 26 juin, 3 et 10 juillet 1948 à l'école polytechnique, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Un appel des candidats sera fait pour chaque série le premier jour des examens, à sept heures.

NOTA. — Tout candidat qui ne répondra pas à la convocation sera considéré comme renonçant à subir les épreuves d'admission.

Sursis.

Tout candidat qui ne répond pas à une convocation pour cause de maladie, ou qui demande un sursis pour raison de santé, doit adresser au président du jury, devant lequel il est convoqué, un certificat délivré par un médecin assermenté.

Tout déclaration reconnue inexacte sera considérée comme une fraude et exposera le candidat aux pénalités correspondantes.

(Art. 22: C. — Sursis, de l'instruction du sion à l'école polytechnique en 1948.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif aux conseils d'administration des sociétés d'assurances nationalisées

Les modifications suivantes sont apportées aux listes des membres des conseils d'administration des sociétés d'assurances nationalisées publiées au *Journal officiel* des 28 et 29 novembre 1946:

L'Aigle, compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie, La Compagnie du Soleil, société anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie:

Au titre de représentant de l'Etat: M. Rabinel (Aimé), au lieu de M. Masselin (Pierre), démissionnaire.

La Caisse fraternelle de capitalisation.

Au titre de représentant de l'Etat, M. Ramard (Jean), au lieu de M. Faure (Maurice), démissionnaire.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Avis relatif aux demandes d'indemnités au titre de l'exploitation irrégulière aux Etats-Unis pendant la guerre des brevets d'invention appartenant à des ressortissants français.

Le ministère de l'industrie et du commerce a été chargé par le Gouvernement de recevoir les demandes de règlement présentées en application de l'accord franco-américain du 28 mai 1946, en ce qui concerne « les créances non encore réglées que des Français résidant en France ou dans les territoires français d'outre-mer possèdent sur le gouvernement américain du fait de l'utilisation ou de l'exploitation irrégulière de droits de brevets pour la production de guerre... ».

Conformément aux dispositions de l'article 17, deuxième alinéa, de la loi n° 47-1497 du 13 août 1947, ces demandes doivent, sous peine de forclusion, être formulées avant le 1er juillet 1948.

Le service de la propriété industrielle au ministère de l'industrie et du commerce, 26 *bis*, rue de Léningrad, Paris (8e), a été désigné pour recevoir lesdites demandes.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE ANONYME
POUR LA
Construction et l'Entretien des Routes
AU CAPITAL DE 189.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS
R. C.: Seine n° 188282.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
de l'emprunt 5 1/2 0/0 1943 de 100.000.000 de francs divisé en 20.000 obligations de 5.000 F nominal et amortissables en 30 ans.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir.

15 mai 1949....	276	15 mai 1964....	616
— 1950....	291	— 1965....	650
— 1951....	307	— 1966....	686
— 1952....	324	— 1967....	724
— 1953....	342	— 1968....	764
— 1954....	361	— 1969....	806
— 1955....	381	— 1970....	850
— 1956....	402	— 1971....	897
— 1957....	424	— 1972....	946
— 1958....	447	— 1973....	998
— 1959....	472	— 1974....	1.053
— 1960....	497	— 1975....	1.111
— 1961....	525	— 1976....	1.172
— 1962....	554	— 1977....	1.236
— 1963....	584	— 1978....	1.304

Total: 20.000 obligations.

SOCIETE LINVOSGES
(Le Linge des Vosges)
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 24.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
18-20, GRANDE-RUE, A GERARDMER (VOSGES)
R. C.: Saint-Dié n° 4293.

Obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F. (émission 1946).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette Société a procédé au rachat en Bourse de 176 obligations 4 1/4 0/0 1946.

Pour épuiser la totalité de la somme prévue pour le deuxième amortissement, il a été procédé au tirage au sort de 26 obligations.

Les obligations sorties au tirage portent les numéros suivants.

2.812 à 2.837.

Leur remboursement s'effectuera à partir du 1er juin 1948.

Numéros des obligations sorties au 1er tirage et non encore remboursées.

2.900 à 2.905 — 2.913 — 2.916 à 2.968 — 2.984 à 3.002 — 3.004 à 3.011 — 3.019 à 3.021.

SOCIETE LINVOSGES
(Le Linge des Vosges)
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 24.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
18-20, GRANDE-RUE, A GERARDMER (VOSGES)
R. C.: Saint-Dié N° 4293.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de ses obligations 4 0/0 1943 en utilisant la totalité de la somme destinée à l'amortissement prévu pour le 1er juin 1948.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1948.

Numéros des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

17 48 208 250 257 280 322 374 383 402
418 433 439 452 488 534 558 609 639 640
653 679 711 764 873

La Précision Mécanique
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.085.000 F
SIÈGE SOCIAL : 11, RUE VERGNIAUD, PARIS (13e)
R. C.: Seine 78183

Obligations de 5.000 F 4 3/4 0/0 1947.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 130 obligations 4 3/4 0/0 1947 formant la totalité des titres dont l'amortissement était prévu au 15 avril 1948.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 28 juin 1947.)*

Ancienne maison « Les Fils d'Auguste Cara »
Tanneries Cara fils - Cara fils et Cie.
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 9.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
RUE AMPÈRE, ROMANS (ISÈRE)
R. C.: Romans n° 9311.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée, lors de l'émission de ses obligations de 5.000 F 4 0/0 1945, la Société a racheté en Bourse les 48 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er juin 1948.

En conséquence il n'a pas été procédé au tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 18 novembre 1945.)*

LE MATERIEL ELECTRIQUE S. W.
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 32, COURS ALBERT-Ier, PARIS
R. C.: Seine 240120 B.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 190 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 15 juillet 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS
12, RUE PORTALIS, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 70708.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie électro-mécanique, 12, rue Portalis, à Paris, a procédé au rachat des 1.730 obligations 4 1/2 0/0 1930 dont l'amortissement est prévu pour le 15 juin 1948.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en mai.

Liste des obligations sorties à des tirages précédents et non encore remboursées.

2.104 à 2.110 — 4.614 — 5.025 — 5.386 à 5.389 — 7.020 — 8.291 — 8.429 — 8.430 — 9.635 à 9.637 — 12.601 — 14.252 à 14.254 — 16.177 — 16.911 et 16.912 — 17.880 — 18.379 — 21.551 et 21.552 — 21.650 — 21.791 à 21.800 — 21.874 à 21.880 — 24.741 à 24.744 — 25.134 et 25.135 — 25.451 — 25.455 et 25.456 — 26.125 et 26.126 — 26.581 à 26.586 — 27.161 à 27.163 — 27.384 et 27.385 — 28.233 à 28.239 — 31.634 — 31.682 à 31.690 — 31.924 à 31.926 — 32.953 — 34.134 — 39.191 — 41.112 et 41.113 — 41.117 — 41.713 à 41.715 — 41.720 — 42.621 et 42.622 — 42.628 — 43.434 — 43.500 — 43.877 — 45.579 — 46.700 — 47.321 à 47.330 — 48.401.

Le remboursement de ces obligations s'effectue à raison de 1.000 F aux caisses:

De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris,

et dans tous les guichets permanents de ces établissements;

De MM. Demachy et Cie, 27, rue de Londres, à Paris.

SOCIETE D'ESCAUT & MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 240.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 5, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS (17e)

Registre de commerce : Seine n° 81539.

Liste des 1.460 obligations de l'emprunt 4 1/2 0/0 sorties au tirage du 14 mai 1948 et remboursables à 1.000 F à partir du 15 juin 1948.

21	66	82	125	127	171	190
209	224	272	273	274	308	376
467	532	576	578	611	621	622
787	805	828	884	935	937	938
1.113	1.170	1.206	1.243	1.280	1.337	1.372
1.391	1.430	1.481	1.519	1.556	1.580	1.638
1.675	1.694	1.711	1.712	1.713	1.770	1.824
1.864	1.916	1.953	1.979	1.997	2.002	2.050
2.082	2.154	2.165	2.171	2.228	2.265	2.307
2.346	2.380	2.403	2.430	2.477	2.500	2.527
2.555	2.577	2.634	2.636	2.637	2.698	2.719
2.758	2.811	2.958	2.982	3.017	3.055	3.070
3.184	3.319	3.321	3.356	3.404	3.433	3.437
3.458	3.477	3.502	3.537	3.543	3.559	3.623
3.714	3.718	3.719	3.720	3.743	3.757	3.759
3.811	3.846	3.877	3.909	3.933	3.964	3.989
4.073	4.084	4.091	4.103	4.122	4.139	4.165
4.186	4.217	4.272	4.328	4.347	4.356	4.410
4.451	4.485	4.486	4.492	4.511	4.513	4.568
4.585	4.597	4.618	4.754	4.776	4.837	4.941
5.006	5.073	5.080	5.112	5.143	5.179	5.232
5.270	5.341	5.368	5.372	5.384	5.422	5.476
5.488	5.521	5.533	5.616	5.666	5.720	5.753
5.755	5.756	5.887	5.902	5.927	5.929	5.932
5.966	5.973	6.054	6.091	6.103	6.158	6.180
6.203	6.232	6.259	6.285	6.300	6.325	6.370
6.409	6.447	6.477	6.521	6.575	6.591	6.613
6.661	6.688	6.697	6.715	6.756	6.813	6.857
6.902	6.939	6.976	7.023	7.060	7.061	7.066
7.145	7.148	7.181	7.209	7.257	7.279	7.322
7.359	7.378	7.406	7.460	7.516	7.530	7.551
7.572	7.612	7.657	7.686	7.713	7.741	7.772
7.810	7.849	7.953	8.059	8.073	8.098	8.117
8.133	8.157	8.178	8.231	8.264	8.312	8.357
8.392	8.426	8.471	8.505	8.533	8.568	8.629
8.658	8.682	8.683	8.684	8.718	8.742	8.760
8.783	8.785	8.811	8.859	8.931	9.092	9.102
9.179	9.196	9.201	9.231	9.246	9.352	9.434
9.471	9.534	9.567	9.619	9.647	9.771	9.792
9.836	9.870	9.904	9.905	9.906	9.908	9.911
9.965	9.991	10.033	10.075	10.078	10.195	10.212
10.247	10.281	10.319	10.358	10.415	10.446	10.502
10.505	10.527	10.556	10.612	10.650	10.666	10.714
10.765	10.791	10.823	10.852	10.867	10.926	10.938
10.961	11.041	11.048	11.049	11.169	11.171	11.217
11.288	11.312	11.315	11.336	11.342	11.483	11.505
11.646	11.673	11.717	11.754	11.826	11.848	11.880
11.885	11.908	11.915	11.925	11.926	11.959	11.972
11.978	12.097	12.126	12.151	12.157	12.159	12.177
12.233	12.266	12.276	12.312	12.334	12.348	12.367
12.400	12.405	12.408	12.443	12.470	12.508	12.544
12.565	12.624	12.650	12.662	12.693	12.704	12.733
12.758	12.812	12.843	12.880	12.902	12.955	12.973
13.033	13.066	13.068	13.133	13.170	13.175	13.177
13.282	13.310	13.327	13.358	13.359	13.373	13.412
13.444	13.466	13.467	13.480	13.540	13.553	13.586
13.587	13.591	13.620	13.664	13.721	13.746	13.778
13.837	13.923	13.947	13.981	14.019	14.070	14.074
14.112	14.154	14.180	14.226	14.253	14.283	14.286
14.308	14.315	14.376	14.412	14.444	14.462	14.468
14.480	14.513	14.553	14.684	14.715	14.738	14.751
14.771	14.826	14.844	14.859	14.895	14.918	14.940
15.004	15.057	15.110	15.133	15.159	15.186	15.213
15.249	15.271	15.276	15.314	15.340	15.355	15.386
15.411	15.440	15.518	15.541	15.573	15.613	15.665
15.719	15.753	15.820	15.906	15.959	15.965	15.998
16.001	16.053	16.125	16.153	16.186	16.209	16.245
16.306	16.369	16.371	16.413	16.448	16.486	16.519
16.526	16.610	16.657	16.711	16.767	16.805	16.830
16.853	16.880	16.912	16.969	16.985	17.087	17.095
17.107	17.156	17.182	17.198	17.242	17.237	17.245
17.278	17.314	17.392	17.400	17.415	17.457	17.471
17.502	17.555	17.626	17.658	17.659	17.678	17.701
17.722	17.740	17.782	17.800	17.818	17.847	17.868
17.887	17.909	17.966	18.027	18.176	18.190	18.204
18.234	18.266	18.284	18.301	18.315	18.355	18.382
18.413	18.451	18.482	18.496	18.506	18.523	18.540
18.720	18.729	18.765	18.789	18.818	18.834	18.846
18.864	18.914	18.935	18.951	18.997	19.004	19.073
19.130	19.155	19.212	19.261	19.325	19.346	19.360
19.370	19.428	19.569	19.621	19.633	19.689	19.722
19.734	19.735	19.737	19.773	19.814	19.833	19.851
19.916	19.950	19.981	20.047	20.062	20.108	10.134
20.176	20.222	20.261	20.280	20.319	20.355	20.356
20.381	20.405	20.420	20.446	20.473	20.511	20.536
20.581	20.618	20.665	20.705	20.724	20.746	20.751
20.833	20.858	20.907	20.945	21.020	21.021	21.076
21.147	21.180	21.221	21.266	21.314	21.387	21.425
21.434	21.496	21.503	21.550	21.613	21.663	21.665
21.721	21.756	21.797	21.802	21.833	21.836	21.878
21.914	21.947	21.952	21.986	22.008	22.039	22.056
22.115	22.140	22.176	22.207	22.233	22.284	22.317
22.354	22.386	22.421	22.468	22.508	22.545	22.573
22.584	22.602	22.663	22.718	22.745	22.760	22.828
22.855	22.880	22.942	22.951	22.977	23.033	23.124
23.249	23.250	23.253	23.255	23.290	23.311	23.306
23.420	23.460	23.517	23.546	23.547	23.548	23.583
23.609	23.623	23.651	23.685	23.703	23.740	23.758
23.790	23.807	23.809	23.833	23.854	23.911	23.958
24.088	24.116	24.131	24.176	24.179	24.192	24.214
24.243	24.253	24.254	24.300	24.315	24.346	24.373
24.397	24.403	24.430	24.467	24.476	24.523	24.577
24.616	24.618	24.671	24.721	24.773	24.811	24.822
24.870	24.926	24.968	25.009	25.067	25.121	25.154
25.181	25.217	25.229	25.265	25.291	25.303	25.324
25.340	25.374	25.430	25.441	25.490	25.527	25.566
25.591	25.620	25.643	25.653	25.656	25.728	25.757
25.780	25.803	25.850	25.888	25.910	25.951	26.005
26.041	26.070	26.114	26.157	26.183	26.222	26.267
26.281	26.317	26.368	26.390	26.408	26.417	26.453
26.480	26.526	26.562	26.563	26.591	26.610	26.639
26.641	26.680	26.717	26.753	26.794	26.815	26.846
26.864	26.942	27.064	27.068	27.096	27.101	27.118
27.130	27.172	27.221	27.235	27.286	27.326	27.343
27.376	27.382	27.414	27.442	27.461	27.508	27.531
27.574	27.614	27.651	27.672	27.710	27.736	27.759
27.775	27.812	27.850	27.962	27.980	28.055	28.061
28.073	28.104	28.140	28.153	28.187	28.218	28.241
28.256	28.273	28.341	28.354	28.356	28.357	28.415
28.422	28.453	28.463	28.464	28.517	28.530	28.553
28.554	28.596	28.611	28.637	28.654	28.681	28.708
28.738	28.832	28.878	28.947	28.985	29.010	29.037
29.086	29.144	29.173	29.175	29.228	29.260	29.290
29.323	29.350	29.365	29.369	29.412	29.414	29.443
29.480	29.510	29.558	29.703	29.712	29.750	29.772
29.804	29.838	29.897	29.915	29.941	30.085	30.098
30.121	30.126	30.154	30.185	30.242	30.270	30.305
30.337	30.346	30.347	30.373	30.424	30.460	30.467
30.493	30.511	30.531	30.590	30.603	30.655	30.681
30.724	30.768	30.808	30.963	31.014	31.046	31.090
31.125	31.156	31.221	31.283	31.327	31.357	31.406
31.473	31.525	31.551	31.629	31.657	31.716	31.770
31.825	31.836	31.837	31.912	31.948	31.949	31.961
31.994	32.039	32.052	32.077	32.106	32.173	32.190
32.211	32.223	32.262	32.290	32.321	32.373	32.418
32.440	32.462	32.515	32.542	32.587	32.615	32.650
32.679	32.714	32.755	32.820	32.943	32.960	32.993
33.020	33.065	33.066	33.096	33.121	33.162	33.206
33.269	33.300	33.317	33.348	33.362	33.404	33.419
33.443	33.486	33.517	33.545	33.589	33.629	33.668
33.740	33.782	33.831	33.874	33.907	33.972	33.991
34.022	34.034	34.037	34.178	34.197	34.224	33.241
34.286	34.316	34.358	34.374	34.396	34.413	34.438
34.467	34.486	34.508	34.551	34.590	34.618	34.652
34.733	34.777	34.812	34.834	34.873	34.920	34.949
34.977	34.978	35.064	35.073	35.090	35.104	35.138
35.157	35.181	35.216	35.256	35.281	35.330	35.375
35.377	35.418	35.444	35.488	35.493	35.511	35.555
35.592	35.646	35.664	35.674	35.677	35.699	35.700
35.711	35.714	35.738	35.772	35.820	35.957	35.993
36.016	36.022	36.073	36.142	36.176	36.229	36.280
36.297	36.318	36.350	36.376	36.394	36.409	36.442
36.476	36.511	36.544	36.581	36.620	36.631	36.675
36.729	36.757	36.818	36.839	36.868	36.912	36.934
37.098	37.110	37.112	37.120	37.122	37.123	37.149
37.292	37.324	37.348	37.377	37.426	37.469	37.500
37.513	37.547	37.556	37.581	37.626	37.676	37.706
37.739	37.754	37.761	37.821	37.858	37.882	37.905
37.960	37.987	38.011	38.027	38.095	38.143	38.199
38.214	38.249	38.263	38.290	38.312	38.348	38.362
38.396	38.409	38.430	38.478	38.516	38.543	38.562
38.574	38.625	38.641	38.648	38.682	38.715	38.742
38.759	38.782	38.816	38.840	38.923	39.056	39.068
39.092	39.109	39.140	39.167	39.187	39.188	39.225
39.269	39.294	39.314	39.317	39.480	39.542	39.633
39.668	39.670	39.716	39.779	39.814	39.867	39.891
39.928	39.994	40.034	40.060	40.091	40.114	40.147
40.191	40.230	40.266	40.282	40.321	40.355	40.395
40.397	40.412	40.413	40.414	40.455	40.469	40.511
40.588	40.617	40.634	40.680	40.712	40.755	40.782
40.822	40.855	40.872	40.908	41.040	41.088	41.089
41.131	41.165	41.183	41.229	41.261	41.306	41.345
41.362	41.400	41.404	41.450	41.488	41.533	41.560
41.619	41.665	41.699	41.720	41.749	41.767	41.832
41.862	41.865	41.904	41.935	41.968	41.977	42.063
42.094	42.120	42.146	42.172	42.233	42.265	42.284
42.311	42.337	42.352	42.433	42.478	42.514	42.525
42.546	42.576	42.623	42.641	42.695	42.712	42.729
42.756	42.801	42.858	42.893	42.923	42.951	42.986
43.072	43.120	43.158	43.187	43.212	43.230	43.256
43.277	43.322	43.350	43.372	43.407	43.482	43.527
43.528	43.580	43.620	43.623	43.813	43.846	43.875
43.944	43.959	43.976	43.993	44.003	44.018	44.080
44.127	44.148	44.150	44.173	44.233	44.257	44.291
44.301	44.338	44.356	44.457	44.468	44.513	44.550
44.579	44.614	44.640	44.659	44.712	44.740	44.775
44.803	44.817	44.842	44.872	44.937	44.950	44.981
45.042	45.058	45.081	45.112	45.130	45.155	45.173
45.209	45.231	45.268	45.283	45.300	45.307	45.324
45.347	45.436	45.460	45.499	45.515	45.565	45.619
45.660	45.681	45.697	45.702	45.740	45.872	45.880
45.894	45.919	46.060	46.067	46.089	46.115	46.143
46.178	46.216	46.257	46.281	46.303	46.340	46.361
46.389	46.416	46.461	46.512	46.555	46.583	46.593
46.594	46.595	46.672	46.688	46.717	46.748	46.763
46.842	46.965	46.996	47.007	47.016	47.037	47.035
47.127	47.154	47.179	47.200	47.212	47.241	47.271
47.324	47.360	47.414	47.431	47.449	47.491	47.504
47.531	47.562	47.579	47.623	47.712	47.750	47.759
47.755	47.767	47.789	47.816	47.836	47.838	47.869
47.924	47.943	47.980	48.013	48.017	48.055	48.073
48.153	48.170	48.209	48.254	48.273	48.300	48.314
48.337	48.362	48.388	48.410	48.428	48.415	48.473
48.512	48.559	48.593	48.654	48.677	48.713	48.726
48.760	48.784	48.814	48.820	48.877	48.929	48.957
48.976	49.009	49.035	49.114	49.168	49.220	49.265
49.334	49.370	49.399	49.427	49.473	49.507	49.643
49.667	49.721	49.750	49.813	49.828	49.877	49.893
49.894	49.903	49.911	49.976			

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Tirage 1947.

48	131	415	498	533	589	627
734	854	966	967	968	1.013	1.121
1.440	1.451	1.620	1.763	1.994	1.999	2.030
2.270	2.460	2.461	2.462	2.526	2.877	2.961
2.964	3.002	3.043	3.049	3.050	3.241	3.249
3.251	3.413	3.460	3.487	3.512	3.722	3.856
3.927	4.043	4.051	4.132	4.148	4.196	4.353
4.354	4.355	4.419	4.444	4.509	4.510	4.561
4.643	4.658	4.704	4.705	4.879	4.931	5.001
5.064	5.065	5.123	5.257	5.258	5.359	5.382
5.393	5.417	5.825	5.848	5.909	5.910	5.988
6.003	6.004	6.071	6.086	6.211	6.246	6.334
6.456	6.512	6.572	6.573	6.786	6.817	6.910
6.964	6.977	6.991	7.230	7.419	7.661	7.879
7.880	7.976	7.997	8.052	8.058	8.149	8.180
8.321	8.322	8.355	8.446	8.447	8.465	8.539
8.627	8.741	8.857	8.939	8.941	8.990	9.035
9.050	9.134	9.159	9.176	9.217	9.532	9.712
9.829	9.843	9.924	10.147	10.201	10.235	10.330
10.421	10.652	10.730	10.917	11.057	11.417	11.422
11.557	11.563	11.676	11.680	11.689	11.690	11.713
11.921	11.969	11.973	11.996	12.305	12.547	12.702
12.713	12.846	12.912	12.980	12.981	13.008	13.188
13.190	13.215	13.253	13.436	13.672	13.814	13.963
14.017	14.053	14.182	14.256	14.315	14.441	14.537
14.607	14.666	14.878	15.079	15.155	15.156	15.161
15.278	15.312	15.356	15.362	15.423	15.617	15.675
15.676	15.730	15.743	15.785	15.834	15.907	15.910
15.984	16.051	16.276	16.340	16.372	16.470	16.519
16.624	16.717	16.721	16.763	16.820	16.845	16.996
17.140	17.223	17.224	17.225	17.333	17.467	17.684
17.685	17.752	17.903	17.924	17.959	18.077	18.103
18.173	18.390	18.433	18.507	18.552	18.638	18.755
18.783	18.787	18.861	18.925	18.963	18.993	19.080
19.124	19.453	19.559	19.632	19.657	19.703	19.832
19.862	19.964	20.050	20.078	20.138	20.204	20.237
20.421	20.490	20.546	20.616	20.741	20.850	21.037
21.217	21.263	21.322	21.323	21.404	21.486	21.487
21.557	21.702	21.740	21.817	21.852	21.904	21.974
22.015	22.082	22.110	22.135	22.151	22.169	22.216
22.355	22.430	22.563	22.714	22.715	22.842	22.995
23.086	23.267	23.530	23.622	23.741	23.869	23.934
23.998	24.056	24.093	24.096	24.271	24.325	24.409
24.420	24.459	24.555	24.615	24.753	24.821	24.914
25.242	25.410	25.558	25.614	25.677	25.723	25.724
25.725	25.742	25.809	25.923	25.987	25.988	26.030
26.065	26.120	26.161	26.248	26.316	26.378	26.420
26.498	26.654	26.731	26.844	26.861	26.961	27.044
27.178	27.413	27.560	27.626	27.668	27.724	27.810
28.088	28.120	28.162	28.237	28.345	28.443	28.621
28.690	28.723	28.757	28.758	28.783	28.850	28.911
28.956	29.165	29.193	29.275	29.373	29.478	29.546
29.632	29.674	29.713	29.775	29.970	30.144	30.223
30.225	30.309	30.416	30.548	30.574	30.812	30.955
31.045	31.076	31.078	31.101	31.165	31.193	31.220
31.247	31.356	31.385	31.399	31.416	31.458	31.475
31.478	31.574	31.623	31.714	31.715	31.747	31.751
31.824	31.910	31.968	31.971	32.072	32.185	32.222
32.240	32.375	32.424	32.727	32.860	32.966	33.004
33.117	33.239	33.314	33.450	33.522	33.536	33.738
33.871	33.917	34.033	34.076	34.166	34.200	34.254
34.325	34.451	34.524	34.558	34.582	34.719	34.766
34.820	34.942	34.953	35.093	35.163	35.222	35.314
35.473	35.500	35.675	35.707	35.723	35.748	35.823
35.844	35.878	35.921	35.954	35.980	36.014	36.050
36.103	36.218	36.351	36.433	36.465	36.538	36.638
36.983	37.026	37.128	37.163	37.322	37.501	37.664
37.729	37.767	37.876	37.943	38.107	38.138	38.195
38.222	38.265	38.281	38.340	38.515	38.533	38.579
38.580	38.640	38.856	38.943	39.057	39.058	39.134

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

39.223 39.357 39.384 39.466 39.571 39.617 39.660
39.687 39.728 39.752 39.920 39.990 40.001 40.123
40.143 40.144 40.184 40.240 40.277 40.290 40.325
40.383 40.435 40.480 40.513 40.562 40.641 40.727
40.728 40.944 40.981 41.055 41.144 41.169 41.420
41.421 41.668 41.729 41.936 42.091 42.131 42.157
42.473 42.529 42.660 42.888 42.961 43.058 43.096
43.355 43.437 43.462 43.514 43.664 43.732 43.795
43.801 43.882 43.990 44.156 44.221 44.290 44.328
44.477 44.529 44.683 44.792 45.184 45.240 45.332
45.333 45.366 45.367 45.448 45.526 45.644 45.717
45.743 45.842 45.983 46.010 46.087 46.160 46.330
46.489 46.566 46.650 46.714 46.917 46.936 46.972
46.983 47.028 47.143 47.184 47.216 47.235 47.260
47.261 47.365 47.432 47.490 47.542 47.535 47.567
47.600 47.620 47.636 47.637 47.766 47.914 48.098
48.348 48.368 48.524 48.635 48.670 48.766 48.840
48.964 48.997 49.045 49.153 49.237 49.270 49.376
49.391 49.392 49.510 49.637 49.651 49.866 49.943
49.990

Tirage 1946.

370 553 749 944 974 1.063 1.064
1.065 1.275 1.276 1.546 1.769 1.990 2.210
2.211 2.543 2.572 2.573 2.647 2.661 2.750
2.998 3.250 3.259 3.260 3.438 3.439 3.475
3.476 3.551 3.650 3.851 3.943 3.947 3.990
4.188 4.336 4.337 4.484 4.578 4.690 4.896
4.889 4.899 4.960 5.228 5.334 5.444 5.445
5.583 5.662 5.663 5.679 6.110 6.257 6.258
6.655 6.656 6.657 6.658 6.659 7.047 7.048
7.049 7.050 7.051 7.052 7.663 7.770 7.912
7.913 7.974 8.056 8.057 8.150 8.151 8.272
8.273 8.274 8.430 8.467 8.472 8.501 8.630
9.084 9.150 9.151 9.152 9.153 9.533 9.650
9.651 9.652 9.653 9.708 9.711 9.971 10.053
10.178 10.364 10.365 10.450 10.521 10.729 10.861
10.922 10.990 11.121 11.265 11.266 11.267 11.325
11.326 11.380 11.399 11.414 11.440 11.662 11.665
11.666 11.841 11.950 11.981 12.130 12.144 12.180
12.185 12.218 12.221 12.527 12.528 12.529 12.640
12.666 12.742 12.830 13.132 13.139 13.381 13.400
13.661 13.801 13.802 14.287 14.435 15.451 14.574
14.611 14.737 14.856 15.252 15.253 15.259 15.321
15.354 15.431 15.432 15.547 15.548 15.742 15.773
15.969 15.992 16.056 16.067 16.152 16.181 16.263
16.367 16.388 16.489 16.513 16.535 16.560 16.561
16.655 16.684 16.734 16.870 16.892 16.940 16.984
16.998 17.018 17.019 17.074 17.135 17.194 17.381
17.396 17.397 17.451 17.452 17.453 17.470 17.774
17.831 17.836 17.862 17.863 17.999 18.378 18.379
18.400 18.454 18.455 18.553 18.740 18.853 18.880
18.977 19.003 19.149 19.160 19.161 19.220 19.263
19.483 19.581 19.596 19.672 19.727 19.780 19.826
20.020 20.253 20.372 20.485 20.559 20.634 20.635
20.673 20.754 21.250 21.334 21.385 21.534 21.767
21.782 22.014 22.083 22.150 22.214 22.280 22.330
22.551 22.552 22.585 22.733 22.744 22.850 22.997
23.007 23.087 23.098 23.259 23.661 23.763 23.857
23.866 23.920 24.028 24.070 24.340 24.400 24.466
24.483 24.885 24.951 25.882 25.883 25.914 25.996
26.083 26.100 26.160 26.262 26.346 26.748 26.783
27.000 27.041 27.042 27.265 27.360 27.445 27.499
27.537 27.676 27.683 27.852 27.853 27.931 28.106
28.123 28.124 28.125 28.600 29.060 29.089 29.170
29.277 29.578 29.659 29.662 29.743 29.944 30.094
30.101 30.240 30.241 30.565 30.575 30.576 30.580
30.629 30.763 30.811 31.066 31.113 31.340 31.344
31.400 31.457 31.529 31.546 31.743 32.162 32.259
32.280 32.413 32.470 32.623 32.641 32.710 32.827
32.856 32.858 32.863 32.947 32.948 33.001 33.534
33.559 33.666 33.671 33.873 33.961 33.996 33.999
34.349 34.577 34.581 34.661 34.720 34.748 34.902
35.049 35.082 35.146 35.250 35.355 35.442 35.760
35.827 35.828 35.843 35.845 35.940 36.012 36.044
36.101 36.167 36.231 36.232 36.233 36.346 36.317
36.436 36.525 36.545 36.577 36.643 36.989 37.175
37.218 37.338 37.647 37.673 37.686 37.774 37.867
38.002 38.003 38.090 38.151 38.285 38.288 38.355
38.411 38.412 38.466 38.499 38.503 38.750 38.777
39.044 39.113 39.114 39.115 39.222 39.409 39.410
39.411 39.483 39.610 39.676 39.729 39.733 39.836
39.865 39.977 40.053 40.187 40.400 40.475 40.824
40.813 40.867 40.975 40.992 41.053 41.054 41.081
41.652 41.658 41.717 41.813 41.815 41.934 42.086
42.102 42.103 42.200 42.212 42.256 42.257 42.258
42.450 42.501 42.531 42.532 42.573 42.643 42.743
42.754 42.785 42.938 43.238 43.239 43.354 43.497
43.736 43.897 43.982 43.983 43.984 44.254 44.337
44.400 44.401 44.445 44.479 44.647 44.648 44.691
44.721 44.755 44.911 45.226 45.227 45.237 45.554
45.600 46.002 46.035 46.476 46.511 46.589 46.613
46.698 46.993 47.055 47.168 47.224 47.252 47.290
47.310 47.496 47.541 47.622 47.783 48.089 48.233
48.276 48.438 48.532 48.581 48.767 49.553 49.554
49.766 49.874 49.936

Tirage 1945.

914 985 1.048 1.122 1.140 1.172 1.344
1.452 1.498 1.831 3.160 3.164 3.979 4.080
4.117 4.338 4.350 4.497 4.498 5.026 5.443
5.728 5.743 5.987 5.994 6.247 6.266 6.350
6.934 7.072 7.641 7.844 8.482 8.940 9.487
9.541 10.054 10.337 10.338 10.375 10.376 10.472
10.657 10.821 10.854 10.855 10.856 10.900 10.933
11.039 11.040 11.077 11.078 11.079 11.272 11.724
12.363 12.943 13.669 13.811 13.812 13.813 13.927
13.971 14.083 14.084 14.244 14.258 14.414 14.415
14.547 14.646 15.078 15.207 15.208 15.209 15.210
15.723 15.966 15.977 16.440 16.441 16.552 16.622
16.623 16.860 17.005 17.410 18.250 18.261 18.262
18.465 18.586 18.652 18.653 18.654 18.903 19.140
19.489 20.011 20.012 20.120 20.215 20.250 20.450
20.787 21.030 21.086 21.100 21.459 21.460 21.461
21.471 21.556 21.573 21.990 22.521 22.669 22.784
22.868 23.004 23.089 23.122 23.170 23.381 24.089
24.705 24.770 24.853 25.015 26.024 26.187 26.984
27.015 27.016 27.017 27.018 27.384 27.440 27.540
27.604 27.604 28.080 28.201 30.453 30.454 30.455
30.510 30.901 31.330 31.331 31.332 31.333 31.334
31.640 32.044 32.074 32.269 32.271 32.317 32.318
32.410 32.800 33.100 33.101 33.541 33.732 33.810
33.900 33.919 34.015 34.016 34.101 34.102 34.103
34.219 34.230 34.691 34.970 35.441 36.011 36.036
36.043 36.061 36.169 36.188 36.364 36.501 36.502
36.543 36.587 36.783 36.784 36.785 36.786 37.624
37.705 37.835 37.837 38.069 38.221 38.490 38.505
38.506 38.507 38.508 38.509 38.775 38.867 39.220
39.224 39.600 40.510 40.993 41.022 41.066 41.864
41.930 41.931 43.071 43.240 43.660 43.841 44.222
44.487 44.850 44.851 44.852 45.006 45.247 45.474
45.534 45.668 45.881 45.984 46.001 46.090 47.022
48.250 48.277 48.424 48.470 48.500 48.570 48.571
49.330 49.515 49.998

Tirage 1944.

860 2.014 2.273 2.934 2.940 2.984 5.695
6.323 6.469 8.317 9.973 10.500 10.901 12.008
12.187 12.401 12.452 12.696 12.703 12.932 13.390
13.456 13.730 13.880 14.103 15.474 15.181 15.777
16.324 19.667 20.371 20.528 20.878 21.806 22.411
24.124 25.042 29.532 30.143 32.471 33.876 34.306
35.259 36.102 36.811 38.501 40.983 41.641 42.897
44.340 45.796 46.998 47.010 47.099 48.866 49.207
49.533

Tirage 1943.

1.124 4.185 4.333 5.692 6.667 7.920 10.482
11.375 11.664 16.997 17.000 17.753 17.941 18.211
30.243 30.782 34.822 36.277 38.771 39.566 42.711
44.392 46.934 46.935 47.003 48.875

Société de Constructions mécaniques "Duplex"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A FERRIERE-LA-GRANDE (NORD)

R. C.: Avenes n° 4216 B 106.

Suivant faculté qu'elle s'est réservé au moment de l'émission cette société a procédé au rachat en Bourse de 43 obligations de 500 F 3 0/0 (ex-6 0/0) 1924 sur les 210 titres à amortir au 1er juillet 1948.

Liste des obligations sorties au tirage du 20 mai 1948 et remboursables à partir du 1er juillet 1948 par 500 F, aux caisses du Crédit du Nord.

1 15 36 60 104 130 150 175
234 252 253 289 303 337 359 394
400 444 465 472 502 537 580 601
619 620 677 705 725 788 810 841
862 899 907 955 961 1.002 1.024 1.047
1.091 1.111 1.137 1.156 1.209 1.250 1.268 1.286
1.303 1.312 1.371 1.401 1.416 1.432 1.433 1.500
1.502 1.561 1.629 1.643 1.664 1.666 1.704 1.738
1.781 1.808 1.818 1.872 1.897 1.901 1.967 1.999
2.013 2.015 2.046 2.061 2.103 2.138 2.173 2.201
2.213 2.214 2.253 2.298 2.367 2.372 2.405 2.429
2.453 2.455 2.505 2.518 2.566 2.611 2.624 2.644
2.699 2.701 2.730 2.785 2.801 2.802 2.861 2.880
2.900 2.985 2.989 3.003 3.053 3.060 3.074 3.115
3.128 3.130 3.215 3.220 3.222 3.261 3.301 3.334
3.386 3.404 3.428 3.431 3.481 3.503 3.549 3.550
3.601 3.654 3.698 3.700 3.726 3.745 3.777 3.803
3.822 3.851 3.899 3.909 3.970 3.979 4.001 4.084
4.085 4.100 4.110 4.157 4.176 4.203 4.246 4.255
4.290 4.309 4.310 4.399 4.414 4.430 4.476 4.478
4.502 4.561 4.562 4.625 4.634 4.638 4.666 4.706
4.751 4.777 4.800 4.801 4.829 4.830 4.913 4.940
4.998

Liste des titres amortis au tirage précédent (29 mai 1947) et non encore présentés au remboursement.

51 100 195 201 238 331 380 398
404 436 513 572 600 605 681 700
701 767 893 901 991 999 1.045 1.046
1.086 1.158 1.195 1.222 1.277 1.301 1.346 1.355
1.406 1.419 1.457 1.501 1.656 1.707 1.708 1.784
1.801 1.820 1.898 1.939 2.028 2.051 2.096 2.101
2.144 2.224 2.309 2.349 2.394 2.403 2.404 2.481
2.513 2.601 2.719 2.751 2.769 2.803 2.804 2.838
2.881 2.979 2.999 3.025 3.068 3.120 3.188 3.189
3.257 3.303 3.501 3.518 3.607 3.618 3.660 3.757
3.764 3.808 3.809 3.868 3.929 4.000 4.055 4.098
4.105 4.151 4.186 4.202 4.301 4.303 4.401 4.451
4.456 4.499 4.530 4.554 4.580 4.601 4.762 4.763
4.799 4.893 4.900 4.947 4.969 4.988

CARTONNERIES DE LA ROCHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 153.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DE CONSTANTINE, PARIS (7e)

Registre du commerce: Paris n° 100985.

Obligations de 5.000 F 3 3/4 0/0 1945.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 200 obligations 3 3/4 0/0 1945 formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations sorties au tirage de 1946 et non encore présentées au remboursement.

1.217 1.573 1.642 1.917 1.919 2.691 3.131 3.171
3.717 3.718 3.845 4.409 4.987 5.657 5.688 5.763
5.881 5.882 5.913 5.948 6.083 6.085 6.161 6.168
6.237 6.235 6.400 6.423 6.552 6.555 6.621 6.908
6.915 7.020 7.164 7.186 7.187 7.285 7.286 7.313
7.344 7.345 7.348 7.353 7.457 7.666 7.669 7.750
7.772 7.805 7.806 7.880 8.034 8.077 8.099 8.133
8.178 8.316 8.333 8.428 8.529 8.532 8.533 8.592
8.593 8.599 8.627 8.673 8.698 8.707 8.713 8.717
8.741 9.059 9.078 9.081 9.088 9.505 9.866 9.873
9.898 9.909 9.910 9.913 9.914 9.915

L'amortissement 1947 a été couvert par rachats.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 7 juillet* 1945.)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Société de transports d'énergie des Alpes.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944), de la Société de transports d'énergie des Alpes, société anonyme au capital de 64.000.000 de francs, dont le siège social est à Lyon, 5, place Jules-Ferry, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 octobre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembouser.

Tirage 1946.

721 à 725 — 728 à 730 — 791 à 800 — 1.609 et 1.610 — 2.251 à 2.257 — 2.956 à 2.960 — 3.521 à 3.530 — 3.751 à 3.758 — 4.471 à 4.474 — 4.481 — 5.152 à 5.160 — 5.549 et 5.550 — 5.611 à 5.620 — 5.751 à 5.754 — 5.759 à 5.760 — 6.581 à 6.583 — 6.590 — 7.091 à 7.093 — 7.095 à 7.100 — 7.911 à 7.920 — 8.241 à 8.250 — 8.621 à 8.630 — 9.877 à 9.880.

Etablissements B. Baudin

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE (LOIRET)
R. C. : Orléans n° 2165.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 48 obligations 4 1/2 0/0 1942.

Liste des 7 obligations sorties au cinquième tirage (6e amortissement) effectué le 28 mai 1948 et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES des tirages.	NUMÉROS	DATES des tirages.
17	28 mai 1948.	818	29 mai 1945.
19	»	826	30 mai 1947.
110	30 mai 1947.	835	29 mai 1945.
181	»	836	29 mai 1945.
201	»	842	30 mai 1947.
239	»	856	»
247	»	917	28 mai 1948.
251	»	918	30 mai 1947.
314	»	950	»
334	»	979	»
418	28 mai 1948.	1007	»
434	30 mai 1947.	1027	»
488	»	1053	»
489	28 mai 1948.	1078	»
496	30 mai 1947.	1142	»
502	»	1178	»
510	»	1272	»
613	»	1283	»
620	29 mai 1945.	1285	»
684	28 mai 1948.	1306	28 mai 1948.
725	25 mai 1943.	1396	30 mai 1947.
746	30 mai 1947.		

Le remboursement des obligations sorties en 1948 s'effectuera à partir du 1er juillet 1948.

AVIS DIVERS

Compagnie des Tramways Strasbourgeois

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : STRASBOURG (BAS-RHIN)
R. C. : Strasbourg B. 215.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Compagnie des tramways strasbourgeois, société anonyme au capital de 20 millions de francs, dont le siège social est à Strasbourg-Cronenbourg, 14, rue de la Gare-aux-Marchandises, sont convoqués en assemblée générale ordinaire audit siège le 28 juin 1948, à dix heures.

ORDRE DU JOUR

1° Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 1947;
2° Approbation des comptes au 31 décembre 1947;
3° Quitus aux administrateurs;
4° Ratification de la cooptation d'administrateurs par le conseil d'administration; renouvellement de mandats d'administrateurs;
5° Opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
6° Nomination de commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération;
7° Tirage d'obligations.

Le texte imprimé des résolutions proposées est tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant les quinze jours précédant l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, déposer, au plus tard le 23 juin 1948, soit leurs titres, soit les récépissés constatant le dépôt de ces titres dans une banque, avec indication de la nature et des numéros des titres déposés, soit au siège social, soit dans un des établissements de banque désignés ci-dessous, où il leur sera remis une carte d'entrée indiquant le nombre d'actions et la quantité de voix à laquelle ils ont droit:

Caisse de la compagnie, 14, rue de la Gare-aux-Marchandises, à Strasbourg-Cronenbourg;
Caisse d'épargne de la ville de Strasbourg, à Strasbourg;
Société générale alsacienne de banque, à Strasbourg;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, succursale à Strasbourg.

Strasbourg, le 7 juin 1948.

Le conseil d'administration

Société anonyme des Aciéries de Micheville

CAPITAL : 621 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
A VILLERUPT (MEURTHE-ET-MOSELLE)
Registre du commerce : Briey B 19.

MM. les actionnaires de la Société anonyme des aciéries de Micheville sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui se tiendra le 30 juin 1948, à quatorze heures, au siège administratif de la société, 1, rue Georges-Berger, à Paris (17e), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 1947;
2° Approbation des comptes de l'exercice 1947 et répartition des bénéfices;
3° Nominations statutaires;
4° Autorisation relative aux emprunts obligataires;
5° Approbation des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires possédant au moins dix actions, sauf faculté pour les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix de se grouper pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre membre de l'assemblée.

Une carte d'admission est nécessaire pour assister aux délibérations. D'autre part, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée:

a) Les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société depuis six jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont pas de formalité de dépôt à remplir;

b) Les propriétaires d'actions au porteur devront justifier six jours au moins avant la réunion de leur dépôt à la C. C. D. V. T. auprès des établissements suivants:

Société générale;
Société nancéienne pour le commerce et l'industrie;
Banque R. Varin-Bernier et Ce;
Société anonyme de participations, d'études et de banque « S. A. P. E. »;
Société générale alsacienne de banque.

Les cartes d'admission à l'assemblée sont à la disposition de MM. les actionnaires, qui devront en faire la demande cinq jours avant la réunion et présenter cette carte à l'entrée.

Le conseil d'administration.

Société générale des Eaux minérales de Vittel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 58.840.000 F
DONT 8.925.000 F DE JOUISSANCE
SIÈGE SOCIAL : A VITTEL (VOSGES)
R. C. : Mirecourt 1673.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 1948.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Société générale des eaux minérales de Vittel, société anonyme au capital de 58.840.000 F dont 8.925.000 F de jouissance, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 28 juin 1948, à quatorze heures trente, au siège social (salle des fêtes du casino).

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 1947;
3° Approbation des rapports, du bilan et des comptes de l'exercice, fixation du dividende, quitus aux administrateurs pour l'exercice 1947;
4° Election de deux administrateurs;
5° Approbation des opérations soumises à l'application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Il est rappelé qu'en conformité de l'article 34 des statuts, seuls ont droit de prendre part à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires de dix actions de première ou seconde catégorie de capital ou de jouissance et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter devront déposer, soit au siège social, soit aux caisses ci-dessous désignées, le récépissé constatant le dépôt de ces titres à la caisse centrale de dépôts et de virements de titres.

Société nancéienne de crédit, Vittel-Epinal-Nancy;
Crédit lyonnais, Epinal;
Société générale, Vittel-Mirecourt-Epinal;
Comptoir national d'escompte de Paris, Epinal,
et leurs agences en France.

Vittel, le 8 juin 1948.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Chambre de commerce de Mostaganem.

PORT DE MOSTAGANEM

Aménagement d'un avant-port, de quais et de terre-pleins.

TRANCHE DE 300 MILLIONS

AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour l'exécution des travaux suivants:

1° L'allongement de la jetée du large sur 135 m de longueur infrastructure et 206 m en superstructure;

2° Le prolongement de la jetée transversale par une traverse en enrochements de 260 m de longueur environ;

3° Le dragage d'une souille à la cote (—12,00) pour la fondation des murs de quai et d'une bande de 25 m de largeur à la cote (—11,00) pour l'aménagement d'une zone de sécurité de 25 m à partir du pied de ces murs de quai;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

4° La construction de 350 m de murs de quai à la cote (—11,00) se décomposant comme suit:

60 m de retour;
140 m de tableau;
150 m poste à quai.

350 m.

5° Le remblaiement des terre-pleins déterminés par la traverse et les murs de quai.

Ces travaux font partie d'un programme d'ensemble; une tranche de 300 millions en sera mise d'abord à exécution.

CONDITIONS PRINCIPALES DU CONCOURS

I. — *Demande d'admission.*

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Ducoussot, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la 2e circonscription d'Oran, nouvelle Route du Port, à Oran, avant le 30 juillet 1948, à seize heures, et joindre à cette demande les pièces définies par l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées en Algérie.

II. — *Instructions des demandes.*

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par le gouverneur général de l'Algérie.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours et un modèle de soumission.

Les pièces remises par les candidats non admis leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Oran, le 2 juin 1948.

L'ingénieur en chef,
Signé: JUSTIN DUCOUSSOT.

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

HOTEL DES POSTES D'ISSOIRE

Prochainement, appel à la concurrence pour les lots suivants:

Chauffage central, 1.000.000 de francs.
Electricité, 475.000 F.
Horloges, 80.000 F.
Paratonnerre, 80.000 F.
Boulisterie, 75.000 F.

Les entreprises intéressées sont invitées à en donner avis, avant le 25 juillet prochain, au directeur régional des services postaux des postes, télégraphes et téléphones, à Clermont-Ferrand. Joindre références. Le dossier d'étude sera communiqué en temps utile.

Ministère des forces armées.

ADJUDICATION

La vente du fumier de deux cent vingt chevaux de l'école spéciale militaire interarmes de Coëtquidan (Morbihan) (période du 1er juillet 1948 au 31 décembre 1948) sera mise en adjudication à Coëtquidan le 28 juin 1948, à quatorze heures.

Les soumissions devront parvenir le 28 juin 1948, avant quatorze heures.

Le cahier des charges peut être consulté à l'E. S. M. I. A., bureau du capitaine major, chef des services administratifs.

Pour ordre:
Capitaine JAMME, major,
chef des services administratifs.

Demandes de changement de nom

M. André-Anselme Dreyfus, né à Toulon (Var), le 12 juin 1895, de nationalité française, demeurant à Courbevoie (Seine), 2, rue Perret, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin d'être autorisé pour lui-même et ses trois enfants mineurs: Eric, né à Paris le 27 janvier 1933; Annette, née à Paris le 16 février 1935; Alyette, née à Paris, le 6 décembre 1938, à substituer à son nom patronymique celui de Foulanges sous lequel il est connu depuis de nombreuses années.

Mlle Martine Dreyfus, née à Paris (16e) le 15 juillet 1926, de nationalité française, demeurant à Courbevoie (Seine), 2, rue Perret, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin d'être autorisée à substituer à son nom patronymique celui de Foulanges, sous lequel elle est connue depuis de nombreuses années ainsi que sa famille.

M. Le Tanneur (Marie-François-Jean), industriel, demeurant à Bordeaux, 14, rue Danjou, né à Bordeaux le 29 janvier 1894, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure, Marie-Anne-Germaine-Marguerite-Brigitte, née à Bordeaux le 9 janvier 1929, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique et à celui de sa fille mineure celui de: de Malhère de La Provôtière et de s'appeler désormais: Le Tanneur de Malhère de La Provôtière.

CONCESSIONS DIVERSES

PREFECTURES DE L'AIN, DU RHONE, DE SAONE-ET-LOIRE, DU JURA ET DU DOUBS

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'Hydrocarbures (Pétrole et Gaz combustibles)

Par pétition sur timbre en date du 16 avril 1947, rectifiée le 12 février 1948, M. Paul-Albert Moch, ingénieur en chef des mines, président de la régie autonome des pétroles, dont le siège social est à Paris, 40, avenue Marceau (8e), sollicite pour cet établissement dont il est mandataire un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures (pétrole et gaz combustibles) pour une durée de cinq années sur le territoire de certaines communes des départements de l'Ain, du Rhône, de Saône-et-Loire, du Jura et du Doubs.

Ce permis de recherches serait valable dans un périmètre défini ainsi qu'il suit, lignes droites joignant les clochers principaux (pris comme points centraux par l'institut géographique national) des localités ci-après:

Au Nord. — Chalon-sur-Saône, Villers-Robert, Villeneuve-d'Amont.

A l'Est. — Villeneuve-d'Amont, Montrond, Arinthod, Tenay.

Au Sud. — Tenay, Ambérieu (clocher principal à l'Est de la R. N. 75), Montluel, Neuville, Villefranche-sur-Saône.

A l'Ouest. — Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Chalon-sur-Saône.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de sept cent quarante mille cent quatre-vingt-cinq hectares (7.401 km² 85ha).

A la demande est annexée une carte à l'échelle de 1/200.000 et une carte au 1/80.000.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 15 juillet au 15 août 1948. Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations de demandes en concurrence auxquelles ladite demande pourrait donner lieu.

Les préfets des départements de l'Ain, du Rhône, de la Saône-et-Loire, du Jura et du Doubs,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par les lois des 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 1er décembre 1929, 27 octobre 1940 et 4 février 1943;
Vu le décret du 17 juin 1938;
Vu le décret du 21 février 1941,

Arrêtent:

Article unique. — Le présent avis restera affiché pendant une durée de deux mois, du 15 juin au 15 août 1948, dans les communes englobées entièrement ou partiellement dans le périmètre sollicité.

Il sera en outre adressé à M. le préfet de la Seine qui le fera afficher dans le même délai à la mairie du 8e arrondissement de Paris où est situé le siège de la société.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal de chacun des cinq départements intéressés et au *Journal officiel* de la République française.

Bourg-en-Bresse, le 1er juin 1948.

Le préfet,
PIERRE LECÈNE.

Lyon, le 1er juin 1948.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
ROQUES.

Mâcon, le 1er juin 1948.
Pour le préfet
Le secrétaire général,
MIGNON.

Lons-le-Saunier, le 1er juin 1948.
Le préfent,
LHUILLIER.

Besançon, le 1er juin 1948.
Le préfet,
OTTAVIANI.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture d'Alger. ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA SAINTE-FAMILLE. But: établir et conserver les liens d'amitié entre ses membres et favoriser une entr'aide morale et matérielle s'il y a lieu. Siège social: pensionnat de la Sainte-Famille, El-Biar.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. EQUILIBRE ET SANTÉ. But: mettre à la portée des parents dont les enfants présentent des phénomènes d'inadaptation, les soins nécessités par leur état avec un minimum de frais. Siège social: 71, avenue de Villiers, Paris.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE D'AUBUSSARGUES. But: répression du braconnage, repeuplement, destruction des nuisibles. Siège social: mairie d'Aubussargues.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Tarn. ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS CARMAUSINS. But: éducation des jeunes et maintien des liens de camaraderie. Siège social: 13, rue Arago, à Carmaux.

10 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. CLIQUE CARBONNAISE. But: créer et fortifier les liens de camaraderie et de solidarité mutuelle et contribuer à l'éducation pratique de ses membres. Siège social: mairie de Carbonne.

10 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: œuvres scolaires, formation sociale et religieuse. Siège social: maison des œuvres catholiques, Chalençon.

11 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. CERCLE AGRICOLE DE MONTÉMAGGIORE. But: défense des intérêts locaux. Siège social: maison Silvestri (René), Montémaggiore.

11 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. SYNDICAT D'INITIATIVE DE MONTBARD ET DE SES ENVIRONS. But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de la ville et de ses environs et d'en poursuivre la réalisation; s'efforcer d'y attirer les étrangers, leur rendre le séjour agréable et facile et, d'autre part, mettre en relief, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, toutes les richesses naturelles du pays. Siège social: hôtel de ville de Montbard.

11 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. ASSOCIATION DE LA SEMAINE DU PÉRIGORD. But: organiser, diriger, développer la manifestation périodique connue sous le nom de Semaine du Périgord et créer entre producteurs et consommateurs des relations suivies en vue du développement économique du Périgord. Siège social: chambre de commerce de Périgueux, 23, rue du Président-Wilson.

11 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. CABANIS-ATHLÉTIQUE-SPORTS. But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: 1, rue Cabanis, Lille.

12 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE. But: exercice du droit de chasse sur le territoire d'Orgeval. Siège social: mairie d'Orgeval.

12 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES RURALES DU VAR. But: entr'aide familiale. Siège social: 15, place Garamy, à Brignoles.

12 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT. But: renouer les liens de bonne camaraderie qui existaient sur les bancs de l'école. Siège social: école de la Brauderie, route de la Brauderie, Châteauroux.

13 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. SAINT-HUBERT LAURESSOIS. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Lauresses.

13 mai 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: aider, favoriser et soutenir l'école libre de Lachamp-Raphaël et toutes œuvres post-scolaires, d'action sociale, religieuse et morale. Siège: presbytère de Lachamp-Raphaël.

13 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE THONNANCE-LÈS-JOINVILLE. But: venir en aide aux sapeurs-pompiers en activité et attribuer des allocations pour le perfectionnement et l'instruction du corps des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Thonnance-lès-Joinville.

13 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL EMPLOYÉ DES HOUILLÈRES DU BASSIN DE BLANZY. But: souscription d'un contrat collectif d'assurance-vie, étudier et faciliter toutes mesures de prévoyance. Siège social: quai Jules-Chagot, à Monceau-les-Mines.

14 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. ASSOCIATION COMMUNALE DES ANCIENS COMBATTANTS 1914-1918 ET MOBILISÉS 1940-1945. But: entr'aide et solidarité entre ses membres. Siège social: mairie de Vieux-Fumé.

14 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE PUBLIC D'APPRENTISSAGE DE GRANVILLE (A.S.C.P.A.). But: éducation physique, sports en général. Siège social: 42-44, rue Jean-Jaurès, à Granville.

14 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. SOU DES ÉCOLES LAÏQUES. But: aider à l'instruction des enfants des écoles laïques. Siège social: mairie de Saint-Sorlin-en-Valloire.

14 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. L'AMICALE DU LYONNAIS modifie ses statuts et transfère son siège social du 9, place des Arcades au bar Rouaix, 5, place Rouaix, à Toulouse.

14 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. COMICE AGRICOLE DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES. But: encourager l'élevage du bétail et la culture. Siège social: mairie de Fauquembergues.

15 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE, à Colombelles. But: création, gestion et contrôle de l'office municipal de la jeunesse de Colombelles. Siège social: mairie de Colombelles.

15 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. Fanfare L'INDÉPENDANTE DE PONT-SUR-SEINE. But: développer et encourager le goût de la musique, établir et entretenir des relations amicales entre tous les amateurs de musique. Siège social: mairie de Pont-sur-Seine.

16 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. LES CHANTEURS DU PLATEAU. But: promouvoir les traditions, les chants locaux et régionaux et la pensée lannemezanaise. Siège social: mairie de Lannemezan.

18 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ESPOIR SPORTIF, groupe Basly-Sallaumines. But: développer les sports à l'école. Siège social: école Basly-Sallaumines.

18 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. AMICALE LAÏQUE CHASSENEUILLAISE. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école de garçons, Chasseneuil.

18 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA PAROISSE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS. But: favoriser les œuvres d'éducation populaire, notamment colonies de vacances, garderies. Siège social: 177 *bis*, rue Châteauvert, Valence.

18 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. LA BOULE CLAIRACAISE. But: développement du sport boules. Siège social: café National, à Clairac.

18 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE GROSPIERRES. But: organiser, faire fonctionner l'école libre. Siège social: école libre de Grospierres.

18 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Vesoul. LE NOUVELET. But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Borey.

18 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. LES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE ET AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE LONGCHAUMOIS. But: éducation populaire, défense de l'école laïque. Siège social: villa des Roses, à Longchaumois.

18 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE GASTINES. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école de Gastines. Siège social: chez M. Joseph Peltier, président, à Gastines.

18 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Laval. FÉDÉRATION DE LAVAL DU MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES. But: contrôler dans le cadre de Laval et ses environs la mise en application du programme du M. P. F.; assurer la représentation de tous les intérêts des familles populaires situées sur son territoire. Siège social: 63, rue Magenta, à Laval.

18 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DU 11e ARRONDISSEMENT. But: coordination et liaison entre les groupements sportifs de l'arrondissement. Siège social: mairie du 11e arrondissement, Paris.

19 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE GENNES-SUR-GLAIZE. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école de Gennes-sur-Glaize. Siège social: école libre, route de Longuefuye, Gennes-sur-Glaize.

19 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. CITÉ SAINTE-MARIE-DES-VALLÉES. But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres masculines et féminines d'éducation populaire. Siège social: 13, rue du Souvenir, Colombes.

21 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Modification de nom du Sport athlétique sévéragais, qui portera désormais le nom de CHEMINOTS-SPORTS SÉVÉRAGAIS. But: pratique du sport. Siège social: café Gély, Sévérac-gare.

21 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. LA BOULE-HAUTE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: 1, rue Lautard, à Marseille.

21 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE LIBRE DE MONTAUBAN. But: gestion financière et soutien de cette école. Siège social: 4, rue du Collège, Montauban.

21 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE CHAUZON. But: gestion de l'école libre. Siège social: école libre de Chauzon.

22 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BOURG-SAINT-MAURICE. But: organisation du fonctionnement matériel des écoles libres à Bourg-Saint-Maurice. Siège social: école libre de garçons, Bourg-Saint-Maurice.

22 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'ESPÉRANCE DES BROTTEAUX. But: éducation physique et sports. Siège social: 95, rue Tête-d'Or, à Lyon.

24 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. ŒUVRE DES ENFANTS A LA MONTAGNE. But: améliorer la santé et assurer le développement physique des enfants habitant les agglomérations urbaines du Centre, en favorisant leur envoi à la campagne pendant les mois d'été. Siège social: transféré de la mairie de Clermont-Ferrand au 9, rue Neyron, à Clermont-Ferrand.

24 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BOURG-DES-COMPTES. But: gestion des écoles privées. Siège social: école privée des garçons, Bourg-des-Comptes.

24 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE ET RELAIS. But: assurer aux jeunes travailleurs la meilleure utilisation de leurs loisirs. Siège social: 9, rue Bergeret, Bordeaux.

24 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA RÉGION DE LIMOGES. But: resserrer les liens de camaraderie de ses membres et au besoin prendre la défense de leurs intérêts tant moraux que matériels. Siège social: 14, avenue Georges-Dumas, Limoges.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

24 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Coutances. La Thérésienne. But: création et entretien d'œuvres d'enseignement primaire, d'éducation scolaire et postscolaire, éducation populaire d'assistance et de mutualité dans la paroisse de Saint-Vigor, à Bricqueville-sur-Mer, notamment d'écoles primaires privées, maternelles, élémentaires supérieures, de pensionnats, de cours d'adultes, de garderies, de patronages, ainsi que l'allocation de secours, bourses ou pensions aux maîtres, aux élèves ou anciens élèves. Siège social: domicile du président, Bricqueville-sur-Mer.

24 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Club Philadelphie. But: maintenir et resserrer entre tous ses membres des liens d'entr'aide et de camaraderie; étude et discussion de toute question sportive intéressant ses membres et notamment sport nautique. Siège social: à bord du bateau *Philadelphie*, quai Carnot, Saint-Cloud.

24 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association générale des étudiants antillais et guyanais. But: défense des intérêts corporatifs des étudiants antillais et guyanais. Siège social: 184, boulevard Saint-Germain, Paris.

25 mai 1948. Déclaration à la sous préfecture de Boulogne-sur-Mer. Loisirs de Sainte-Ide. But: groupement de jeunesse pour occuper agréablement les loisirs. Siège social: M. Jacques Huret, place de l'Orme, Saint-Martin-lès-Boulogne.

25 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. Club bouliste de Sigogne. But: pratique du jeu de boules. Siège social: transféré du café Tessier à la salle de la mairie, à Sigogne.

25 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. Association des chasseurs de la Dominelais. But: mise en commun des droits de chasse, répression du braconnage, protection des récoltes et destruction des nuisibles, réglementation de la chasse et protection du gibier. Siège social: salle de la mairie, la Dominelais.

25 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. Association d'éducation populaire de Vernoux. But: gestion de l'école libre. Siège social: école libre de filles, Vernoux.

25 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. Amicale laïque de Pluduno. But: éducation populaire. Siège social: école publique de garçons, Pluduno.

25 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. Société des amis de la maison de Sèvres. But: diffuser les résultats de l'expérience sociale et éducative menée à la maison d'enfants de Sèvres. Siège social: 14, rue Croix-Bosset, à Sèvres

26 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. Comité des fêtes extra-municipal de la ville de Bellac. But: organiser des fêtes et réjouissances en cherchant par tous les moyens en son pouvoir à leur donner le maximum d'attraits. Siège social: mairie de Bellac.

27 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Association sportive Sainte-Ursule. But: éducation physique et sportive. Siège social: 15, allées Mortarieu, à Montauban.

27 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. Association Pau-Boulogne-sur-Mer. But: grouper les activités de bienfaisance en faveur de Boulogne-sur-Mer. Siège social: mairie de Pau.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Aéro-Club d'Auvergne change son titre et devient Aéro-Club d'Auvergne, Ailes populaires. But: propagande aéronautique sous toutes ses formes, notamment la préparation de la jeunesse aux spécialités de l'aviation et l'entraînement des éléments déjà instruits. Siège social: 7, place de Jaude, à Clermont-Ferrand.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Association d'éducation populaire de Sées. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles de Sées; recruter les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite, en conformité avec le statut des directeurs et maîtres de l'enseignement libre; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés aux fins ci-dessus indiquées. Siège social: cour du Chapitre, Sées.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. Association départementale des prisonniers de guerre de Sendets. But: organisation de manifestations de bienfaisance. Siège social: mairie de Sendets.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Association d'éducation populaire de Saint-Joseph. But: organiser le fonctionnement matériel de l'école Saint-Joseph. Siège social: 10, rue de Cronstadt, Tarbes.

29 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Chambéry. Amicale des anciens élèves sourds-muets de Cognin et de Pont-de-Beauvoisin. But: entr'aide morale et financière entre les anciens élèves, pratique des sports, organisation de fêtes, excursions. Siège social: institution des sourds et muets, à Cognin.

29 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Chambéry. Maîtrise métropolitaine de Chambéry. But: éducation artistique et morale de l'enfance. Siège social: 10, rue Ducis, à Chambéry.

29 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Chambéry. Association départementale des maisons familiales de Savoie. But: représenter les associations de maisons familiales du département de la Savoie et, d'une manière générale, organiser dans le cadre du département tous services communs nécessaires à la création, la gestion, la direction, le développement des associations familiales et des maisons d'apprentissage rural, ainsi qu'à la formation professionnelle agricole et l'enseignement ménager agricole. Siège social: 7, rue Porte-Reine, Chambéry.

29 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. Groupement d'entreprises du batiment et des travaux publics de l'Ile-de-France. But: prendre la défense des intérêts moraux et matériels des entreprises françaises de travaux publics et du bâtiment; créer entre elles une véritable solidarité professionnelle; faciliter l'étude de questions d'ordre général et économique; grouper, en vue de faire bénéficier ses membres de conditions avantageuses, leurs commandes et leurs achats de matériaux; représenter ses membres en qualité de mandataires communs auprès de toutes les administrations publiques et privées, notamment des services des H. B. M. du département de la Seine et de la ville de Paris et du M. R. U., en vue de répondre avec d'égales conditions pour chacun de ses membres à l'exécution, à l'ensemble des besoins desdits services pour tout ce qui concerne les travaux d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics. Siège social: 43, rue de Verdun, à Cachan.

31 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. L'Association départementale des veuves de guerre des Pyrénées-Orientales change son titre et devient Association départementale des veuves de guerre et orphelins des Pyrénées-Orientales et transfère son siège social du 3, quai Sadi-Carnot au 18, rue Michel-de-Montaigne, à Perpignan.

31 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Amicale Saint-Christophe, union des transporteurs routiers. But: resserrer les liens entre tous les adhérents et leur venir en aide par tous les moyens propices. Siège social: 4, place de Palais, Bordeaux.

31 mai 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. Sporting-Club toulisien. But: pratique de tous les sports: football, natation, athlétisme. Siège social: mairie de Toulis et Attencourt.

1er juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. Association dunkerquoise des colonies de vacances. But: organisation et gestion de colonies de vacances. Siège social: 26, rue Emmery, à Dunkerque.

1er juin 1948. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Association d'éducation populaire de l'école catholique de Saint-Maurice. But: entretien de l'école. Siège social: école libre de Saint-Maurice.

1er juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Amicale des cadres et ingénieurs de l'A. C. A. A. (Atelier central des automobiles de l'armement). But: développer les liens de camaraderie, d'entr'aide, et soutenir par tous les moyens en son pouvoir les intérêts moraux et matériels de ses membres. Siège social: route du Palais, à Limoges.

3 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Association des victimes des essais des moteurs de la société S. N. E. C. M. A., à Argenteuil. But: poursuivre l'évacuation des essais de moteurs. Siège social: 68, rue Gounod, Argenteuil.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

8 novembre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 11 mai 1948.) Organisation d'aide a la patrie. But: développement de l'idée franco-polonaise. Siège social: salle des fêtes, Isbergues.

22 novembre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 14 mai 1948.) Association des anciens combattants polonais en France. But: défense des intérêts des anciens combattants et entr'aide. Siège social: café Familia, 318, route de Béthune, à Lens.

19 mai 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 29 mai 1948.) Comité d'assistance aux Roumains. But: entr'aide aux réfugiés roumains. Siège social: 38, rue Ribéra, Paris.

JOURNAL MENSUEL
DE LEGISLATION, JURISPRUDENCE ET FISCALITÉ
à céder
Conviendrait à cabinet fiscal et juridique.
Ecrire : **Mr VIAL**
8, faubourg Montmartre, PARIS (9e)
ou téléphoner pour rendez-vous de 14 à 17 heures à Provence 95-27.

DICTIONNAIRE FISCAL PERMANENT
— Un seul volume.
— Tous les impôts.
— Toujours à jour.
— Clair et simple à consulter.
L'ouvrage sous reliure cartonnée «Tim» 2.000 F
Mise à jour pour l'année 1948..... 800 F
Les commandes sont à adresser aux
EDITIONS LEGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES
Service L., 94, rue d'Alésia, PARIS
C. C. P. no 6070.92, Paris. Tél. Vau. 79-41.
Prospectus détaillé envoyé franco.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.